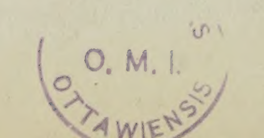

U d'/of OTTAWA
39003001385078


O. M. I.
OTTAWIENSIS

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/histoiredesfran00mont

HISTOIRE DES FRANÇAIS

DES DIVERS ÉTATS

GRAND IN-8° — 1re SÉRIE

HISTOIRE DES FRANÇAIS

DES DIVERS ÉTATS

GRAND IN-8° — 1re SÉRIE



Hôtel-de-Ville sous Henri IV

ALEXIS MONTEIL

HISTOIRE DES FRANÇAIS

DES DIVERS ÉTATS

Récits et impressions d'un Espagnol voyageant en France au XVIe siècle

PRÉFACE DE LÉON MESNAY
Officier de l'instruction publique

VINGT-TROIS GRAVURES




BIBLIOTHECULS
LIBRARIES
University of Ottawa

LIBRAIRIE NATIONALE
D'ÉDUCATION ET DE RÉCRÉATION



DC
33.3
.M6H

PRÉFACE

Alexis Monteil *naquit à Rodez, en* 1769. *Il y fit ses études, et, quand il eut atteint sa vingtième année, il fut nommé secrétaire du district de sa ville natale. Quelques années plus tard, on lui confia une chaire d'histoire à l'école centrale de Rodez (aujourd'hui le lycée). Son enseignement y fut remarqué et très apprécié, si bien qu'en* 1803, *lorsqu'une école militaire fut créée à Fontainebleau, Monteil y fut appelé comme professeur d'histoire. Il garda cette fonction jusqu'en* 1808, *époque où l'Ecole militaire fut transportée et définitivement installée à Saint-Cyr. Monteil suivit l'Ecole en qualité de bibliothécaire-archiviste.*

En 1819, *il perdit tout emploi officiel, et il n'eut plus que sa plume pour vivre et faire vivre sa famille. Déjà il avait publié divers ouvrages, entre autres une* Histoire des hommes célèbres dans les républiques. *Le premier volume de son œuvre capitale, dont nous allons parler, parut en* 1828.

Les dernières années d'Alexis Monteil ont été profondément attristées par la mort de sa femme, âme d'élite, puis de son fils unique, jeune homme de grande espérance, qu'il avait associé à ses travaux. Il mourut lui-même en 1850, *à Cély, près de Fontainebleau, dans le lieu où il avait passé les premières années heureuses de son mariage.*

L'Histoire des Français des divers états aux cinq derniers siècles *a été le point de départ d'une évolution importante dans l'art d'écrire et ensuite d'enseigner l'histoire. Monteil avait remarqué que les historiens, jusqu'à lui, n'avaient guère écrit que « l'histoire des rois, des prêtres et des guerriers », et qu'ils avaient laissé dans l'ombre « l'histoire des paysans, des artisans, des marchands, qui forment presque toute la nation ».*

*Par voie de conséquence, la guerre a toujours occupé une place prépondérante dans les récits des anciens et des modernes. Pour caractériser cette méthode, ou ce défaut, Monteil a trouvé une expression, souvent employée depuis, celle d'*histoire bataille.

C'est alors qu'il entreprit de raconter autrement *notre histoire nationale, en la limitant aux siècles les plus récents. Il était prudent, en effet, de ne pas trop étendre le champ de ses explorations, car, en historien consciencieux, il tenait à appuyer tous les éléments de son travail*

sur des documents précis et authentiques : il y a consacré quarante années d'une vie laborieuse, dans la retraite et éloigné des distractions mondaines.

Les nombreux matériaux qu'il a extraits des livres et des archives poudreuses, simplement classés, puis rangés par assises successives, auraient constitué un édifice imposant et précieux pour les spécialistes, mais ce n'eût pas été une œuvre vivante, révélant l'âme de la patrie, ressuscitant l'existence de nos ancêtres, avec leurs pensées, leurs labeurs, leurs joies et leurs douleurs. Monteil fit mieux : il imagina, sans s'écarter de la vérité historique, de faire parler et agir des acteurs, dont la personnalité seule était fictive, de la faire parler et agir en conformité parfaite avec les idées du temps, et dans des milieux habilement restaurés. Ces personnages s'expriment en un style rapide, avec une verve enjouée, et sur un ton légèrement ironique et même satirique. On sent que l'auteur a subi l'influence de Lesage et de Beaumarchais, ses quasi-contemporains. On croirait parfois lire des scènes du Gil-Blas, *ou des réflexions à la* Figaro, *pleines de sens, sous une forme paradoxale.*

Ce qui sanctionne encore le mérite de Monteil, et d'une manière bien significative, c'est qu'il a été un chef d'école : il a eu des imitateurs qui, sans doute, l'ont dépassé par le talent

et la célébrité, mais qui ne le renieraient point: par exemple, Guizot et Augustin Thierry.

*Ne serait-il pas équitable également de faire remonter à Alexis Monteil l'idée heureuse, réalisée aujourd'hui, d'introduire dans les programmes de l'enseignement l'*histoire de la civilisation? *Elle a donné lieu à une série de publications qui font grand honneur à nos universitaires.*

Nous en avons assez dit, pensons-nous, pour justifier notre intention de placer sous les yeux de la jeunesse, de nombreuses pages choisies à travers l'œuvre considérable d'Alexis Monteil.

Le présent volume se rapporte au XVIe *siècle L'auteur suppose qu'un Espagnol voyage en France à cette époque et lui fait décrire nos mœurs et nos institutions dans des scènes et tableaux pittoresques. Après quoi, le voyageur repasse les Pyrénées, emportant une profonde sympathie pour la France.*

Léon Mesnay.

LA FRANCE AU XVIe SIÈCLE

PRÉAMBULE

Nous regardons, en Espagne, le pays dont les Pyrénées nous séparent comme un autre monde; cependant quelques heures suffisent pour les passer : on dîne en France après avoir déjeuné en Espagne.

L'aspect de la France. — Il y a en Espagne grand nombre de troupeaux, de pasteurs;

Mais que d'attelages, que de laboureurs en France!

Il y a en Espagne grand nombre de gens d'église, de gens d'épée, grand nombre de mendiants;

Mais que d'artisans, de soldats, que de peuple en France!

Dès qu'on entre en France, on croit que c'est jour de marché, jour de foire ;

Dès qu'on rentre en Espagne, on croit que c'est jour de dimanche.

L'Espagnol, le Français. — Aux premiers villages, aux premières villes on voit la différence des deux peuples.

L'homme, en Espagne, marche ; l'homme, en France, court.

L'homme, en Espagne, médite ; l'homme, en France, pense.

Le superbe Espagnol semble toujours descendre du ciel.

Le glorieux Français semble toujours y monter.



... par la permission du roi... (page 14)

I. — LES AUBERGES FRANÇAISES

Je me suis surtout aperçu que j'avais passé les Pyrénées, lorsque je suis entré dans les auberges. Quelles bonnes, quelles excellentes auberges! On y est aussi bien et mieux que chez soi. Quelle différence avec les auberges de l'Espagne, où l'on est obligé de tout porter, excepté l'huile, le vinaigre et le sel !

Ici, tous les aubergistes, tous les cabaretiers, tous les taverniers, ont des lettres du roi.

Ici, toutes les maisons où l'on donne à coucher, à manger, portent, écrit en gros caractères :

Hostellerie, cabaret, taverne par la permission du roi.

Les auberges des voyageurs à pied. — Ici, il y a des auberges où l'on ne loge que les gens à pied.

On lit sur la principale porte, en gros caractères : *Dînée du voyageur à pied, six sols; couchée du voyageur à pied, huit sols.*

Les auberges des voyageurs à cheval. — Ici, il y a aussi des auberges où l'on ne loge que les gens à cheval.

On lit sur la principale porte, en gros caractères : *Dînée du voyageur à cheval, douze sols; couchée du voyageur à cheval, vingt sols.*

Un voyageur à pied voudrait dîner, souper splendidement comme un voyageur à cheval, il ne le pourrait; un voyageur à cheval voudrait dîner, souper sobrement comme un voyageur à pied, il ne le pourrait non plus. Les lois françaises empêchent l'un de trop dépenser, l'autre de ne pas dépenser assez.

Les repues. — Je note que les auberges marquées pour le dîner des voyageurs, où quelquefois l'on est traité assez peu chrétiennement, où l'on est quelquefois exposé à mettre sous sa

fourchette du corbeau, du serpent, du cheval, et d'autres viandes de cette espèce, que, depuis quelques années, le siège de Sancerre a ajoutées aux aliments en usage, sont, dans les itinéraires, nommées repues.

Les gîtes. — Et que les auberges où l'on couche y sont nommées gîtes. J'ai trouvé celles-ci incomparablement meilleures : vastes écuries, vastes remises, vastes cuisines, vastes salles, grandes tables, grands feux, belle vaisselle d'argent, beaux lits de soie. La magnificence de ces auberges s'annonce même à l'enseigne, pendue sous de beaux grillages dorés.

Je pensais, et je devais naturellement penser, que les troncs pour les pauvres étaient plus pleins dans les gîtes que dans les repues; j'ai appris que c'était le contraire. Peut-être, dans la nature humaine, midi est-il une meilleure heure d'aumône que l'heure où l'on se couche, où l'on se lève.

Les aubergistes. — On dit que les Français sont les plus polis des hommes; on devrait ajouter que les aubergistes sont les plus polis des Français. Dès que vous entrez dans une auberge, vous êtes accueilli par la gracieuse figure

de votre ami. A la vérité, quand ensuite vous ne payez pas votre dépense, l'aubergiste vous fait conduire tout droit en prison, ou du moins vous fait saisir votre cheval ; mais aussi pourquoi, sans argent, se mettre en voyage?

Depuis quelques années les aubergistes sont fort imposés; ils vous le disent. Plusieurs, à cause des services qu'eux ou leurs prédécesseurs ont rendus à l'Etat, sont francs d'impôts; ils vous le disent encore plus volontiers.

Maintenant les aubergistes ne vous désarment plus ; et, ce qui est bien autrement important, ils ne sont plus maintenant divisés en royalistes et en ligueurs. Vous n'êtes plus obligé, quand vous arrivez dans une ville, de réformer vos opinions suivant que l'enseigne de l'auberge où vous allez loger représente Henri III, le duc de Guise, l'écusson de France, la croix de Lorraine.

—



— Voyez-vous dans la plaine?... (page 19)

II. — LES GRANDS HOMMES DE LA CHALOSSE

Il y a donc trois jours que je suis en France.

Aujourd'hui, à dix heures du matin, et par un de ces brillants soleils qui semblait comme moi nouvellement arrivé d'Espagne, je parcourais les verdoyantes plaines de la Chalosse, petit pays qu'on trouve quand on sort de la Navarre et qu'on entre dans l'Agenais : voilà qu'une troupe de cavaliers, montés sur de grands chevaux, s'approchent, marchent parallèlement avec moi, une haie entre.

Je ne voyais que leurs têtes, coiffées de bonnets rouges, de bonnets noirs, de bonnets bleus,

de bonnets blancs. La haie s'étant abaissée, j'ai remarqué aussitôt que la couleur de leurs habits était la même que celle de leurs bonnets. La haie s'étant abaissée encore, j'ai reconnu que ces cavaliers étaient des gens du pays, montés sur de gros bâtons, chevillés de distance en distance, appelés échasses. Au moment où j'allais lier conversation avec eux, ils ont subitement pris un autre chemin et ont disparu.

Les vignerons en échasses. — Je voulais absolument parler à un de ces grands hommes du pays. Je regardais de tous côtés; j'ai enfin aperçu un vigneron taillant dans les branches des arbres ses hautes vignes, se haussant, se baissant sur les chevilles de ses ingénieuses échasses. J'ai été à lui ; il m'a prévenu. — Monsieur, m'a-t-il dit, n'allez pas plus à gauche, il n'y a jusqu'à la côte sauvage, jusqu'à la mer, que des landes, des sables, des liéges, des pins, que des maisons noires, enfumées de résine, que des femmes noires, sentant la poix, que du pain noir, que des malheureux, que de la misère ; au lieu que nos maisons, nos femmes, sont blanches comme celles des villes, et que notre pain est blanc comme celui de Potensac ; d'ailleurs,

ici vous trouverez de belles compagnies de malades, et des eaux au moins aussi minérales, aussi chaudes que celles d'Acqs. — Mais, lui ai-je répondu, je ne suis pas malade, je ne viens pas pour vos eaux. — Ah ! tant mieux que vous veniez pour nos vins! ce sont les meilleurs qu'on puisse boire; et quant à la viande, toujours bon mouton, bon porc : car nos bouchers jurent sur l'autel de sainte Quiteyte de ne vendre qu'au mois de septembre de la brebis, de la truie, de la chèvre, de la martre; enfin ce pays plaît tant de toute manière que tout le monde veut y demeurer. Toutefois, a-t-il ajouté, n'est pas voisin, c'est-à-dire paysan de la commune ou juridiction, qui veut; et souvent je m'aperçois que, dans le fond du cœur, c'est pour acquérir le droit de voisinage, pour être voisins, que les jeunes gens des environs aspirent à la main de nos jeunes voisines. Mais je n'ai pas tout dit.

Les bergers en échasses. — Monsieur, voyez-vous dans la plaine ces troupeaux conduits par des bergers qui, avec leurs longues échasses, vont, viennent, courent plus légèrement que leurs chiens ? Ce sont les troupeaux du village; et, comme voisin, je puis y envoyer six vaches,

douze porcs, dix-huit brebis, soit qu'ils m'appartiennent, soit qu'ils appartiennent à un autre, que je les aie en gazaille, à moitié rapport. Il y a plus : si je suis riche, je puis avoir à moi des troupeaux et les faire pâturer dans tous les champs de la juridiction, qui, après le temps des récoltes, deviennent *champ bestialle*, pâturages communs. Il faut cependant vous dire que les bœufs, les porcs, les moutons, que mon berger laisserait échapper dans une terre défendue, une terre close, un jeune taillis, ne seraient pas, comme dans certaines juridictions, aux termes de la loi, *gracieusement* mis dehors, mais qu'ils seraient *carnalés*, pris, tués, rôtis, mangés.

La haute justice. — Voisin ! ai-je dit à ce bon villageois, je ne vous laisserai remettre à la taille de votre vigne que lorsque vous m'aurez appris ce que sont des hommes habillés de rouge, de noir, de bleu, de blanc, que j'ai rencontrés tout près d'ici, il n'y a qu'un moment. — C'est, m'a-t-il répondu, notre justice, que les coutumes appellent la petite cour, mais que nous appelons en riant la haute justice, quand, ainsi que ce matin, elle monte sur des échasses. Elle est composée moitié de gens de robe courte, en

habits rouges, du maire et des jurés, moitié de gens de robe longue, en habits noirs, du baile et du sous-baile, que vous avez vus accompagnés de leurs sergents et de leurs archers. J'ajouterai, si vous voulez le savoir, qu'elle maintient en crainte et en paix tout le pays. D'abord elle aime la politesse : elle punit sévèrement les démentis donnés devant le maire en habit rouge. Elle aime ensuite l'obéissance : elle punit sévèrement celui qui, rencontrant le maire en habit rouge, refuse de le suivre. Elle n'aime pas les mauvaises odeurs : elle punit sévèrement celui qui étend des cuirs verts sur la voie publique. Elle aime l'ordre : elle punit sévèrement celui qui boit à la taverne après le dernier *Ave Maria*. Elle n'aime pas le bruit : elle enlève, sans autre forme, les armes à celui qui en porte pendant la nuit. Elle n'aime pas les vagabonds : elle fait payer vingt sous par jour à celui qui n'a ni feu ni lieu, et qui s'obstine à demeurer dans le pays. Elle n'aime pas les bannis : elle permet de tuer ceux qui reviennent pendant leur ban. Elle aime la vérité : elle fait percer la langue aux faux témoins. — Voisin, lui ai-je dit en riant et en pliant les épaules, oh ! je n'en suis pas ! je n'en suis pas ! je m'en vais ! je m'en vais !



... et quand je criais la mort... (page 35)

III. — LE CRIEUR DE MONTAUBAN

Il était déjà nuit que j'étais encore à plus d'une lieue de Nérac. Je me hâtais, j'allais bon train; tout à coup, j'ai ralenti ma marche pour entendre la conversation de deux hommes qui me précédaient à une grande distance. L'un parlait si bas que pas un seul mot n'arrivait jusqu'à moi, tandis que l'autre parlait si haut que je me trouvais comme à côté de lui. Il y a apparence que l'homme qui parlait bas venait de dire de quel pays il était, car l'homme qui parlait haut a repris ainsi : — Et moi je suis de Nègrepelisse. — Il y a apparence aussi qu'ensuite l'homme

qui parlait bas a conté ses aventures de jeunesse et qu'il a voulu que l'homme qui parlait haut contât aussi les siennes; car, après un assez long espace de temps, pendant lequel je n'ai rien entendu, l'homme qui parlait haut a encore repris : — Volontiers ! volontiers ! je vais à mon tour vous faire connaître ma vie passée.

Je me souviens, a-t-il continué, que, dans mon enfance, le maître d'école me disait, surtout quand je récitais ma leçon sans hésiter : Petit, bien ! bien ! mais plus bas ! plus bas !

Devenu plus âgé, je fus mis en apprentissage à Cailus, petite ville voisine, chez un tailleur qui tirait grand parti de moi, en m'envoyant rendre les habits à ses pratiques. Je ne leur donnais que les mauvaises raisons de mon maître, mais je les en assourdissais. Un jour j'allai rendre au crieur de la ville un pourpoint : il ne put y entrer, il se mit à crier; je me mis à crier encore plus que lui. Aussitôt il me saisit. Je croyais que c'était pour me battre; c'était pour m'embrasser. — Tu as manqué ta vocation, me dit-il : tu ne seras jamais qu'un méchant tailleur, au lieu que tu peux être le meilleur crieur de Gascogne. Je consentis à être son apprenti. Il

m'apprit d'abord à crier de bas en haut, ensuite de haut en bas. Quand, au sommet de la colline qui domine Cailus, je fus parvenu, avec ma voix, à faire enfuir tous les oiseaux de la vallée et à percer toutes les toitures de la ville, il me reçut maître crieur en me donnant une grande poussée par les épaules, et en me disant : Va-t'en crier ailleurs !

Le crieur avec tambour. — Je n'allai pas loin. Je passais près de Moissac ; je vis le peuple assemblé sur l'avenue. Le maire et les consuls adjugeaient au concours l'office de la criée de la ville. Il fallait se faire entendre nettement à la distance fixée; et, pour qu'il n'y eût ni brigue, ni collusion, les concurrents étaient obligés de s'adresser aux étrangers qui passaient sur la route. L'éloignement était grand, personne encore n'avait pu se faire entendre. Je me présente; j'offre de me faire entendre deux fois plus loin. Les consuls refusent d'essayer une chose impossible. Je m'obstine, on me suit. Tout à coup on aperçoit au loin un homme s'en allant fort pacifiquement, ayant l'air de songer à ses affaires ; je m'adresse à lui : — Habit gris! où allez-vous? Ribault! truand! gagne-denier! habit gris! où

allez-vous? Larron, voleur! détenteur du bien d'autrui! habit gris! où allez-vous? Les consuls et tout le peuple de rire. Il n'entend rien! il n'entend rien! — Il entend, répondis-je d'un air assuré, mais c'est un homme de bon sens qui ne se fâche pas pour peu de chose. Je repris : Habit gris! où allez-vous? Huguenot! parpaillot! maheûtre! hérétique! hérésiarque! excommunié! diable errant! A ces mots, cet homme, furieux, rouge de colère, court à moi, le bâton levé. Les consuls et le peuple vont en riant au devant de lui, et lui disent que c'est un concours de crieurs publics, qu'on le reconnaît pour un brave homme et un bon chrétien. Le voyageur continue sa route, le peuple rentre dans la ville, et les consuls me nomment crieur public, malgré les réclamations de mes concurrents, qui disaient que je n'avais pas prouvé que je susse battre le tambour; à quoi les consuls répondaient qu'il importait au contraire que je le battisse fort mal, afin que les cuisinières ou les bonnes femmes qui seraient dans leur ménage ne me confondissent pas avec le tambour de la garnison.

Le jour même, j'entrai en fonctions à la pierre

de la criée. Je criai d'abord le prix de la nourriture des animaux. Je ne me sentis pas très honoré de battre le tambour pour de l'avoine, du foin et de la paille; mais, peu de temps après, je criai la farine de Moissac, la fleur de la farine de France. Il me semblait que l'abondance générale sortait de ma bouche; j'étais tout glorieux. Bientôt je fus plus glorieux : je criai les hypothèques. J'articulais bien, car je sentais qu'une prononciation peu distincte pouvait ruiner les acquéreurs, les créanciers. Je criai les demandes de permission pour de nouvelles garennes; j'articulais bien aussi; j'animais les opposants par mes réflexions sur la trop grande multiplicité des lapins et des lièvres, ce qui plaisait fort aux gens qui n'en mangeaient pas, je veux dire à mon auditoire. Le jour vint où bientôt je fus plus glorieux encore : la veille, les sergents me rendaient fort lestement mon salut, les greffiers me regardaient à peine, le prévôt ne me regardait pas; le lendemain, le bail de leurs offices ayant expiré, j'en criai le renouvellement de la ferme · Qui veut être sergent? Qui veut être greffier? Qui veut être juge? Qui a de l'argent? qui a de l'argent? Je criais bien fort afin de leur

attirer plus de monde aux enchères, de leur accroître le nombre des surdisants, de faire changer de main leurs offices; et peut-être j'y aidai un peu.

Le crieur avec trompette. — Quel plaisir de se croire élevé, haut! mais quelle peine aussi de se trouver bas, très bas! Un dimanche d'hiver, je me rencontrai par hasard tête à tête dans une taverne avec le crieur de Bordeaux; par un autre hasard, la conversation vint à tomber sur les crieurs. Le crieur de Bordeaux ne me connaissait pas; il me dit qu'il regardait par-dessus l'épaule tous ces pauvres petits crieurs municipaux qui publient les ordonnances de police aux hôtels-de-ville, en frappant avec un bâtonnet ou une baguette sur les boiseries de la fenêtre pour qu'on fît silence; qu'il ne considérait guère plus tous ces crieurs à tambour qui sont obligés de se geler les mains, de battre leur tambour à la pluie, à la neige. Je ne le connaissais pas non plus. Je lui demandai quel était son état. — Je suis, me répondit-il, crieur à Bordeaux, où l'on rirait d'un crieur qui ne sonnerait pas d'une trompette et qui ne sonnerait pas d'une trompette d'argent. Aussi, ajouta-t-il,

nous ne crions jamais que de gros poissons, de gros tonneaux de vin ; aussi les ordonnances de police nous font cet honneur qu'elles veulent que les rues les mieux balayées soient celles où le trompette passe. Je voudrais que vous entendissiez ajourner trois fois un accusé fugitif, et avec quelles fanfares et avec quel éclat de voix on lui crie, à la quatrième, que, si dans le temps prescrit,il ne se présente, il sera, d'après l'arrêt du parlement, réputé coupable. J'ai, moi qui vous parle et qui choque le verre avec vous, crié à cinq, six trompettes, c'est-à-dire à cinq, six différents endroits de la ville, la censure et la brûlure de fort grands livres, et, seulement à cause de cela, je m'en crois autant que les crieurs de Dijon, qui se vantent de publier, tous les ans, la nuit, dans les rues, le ban des vendanges, au milieu des flambeaux, et plus que les crieurs, ou viza, ou trompettes de Montmorillon, qui se vantent aussi de percevoir un denier par sac de blé vendu au marché.

A l'instant, la honte et la douleur me prirent; je me levai, sans achever mon vin, sans dire qui j'étais. J'allai à la municipalité, où, avec de grandes politesses, de grands remerciements, je



Louis XII

posai mon tambour sur la table, et à l'instant même je partis.

Ce n'est point place facile à trouver que celle d'un crieur avec trompette d'argent. Inutilement je suivis le cours de la Garonne, de la Dordogne et du Gers. Partout il n'y avait que des places à tambour, à trompette de bois, et tout au plus à trompette de cuivre. Je trouvai pis : je trouvai même des municipalités où le criage était affermé ; j'en trouvai même où les profits en étaient partagés avec le seigneur. Cependant, à force de courir tous les coins et recoins de la grande Gascogne, je rencontrai une municipalité qui m'offrit, à cause de ma voix, la trompette, qui était, sinon d'argent, du moins argentée ; je ne dirai pas où, parce que c'est le secret de la ville. J'acceptai.

Le crieur avec clochettes. — J'étais partout franc et noble ; je me plaisais à passer les ponts, les bacs à péage, car, au lieu de tirer ma bourse pour payer, il me suffisait de tirer de dessous l'habit ma trompette. Je vivais heureux ; j'avais été habillé de neuf ; je gagnais beaucoup d'argent ; je faisais grande chère ; je recevais chez moi les crieurs, les crieuses, tous les gens de

mon état ; je leur donnais, aux hommes du vin rouge, aux femmes du vin blanc, mais toujours du vin de mon ordinaire, du vin du pays. A la fin, je fus obligé de changer de vin : ce fut pour un crieur juré de Paris, qui allait je ne sais où. Aussitôt qu'il me dit qui il était, je le fis mettre au haut bout de la table. Cependant, je m'en tins d'abord à mon vin tant qu'il me parla de l'usage et de la manière de crier les choses perdues, les enfants égarés ; mais je lui donnai du vin de Bordeaux quand il m'apprit qu'à Paris les crieurs, ayant une serviette blanche sur le bras, une bouteille pleine dans une main, un verre bien rincé dans l'autre, faisaient, aux funérailles de leurs camarades, boire le public à la santé du défunt ; et je lui donnai du vin le meilleur et le plus cher quand il m'apprit ensuite ce que je vais vous répéter. — J'étais, me dit-il, moi, un des vingt-quatre crieurs vêtus d'une robe noire, armoriée devant et derrière, qui allèrent au Parlement crier la mort de Charles IX. Dès que nos quarante-huit clochettes se firent entendre, les deux battants de la porte s'ouvrirent à la fois, comme d'eux-mêmes ; nous nous rangeâmes contre la muraille, en face des juges,

tous en robe rouge, et, après avoir sonné deux fois nos clochettes, nous criâmes : *Nobles et dévotes personnes, priez Dieu pour l'âme de trez hault, trez puissant, trez vertueux et trez magnanime prince, Charles, par la grâce de Dieu, roy de France trez chrestien, neuvième de ce nom ; priez Dieu qu'il en ait l'âme!* Nous sonnâmes encore deux fois nos clochettes ; nous sortîmes, et la justice reprit son cours. Ces redoutables paroles : *Nobles et dévotes personnes* me revenaient sans cesse. Je me disais qu'elles pouvaient sortir aussi de ma bouche ; que, dans mon état, ma voix pouvait me mener à tout ; que je pouvais être crieur avec clochettes, crieur juré de Paris, comme un autre, plutôt qu'un autre, et que le roi de France actuel pouvait mourir aussi bien quand je serais en charge que quand je n'y serais pas.

Dès ce moment, je pris en dégoût ma trompette argentée, et bientôt je trouvai l'occasion de la poser.

Une nombreuse troupe de voleurs épouvantait les campagnes. Je suivis volontiers les juges qui faisaient lever et armer le peuple, je sonnai volontiers de la trompette, je criai volontiers :

mais, lorsque ces voleurs furent pris, et qu'ils eurent été condamnés à être fustigés au son de la trompette, je refusai d'en sonner. Le maire me dit que c'était pour perdre ma place ; je lui fis signe que j'y consentais. Je quittai aussitôt la ville.

Je ne balançai pas longtemps sur ma route, je me dirigeai vers Paris. Nous les crieurs, nous sommes connus au loin. Au moment où je sortais de Montauban, le premier consul, qui connaissait ma voix, et qui peut-être me guettait, m'arrête, m'amène à l'Hôtel-de-Ville. On me dit qu'à Paris, où j'allais chercher tant d'honneurs, je serais tenu de publier le prix des alouettes, des mauviettes ; de publier ce qu'il en coûtait pour les faire plumer, les faire larder, les faire rôtir. Ensuite on me pria de crier, afin de m'applaudir ; on m'applaudit tant que je m'engageai comme crieur avec clochettes. Vous me direz qu'à Montauban je ne devais pas crier la mort des rois. Hélas ! je ne le sais que trop ; et, de plus, j'eus d'abord des désagréments qui, plusieurs fois, me donnèrent envie de reprendre ma route : car, lorsque je criais dans cette ville, peuplée moitié de catholiques, moitié de pro-

testants, les fêtes des confréries, souvent les protestants m'accueillaient par des huées; et quand je criais la mort de fort honnêtes protestants, après les noms desquels j'étais obligé, à cause de leur qualité d'anciens consuls ou de notables bourgeois, d'ajouter : « de bonne mémoire », souvent j'entendais à droite et à gauche les catholiques insulter à leur mémoire. Je voulais, comme de raison, prendre le parti de mes morts, et à chaque pas j'avais dispute. Mais depuis l'édit de Nantes, l'édit de pacification, de liberté de conscience, on me laisse crier en paix. Toutefois, ce qui surtout me retient à Montauban, le voici : quand les portiques de la grande place retentissent du bruit de mes clochettes et du son de ma voix, je suis entendu des gens qui me connaissent, qui m'ont vu naître, des gens de mon pays, venus au marché. Allez-moi dire qu'à Paris, aux lieux du triomphe des crieurs jurés, à la place Maubert, à la grande halle, je pusse être entendu des gens de Négrepelisse !



Les péages perçus aux barrages... (page 38)

IV. — LES CHEMINS DE LA FRANCE

J'ai dit, en arrivant en France : Les bonnes auberges ! aujourd'hui, je dis : Les beaux chemins ! Ils sont plainiers, larges, roulants : que ne puis-je les faire entrer dans l'Espagne, la leur faire traverser et retraverser dans tous les sens !

La construction. — Aussi écrirai-je à mon parrain du Pérou, qui veut que je lui fasse connaître tout ce que dans mon voyage je trouverai de bon et de beau, comment ils sont faits.

On trace d'abord l'aire ; ensuite on la borde de quartiers de roc ; quelquefois on la pave, quand c'est sur les côtes ; mais, dans les plaines, on la

remplit de cailloux, de gravier, et, dans les plaines basses, boueuses, de pierres. On fossoie les bords, et de vingt-quatre en vingt-quatre pieds, on les plante d'arbres forestiers ou d'arbres fruitiers, que le peuple aujourd'hui n'arrache plus; et puis, fouette cocher! autrefois, fouette charretier!

Je lui écrirai aussi comment on fait les chemins pavés, les chemins ferrés, qui rayonnent autour des grandes villes, surtout autour de Paris. On élève, sur une largeur de deux toises, avec des cailloux, du gravier, du sable, l'aire en dos d'âne; on la pave de gros quartiers de grès ou d'autre pierre de quatre, cinq, six pouces en carré; on remplit de bon ciment les joints.

Je lui écrirai encore comment on fait les turcies ou turgies, ou levées, qui, ainsi que de magnifiques terrasses, couronnent les bords des fleuves, qui servent en même temps de digue et de chemin. On les élève en terre battue comme les remparts, on les revêt de gazon ou de pierre.

Les dépenses de construction. — Mais je ne lui écrirai pas comment, en France, on fait faire les chemins.

Vous voyez sur ceux qui sont en construction

de grandes troupes de villageois, d'artisans, porter, mettre en œuvre les matériaux, et, par derrière, des huissiers en robe qui les ont amenés ou requis, au nom du seigneur si c'est un chemin de châtellenie, au nom du maire si c'est pour un chemin allant d'une ville à une autre, au nom du roi si c'est pour un chemin royal, un chemin passant par les principales villes, allant d'une extrémité du royaume à l'autre.

Il faut, cependant, convenir que tous les chemins ne sont pas faits par corvée; que souvent les ouvriers sont salariés, et qu'alors on prend l'argent, ou, comme en Bretagne, sur les consommations de vin, ou, comme dans les provinces des turcies, sur les gabelles, sur les tailles, ou, comme dans la plus grande partie de la France, sur les péages perçus aux travers, aux barrages, aux lieux où l'on établit, sur deux poteaux, en travers du chemin, une longue barre, qu'on lève, qu'on baisse à volonté, qu'on baisse quand on veut arrêter les chevaux ou les voitures de ceux qui refusent de payer les droits. De là, sans doute, cette expression métaphorique, si fréquente dans la langue française : barrer le chemin à quelqu'un, barrer quelqu'un.

Les dépenses d'entretien. — Lorsque les fermiers de ces perceptions, appelés maîtres des chaussées, ne se chargent pas de la réparation des chemins, la dépense en est prise sur les impôts; d'autres fois la réparation des chemins est, comme la construction, faite par corvées.

Les itinéraires. — J'ai acheté tous les Guides des chemins imprimés depuis un demi-siècle : les Guides des chemins sont aujourd'hui indispensables aux voyageurs.

Ils vous avertissent : Que, sur tel chemin, le pavé commence là, finit là; — Qu'entre telle ville et telle autre il n'y a pas de grand chemin, et alors ils sont vraiment vos guides : « Prends » à main droite, prends à main gauche; passe » au haut, au bas du village; monte, descends » la montagne; suis les prez, va selon les » fossez. »

Ils vous avertissent : qu'aux limites de telle province, les lieues de deux mille cinq cents toises, les petites lieues de France, finissent, et que les lieues de quatre mille toises, les grandes lieues de France, commencent; — qu'aux limites de telle autre province est, sur un grand chêne, l'étendard de séparation; — qu'à cette ville

frontière, il faut aller au change des monnaies.

Ils vous apprennent : quels sont les mauvais chemins : *Chemin du diable, rue d'Enfer ;* — quels sont les endroits dangereux, et ils les écrivent pour ainsi dire avec de l'encre rouge : *Briganderie ; ancienne briganderie ; passage périlleux ; bois de deux lieues : passe vite !*

Ils vous font connaître : l'agriculture française : pays cultivé ; prés, vignes, champs, vergers ; pays d'ours ; pays de loups ; forêts, landes, friches ; — les productions agricoles et industrielles : bons marrons, bons melons, bons chapons, bonnes épées, bons hautbois, bonnes quenouilles ; — les meilleures auberges : maison rouge, maison blanche : bon vin, bon lit, bon hôte ; — les étymologies des noms des villes et des villages : Dreux, ville des Druides ; Chevreuse, dans le pays des chèvres ; — l'histoire traditionnelle des lieux : château bâti par Ganes, château bâti par Griffon : *Voi le sault du cheval de Régnault de Montauban.*

Il me semble que la réunion de ces divers rubans de chemin formerait une belle carte agricole, industrielle, commerciale, historique, un vrai tableau, un vrai portrait de la France.



Il fut surpris. (page 43)

V. — LES POSTES FRANÇAISES

Que de ressemblances de caractère, d'esprit, de figure, même de physionomie, dans la nombreuse race humaine, éparse sur toutes les parties du globe! Que d'Espagnols qui n'ont jamais quitté, qui ne quitteront jamais l'Espagne, j'ai vus en France! J'y ai retrouvé, entre autres, mon barbier, mon cordonnier, mon tailleur; mais ils tenaient ici un rang bien différent : ils étaient, l'un chevalier du Saint-Esprit, l'autre évêque, l'autre président. J'y ai retrouvé aussi le bon et jovial duc de Médina, qui m'honore depuis longtemps de sa bienveillance. Dieu sait mieux

que moi comment, dans un relais, il existe un valet de poste si semblable de corps et d'esprit à un aussi grand seigneur!

Les maîtres de poste. — Il avait pris aujourd'hui envie à mes mules, ou à mes gens, d'aller fort vite. Un valet de poste, la vraie ressemblance du duc de Médina, nous suivait de fort près; enfin il nous a atteints, et il était près de nous dépasser, lorsque je lui ai adressé la parole. — Chevaucheur, lui ai-je dit, combien de lieues d'ici à Auch? — Dix. — Et d'ici à Toulouse? — Quinze. — Chevaucheur, lui ai-je dit encore, êtes-vous maître de poste? — J'aurais l'écusson du roi sur l'épaule, m'a-t-il répondu; mais j'espère l'y avoir bientôt. Monsieur, a-t-il ajouté, regardez-moi bien : je n'ai pas un beau nez; allons, convenez-en! il n'est pas beau. — Véritablement, ce brave garçon avait un grand vilain nez, fait dans le même moule que celui du respectable duc de Médina. — Eh bien! a-t-il continué, je n'en ai pas moins obtenu la main de Marcelle, la fille unique de mon maître de poste, dont je vais être le successeur; et, pour cela, je n'ai eu qu'à raconter l'histoire que je vais vous raconter aussi, sans que ni vous ni moi en don-

nions un coup d'éperon de moins à nos montures.

Du temps du roi Charles VIII, en l'année 1495, il y a un peu plus de cent ans, il fut défendu aux maîtres coureurs de poste, sous peine de la vie, de se charger d'aucune dépêche du pape. Le père de mon grand-père, pour gagner quelque argent, s'en chargea ; il fut surpris. Le prévôt lui accorda la vie; mais il lui fit donner le fouet dans toutes les rues de la ville. Le père de mon grand-père et mon grand-père tâchèrent de détruire toutes les traces de ce jugement; mais mon père fut assez heureux pour en découvrir l'original au greffe. Il en demanda trois expéditions en bonne forme, et il se servit d'une pour épouser, malgré son vilain nez, une jeune fille, à la famille de laquelle il prouva qu'il descendait d'un des maîtres de poste institués par Louis XI. Mon frère aîné, qui a aussi un vilain nez, s'est servi d'une autre expédition pour se marier à une jolie, et, qui plus est, riche fille; et moi, dont vous voyez le nez, je suis, au moyen de la troisième expédition, près d'en faire autant.

Les maîtres de relais. — Mais écoutez encore : Un jeune maître des nouveaux relais des che-

vaux à louer pour le service des voyageurs, pour les voitures des charretiers, pour le halage, pour le labourage, dont le nez était bien fait, en voulait aussi bien que moi à Marcelle, à qui on a eu de la peine à faire comprendre que ce beau galant ne lui convenait pas. Il fallait entendre parler ou plutôt entendre rire son père ! Les voyageurs qui montent les chevaux de relais, disait-il, ne peuvent, à peine de trente francs d'amende, les faire galoper, et cela doit être, car ce sont tous avocats, médecins, marchands ou bourgeois. J'en avais là assez de son histoire ; je l'ai interrompu. Chevaucheur ! combien ont pour gages les maîtres de postes ? — Suivant les relais, cent quatre-vingts, deux cent quarante livres; les maîtres de poste de la cour en ont trois cent soixante. — Chevaucheur ! combien ont pour leurs gages les maîtres de relais ? — Il me tardait que vous me fissiez cette question. Rien.

Le prix des postes. — Chevaucheur ! lui ai-je dit encore, combien paient ceux qui courent la poste ? — Qu'ils la courent à trente chevaux, comme plusieurs grands seigneurs, ou bien à cent, comme le roi, c'est dix sous par poste et par cheval. — Chevaucheur ! pourquoi dans le

Livre des postes la grande province de Bretagne est-elle en blanc ? — C'est que les états ne veulent pas qu'on y coure la poste. — Chevaucheur! portez-vous les lettres des particuliers ? — La poste porter les lettres des particuliers ! La poste a été instituée pour porter les dépêches du roi, qui nous sont d'ailleurs payées outre nos gages; elle n'a pas dérogé, elle ne dérogera pas. Ce serait bien beau qu'on vînt crier devant ma porte comme devant les basses fenêtres grillées des messagers : Une lettre pour moi ! Une autre pour moi ! Un sac pour moi ! Un paquet pour moi ! Un pot de beurre pour moi ! Un saucisson pour moi! Un panier de gibier pour moi ! J'aimerais mieux recevoir, dans toutes les rues, le fouet de mon aïeul, ou, qui pis est, renoncer à la belle Marcelle.

Le prix des relais. — Chevaucheur ! combien de lieues par jour doit faire un cheval de louage, pris au relais? — Douze, quinze lieues. — Combien par jour paie le voyageur? — Vingt sous, et il peut porter derrière lui une mallette; mais s'il a une malle, il est obligé de prendre un cheval mallier et un guide. — En sorte que le maître de relais confie son cheval au voyageur qui

n'a pas de malle? — Sans doute; seulement le voyageur reçoit un billet, qu'il remet avec le cheval au premier relais, où on lui donne un autre billet et un autre cheval; ainsi jusqu'à la fin de sa route. — Fort bien, pourvu que le voyageur soit un homme honnête et qu'il ne s'enfuie pas sur le cheval. — Oh! le cheval est toujours marqué de la lettre initiale du nom de la ville ou du lieu du relais. — Monsieur, a-t-il ajouté, je dois pour l'acquit de ma conscience, vous dire, avant de vous quitter, que les maîtres de relais sont, comme les maîtres des postes, exempts du guet et du logement des gens de guerre; qu'ils ont le même chef, le contrôleur général des postes. Mon rival aurait dû s'en prévaloir auprès de Marcelle; mais, le plus souvent, il n'y a rien de plus bête qu'un joli nez.



On a vu s'établir des coches. (page 50)

VI. — LES VOITURES FRANÇAISES

J'allais partir, quand la porte de la petite salle de l'auberge où je m'étais fait servir en particulier s'est ouverte. Je croyais que c'était mon valet Dominique ; j'ai vu entrer un inconnu. — Monsieur, m'a-t-il dit, (il s'est repris en portant les yeux sur mes panaches et sur mon manteau de velours passementé d'or). Messire, je viens vous proposer d'acheter un joli petit chariot, qui n'est qu'un joli petit coche quand j'y suis, qui deviendra un joli petit carrosse quand vous y serez. — Mon ami, lui ai-je répondu, je vais, je viens, je reviens, je tourne, je retourne; je

change de direction comme le vent : les mules me conviennent mieux, je vous remercie. J'ai prononcé ces derniers mots en le congédiant de la tête et de la main. Il s'est assis ; il a continué à parler. — Mon ami, lui ai-je dit en l'interrompant assez brusquement, je vois que vous êtes en même temps et faiseur de coches et sellier; mais je n'ai pas non plus besoin de selles. — Messire, m'a-t-il répondu, je ne suis ni l'un ni l'autre. — Qu'êtes-vous donc? — Vous allez le savoir, m'a-t-il répondu en s'établissant sur son siége; mais, avec votre permission, il faut que d'abord je prenne les choses d'un peu haut.

Les messageries. — De tout temps, ou du moins je ne sais depuis quel temps, il y a eu des messagers d'université qui se chargent de conduire les écoliers aux villes où ils font leurs études et de les reconduire chez eux. Je l'ai été, mais j'avais continuellement mes oreilles remplies de latin, de grec, d'hébreu, que je n'entendais pas de mauvaises raisons, ou de mauvaises paroles, que je n'aurais pas voulu entendre. Je laissai là cet état, et tous les jours je m'en félicite.

Les messagers des sénéchaussées et des bailliages sont plus modernes. Leurs offices sont

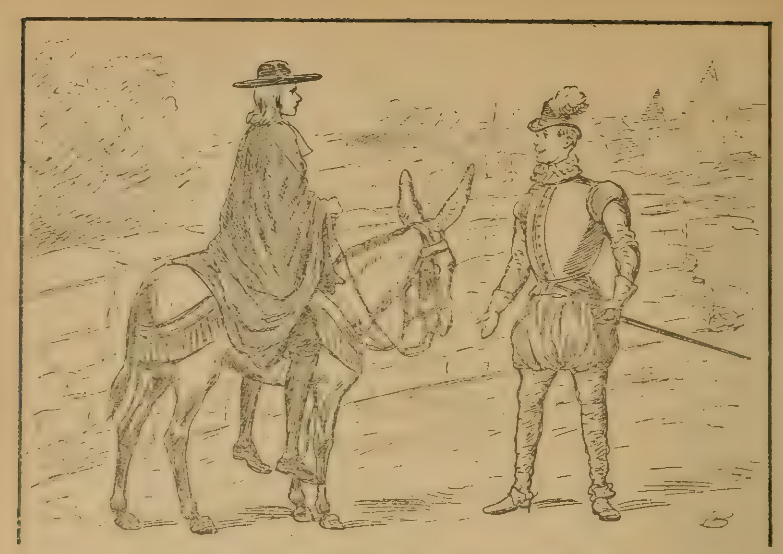
aujourd'hui devenus héréditaires. Ces messagers se chargent de porter au parlement les procès qui doivent y être jugés par appel et de les en rapporter. Ils se chargent aussi, depuis l'année 1576, en concurrence avec les messagers des universités, de porter les lettres du public, pour chacune desquelles on donne huit, dix, douze deniers, suivant la distance. J'ai encore essayé de cet office. Toutes les semaines, j'allais à Bordeaux porter au greffe du parlement, ou en rapporter, les sacs des procès. Je m'étendais la nuit, je dormais fort bien sur ces monceaux de chicanes et de mensonges qui empêchaient de dormir tant d'autres. J'étais bien payé, j'avais par sac deux sous par lieue; mais le greffier me dit de lui en rendre deux deniers, sinon qu'il ferait porter les procès par un autre, et que j'aurais un office sans fonctions. Je lui rendis deux deniers. Bientôt il en voulut quatre, bientôt huit. Je les lui rendis. Enfin, il voulut douze deniers, c'est-à-dire partager. Je refusai. Dans ce temps, le roi n'avait pas encore ordonné que ce transport fût exclusivement fait par nous, et, le greffier l'ayant donné à un autre, j'allais et je revenais presque à vide; je fus donc obligé de quitter mon

office pour n'avoir pas voulu me laisser écorcher. Messire, que Dieu vous préserve de jamais passer par les griffes des greffiers !

Les coches. — Vous avez vu, a-t-il poursuivi, ce que j'ai été; vous allez maintenant voir ce que je suis, et comment l'un m'a mené à l'autre.

Nos pères et nos grands-pères s'étaient, jusqu'à nos jours, contentés ou des chevaux de louage, ou des chariots des écoliers, ou des chariots des procès des bailliages; ils avaient jusqu'à nos jours patiemment enduré le soleil, la pluie, les bruyantes incivilités des jeunes gens, la fatigante mobilité, la fréquente dislocation des siéges faits de paperasses. Mais enfin ils se sont lassés, et sur les principales routes on a vu, comme en Italie, s'établir des coches ou chariots rembourrés en dedans, couverts de cuir en dehors, garnis de siéges et de rideaux, qui correspondent d'une ville à l'autre. Maintenant, quelque temps qu'il fasse, vous pouvez, avec une valise du poids de quatre livres, aller de Paris à Rouen pour soixante-dix sous, et de Paris à Orléans pour soixante-quinze. Je cite ces tarifs parce qu'ils ont été en général suivis dans ce grand nombre de villes où la dame de Fon-

taine et d'autres personnes à son exemple ont établi des coches. Quand je suis venu ici, il m'a semblé qu'il pouvait aussi y en avoir un; il m'a bien semblé, car, au bout de quelques semaines, celui que j'avais fait faire, qui est fort bien construit, fort beau, qui est celui que je vous ai offert et que je vous offre encore, s'est trouvé trop petit. Il est même à croire que celui dont je me sers maintenant se trouvera bientôt encore trop petit; et je vous l'offrirai de même, si vous repassez et si vous en voulez un plus grand. Il s'est levé. Messire, a-t-il ajouté, je ne veux pas vous retenir plus longtemps; je me borne à vous dire qu'enfin je me trouve aujourd'hui fort heureux, car, lorsque j'ai satisfait aux droits de notre chef, le commissaire général surintendant des coches publics, je régis, je gouverne, je suis roi dans mon coche. Les voyageurs ne cessent de me gracieuser. Et quand nous sommes arrivés, ils croient ne m'avoir jamais assez payé de ce que j'ai bien graissé les essieux, de ce que je les ai menés doucement, surtout de ce que je ne les ai pas versés. Croyez en toute vérité que souvent, pour recevoir les témoignages de leur reconnaissance, il me faudrait plus de deux mains.



... monté sur un fort bel âne. (page 53)

VII. — LA JUSTICE EN FRANCE

Je me disposais à partir ce matin de Toulouse: voilà que mon mulet et mon muletier, comme si, pour me retenir, ils s'étaient entendus, se sont en même temps trouvés malades. J'ai tout à la fois envoyé chercher le maréchal et le médecin; ils ont à l'instant, chacun dans ses attributions, fait le pronostic, d'après lequel je suis ici pour plusieurs jours.

Quand on n'a rien à faire, où aller? A la promenade, n'est-ce pas? J'y suis allé.

Toulouse est environné d'immenses vignobles que traversent de larges routes, le matin cou-

vertes de beau monde qui se promène sur des ânes; j'y ai remarqué, entre autres, grand nombre de gens de loi en habit noir, en bonnet noir, en capuchon noir. Par hasard, j'y ai rencontré mon voisin l'avocat Alexandre Landri, à qui j'avais eu occasion de donner quelques leçons de bon espagnol de Tolède, qu'il m'avait rendues en leçons de mauvais français des Pyrénées; mais, ce matin, il m'a payé en autre monnaie, et il m'a mieux payé. Dès qu'il m'a aperçu, il est venu à moi. Bien qu'il fût monté sur un fort bel âne, tantôt un pied, tantôt l'autre, suivant qu'il se penchait ou de l'un ou de l'autre côté, traînait et traçait un sillon sur le sable. A la vérité, il est grand et il a de longues jambes: c'est au moins un petit cheval qu'il lui aurait fallu. Comme il m'a paru de fort bonne humeur, je lui en ai fait l'observation. Il en est demeuré d'accord; mais il craindrait, m'a-t-il dit, de se rendre ridicule. En effet, les gens les plus graves, portant chapeau de tafetas, calotte de velours, longue robe, longue soutane à manches de satin, jupon à la reitre, cotillon de drap, qu'il me nommait à mesure qu'ils passaient, n'étaient pas autrement montés. — Voilà, me disait-il,

des notaires! voilà des avocats ! des procureurs! des conseillers ! des présidents ! des sénéchaux! des baillis! des généraux des aides! des juges des élections! des juges forestiers! des juges marchands! — Maître, lui ai-je dit, que de divers magistrats! ah! que de divers magistrats! Il m'a regardé. — Messire, m'a-t-il répondu d'un ton gai, hier vous devinâtes juste ma pensée. Je devine aujourd'hui la vôtre. Venez, avançons. — Nous avons avancé jusque sur les hauteurs de Matabiau. — Croyez-vous, m'a-t-il alors demandé sur le même ton, que, de même qu'il y a les milices des défenseurs de la foi, les milices de l'Eglise, il y a aussi les milices des défenseurs des citoyens, les milices de la justice? — Oui. — Eh bien! a-t-il continué, toujours sur le même ton, puisqu'en ce moment vous voulez, comme je n'en doute pas, connaître la magistrature française, je vais vous la faire, pour ainsi dire, passer en revue dans cette plaine qui s'étend au loin devant nous.

D'abord, voyez en tête et hors des premières lignes le chef auguste dont la main tient une brillante masse d'or :

C'est le chancelier — Sous la première race,

il n'était encore qu'un petit huissier, garde des chancels ou barreaux qui entouraient le lieu où l'on scellait; il fut ensuite un simple scelleur, ensuite un simple notaire. Aujourd'hui, lorsque la bouche du roi donne des lois au peuple, le chancelier est à son oreille qui les lui inspire. Le chancelier veille ensuite à leur vraie interprétation, à leur stricte exécution.

Mais, a-t-il continué, voyez-vous maintenant celui qui est venu subitement prendre sa place?

C'est le garde des sceaux. — Depuis le siècle actuel nous distinguons en France dans le chancelier deux hommes : l'un à qui l'on ne peut ôter son office, l'autre à qui l'on peut ôter ses fonctions, son pouvoir, à qui l'on peut ôter les sceaux. Ainsi aujourd'hui nous avons en France tantôt un chancelier garde des sceaux, tantôt et un chancelier et un garde des sceaux.

Voyez ensuite ces cours habillées de rouge qui s'offrent en première ligne, qui ont une attitude si fière, si menaçante !

Ce sont les parlements. — Ils forment huit grands corps; ils sont, depuis leur institution, toujours habillés de la même couleur. Remarquez, cependant, deux de ces corps qui portent

des habits neufs : le parlement d'Aix et le parlement de Rennes ne datent que de ce siècle.

Ne pensez pas, toutefois, a continué l'avocat de Toulouse, que les parlements soient différenciés par l'ancienneté de leur institution ou par l'étendue de leur ressort. Ils ont tous les mêmes titres, les mêmes pouvoirs, les mêmes honneurs ; ils se regardent tous, avec quelque raison, comme huit commissions de *grands jours*, comme huit sections d'un même parlement, fixées dans huit grandes villes de France. Point de jalousie, point de rivalité entre eux ; au contraire, constante amitié, intime fraternité. On voit toujours, dans leurs débats contre le gouvernement, les parlements de province opiner du bonnet avec celui de Paris, et celui de Paris opiner du bonnet avec ceux des provinces.

Le parlement ou les huit sections du parlement ne fait pas ou ne font pas les lois ; mais, sous la forme d'enregistrement, qu'il appelle ou qu'ils appellent aujourd'hui fièrement vérification, il les sanctionne ou ils les sanctionnent. Le parlement ou les parlements, quoiqu'il n'ait pas ou quoiqu'ils n'aient pas grandi depuis le siècle dernier, semble plus grand ou semblent

plus grands; c'est qu'il a ou qu'ils ont abaissé tous les dignitaires, tous les corps qui ont voulu lutter avec lui ou avec eux : le chancelier, qui a été admonesté ; les généraux des aides, les généraux des monnaies, qui ont été mandés ; les maîtres des comptes, qui ont été forcés à bâtonner leurs registres. J'ajoute que plusieurs hautes dignités, plusieurs hauts offices, ont pris fin : ainsi dans nos forêts les chênes semblent avoir grandi, ainsi dans nos cités les édifices semblent s'être exhaussés, quand on a coupé les arbres, quand on a rasé les bâtiments d'alentour.

Quelles sont ces cours habillées de soie noire qui viennent en seconde ligne, qui tâchent de s'élever, qui, si je puis parler ainsi, se dressent sur la pointe des pieds, mais qui, à côté des parlements, restent toujours petites?

Ce sont les présidiaux. — Ces corps, dont les conseillers prennent le titre de magistrat au présidial, de magistrat-présidial, ont été érigés vers le milieu de ce siècle, au sein des grands bailliages et des grandes sénéchaussées. Ils jugent souverainement jusqu'à la somme de mille livres; en sorte que, lorsque l'objet en litige n'excède pas cette somme, ces bailliages, ces

sénéchaussées, deviennent présidiaux, et que, lorsqu'il l'excède, ils redeviennent bailliages, sénéchaussées, en même temps que le lieutenant du bailli ou du sénéchal redevient président, de simple conseiller au présidial qu'il était, en même temps encore que le président du présidial redevient simple conseiller du bailliage ou de la sénéchaussée. Assurément, cette métamorphose de bailliage, de sénéchaussée, en présidial, de présidial en bailliage, en sénéchaussée; cette métamorphose de simple juge en président, de président en simple juge, qui a plusieurs fois lieu à chaque audience, est bizarre; mais ce qui est bien plus bizarre, c'est que le bailli d'épée, le sénéchal d'épée, qui étaient les plus hauts juges de leur cour, et souvent les seuls juges, ne jugent plus, bien que toujours ils siègent, bien que toujours leurs noms soient respectueusement mis en tête de tous les jugements.

Et, quelles sont ces autres cours habillées de laine noire qui forment la troisième ligne?

Ce sont les justices royales. — Plusieurs de ces justices ressortissent directement au parlement, et à cause de leur importance ou de leurs

privilèges, ou de leur position territoriale, elles ne peuvent manquer d'être érigées en présidiaux. Je vois qu'elles le savent, car je les vois aussi s'élever, se dresser sur la pointe des pieds.

L'influence de la création des présidiaux s'est fait moins sentir dans le nord de la France, où l'on a, dès les plus anciens temps, jugé par conjures, par assises majestueusement tenues au milieu des temples et d'autres édifices publics, que dans le midi, où la haute chaise du juge royal s'est élargie pour donner place aux nouveaux juges que le roi a nouvellement mis dans toutes ses cours, sous le nom de conseillers : car maintenant ce beau titre dore tout le corps de la moyenne aussi bien que de la haute magistrature, comme il dore les officiers de plusieurs autres corps.

Quels sont ensuite ces milliers, ces trente, peut-être ces quarante milliers de petites cours, composées, les unes de trois, de deux juges, les autres composées seulement d'un seul juge, tenant son écritoire d'une main et de l'autre sa chaise de bois ou sa petite sellette, cherchant à droite, à gauche, avec une attention inquiète, les arbres les plus touffus?

Ce sont les cours seigneuriales. — On appelle vulgairement les juges de ces cours juges bannerets, juges pédanés, juges de l'orme. Je les vois ici fort humbles, parce qu'ils se trouvent en présence des parlements, des présidiaux, des justices royales, des juges de leurs jugements; mais au milieu des champs, quand ils sont adossés à un bel arbre, en même temps leur trône, leur panache, ils deviennent fiers, arrogants; et les plus fiers, les plus arrogants sont ceux qui sont tout à la fois juge, assesseur, procureur fiscal, greffier, huissier, qui jugent, qui écrivent leurs jugements, qui écartent avec leur canne, ou plutôt avec leur bâton, les plaideurs trop familiers. Tels ils étaient sous notre bon saint Louis, tels ils sont sous Henri IV, tels ils seront sans doute jusqu'à la fin du monde.

Je vois maintenant, voyez une cour supérieure voltiger sur le front des autres cours; elle n'a pas de place, et je me doute qu'elle n'a pas non plus d'attribution fixe. Vous, vous voulez surtout savoir quelle est cette cour?

C'est le grand conseil. — Créé vers la fin du siècle dernier, pour comprimer les parlements sous le poids de son auguste nom, de sa haute

juridiction, le grand conseil, quoiqu'il ait l'immense et universel droit de connaître des matières ecclésiastiques dans tout le royaume, l'immense et universel droit de faire exécuter ses jugements dans tout le royaume, n'a encore guère fait remarquer son existence; et je doute même qu'il fît remarquer sa mort.

Oh ! combien d'autres cours en habit noir, en habit de couleur, en robe longue, en robe courte, dont les juges portent des papiers, ont l'épée au côté, s'appuient sur la hallebarde, tiennent la romaine, l'aune ! Je les vois prendre rang à côté des parlements, des présidiaux, des justices royales, mais sans les coudoyer. Voulez-vous les connaître ?

Ce sont les cours d'exception. — Les chambres de l'édit ou chambres mi-parties de juges protestants et de juges catholiques, les chambres destinées à juger les protestants et les catholiques, les chambres des comptes, les cours des aides, les cours des élections, des traites foraines, des greniers à sel, des monnaies, des maréchaussées, des arsenaux, des varennes, des eaux et forêts, des sergenteries, des bourses des marchands, sont appelées en

France des cours d'attribution, des cours d'exception.

Mais ce ne sont pas là, il s'en faut bien, toutes nos cours judiciaires; je pourrais encore en voir, vous en faire voir d'autres, et d'autres. J'en découvre, en ce moment, une toute petite, toute imperceptible; vous la découvrez aussi, car vous me demandez quelle est, dans le lointain, cette cour composée de tout petits conseillers rouges, de tout petits greffiers rouges, de tout petits huissiers rouges, qui singe toujours les parlements.

C'est le parlement de Dombes. — Je suis avocat à un de nos grands, de nos vrais parlements: je ne puis reconnaître le parlement de Dombes; cependant il s'appelle ainsi; le petit pays qu'il juge, le prince de ce petit pays, l'appellent ainsi : je l'appelle ainsi, je le laisse là pour ce qu'il est.

Mais quelles sont ces jeunes, jolies, joviales cours, tantôt siégeant, jugeant, tantôt chantant, dansant, que je vois et que j'entends?

Ce sont les basoches. — Qui ne fit pas peur à Henri III? Les jeunes clercs de procureur, dont est formée la basoche du parlement de Paris, lui firent peur; il détrôna leur roi. Cependant cette



François Ier

cour ou ce royaume, ce royaume ou cette cour, à laquelle ressortissent les basoches des juridictions inférieures, ressortissant au parlement, gouvernée par un chancelier et par des dignitaires, continue à juger les procès des clercs de la basoche du parlement et des basoches inférieures. Je dois vous dire qu'aux autres basoches des autres parlements il y a toujours un roi; je dois vous dire encore que la basoche de Paris a une monnaie qu'on donne, qu'on reçoit en riant, qu'on ne frappe pas comme les pièces de métal, qu'on bat comme le blé en épis, les légumes en cosses, car ce sont des lupins.

Si je ne me trompe, vous voudriez savoir aussi quels sont ces espèces de sergents de bataille, de sergents-majors, de serre-file, qui se tiennent sur les ailes de chaque corps, qui en font partie, mais qui, cependant, en sont détachés : eh bien!

Ce sont les gens du roi. — Le ministère public, qu'on appelle aussi le parquet, parce qu'il siégeait dans un petit parc de menuiserie, à côté du grand parc où siégeait le parlement, n'a guère été jusqu'à la fin du siècle dernier qu'une âpre agence fiscale, chargée de veiller à ce que la cautelle des plaideurs ou l'indulgence des juges ne

fît perdre aucun des droits d'amende ou de confiscation dus au roi; mais, depuis, il s'est bien accru, et tous les jours il ne cesse de s'accroître. Premier accroissement : les procureurs du roi, les avocats du roi, portent aux parlements le titre de conseiller procureur général, de conseillers avocats généraux ; ils portent aux présidiaux et aux cours des justices royales le titre de conseillers procureurs du roi, de conseillers avocats du roi. Autre accroissement : ils ont des conseillers substituts, suppléants, ce qui augmente le nombre des gens du roi, agrandit le parquet et lui donne plus de consistance. Autre accroissement : ils assistent aux jugements des procès par écrit. Autre accroissement : ils ont communication préalable de tous les jugements convenus entre les parties. Autre accroissement : ils prennent la parole, non seulement dans toutes les causes où le fisc est intéressé, mais encore dans toutes les causes criminelles, mais encore dans toutes celles où il s'agit d'établissements publics, de personnes publiques; d'orphelins, de mineurs, que, par une tendre fiction, les lois regardent comme des personnes publiques. Autre accroissement : ils sont chargés de faire

exécuter les jugements. Autre accroissement : lorsqu'il y a des dangers publics, des crises politiques, l'initiative des mesures de haute police, de sûreté générale, leur appartient. L'ignoble origine de leurs anciennes fonctions se perd aujourd'hui dans l'éclat de leurs fonctions actuelles. Le ministère public s'est d'ailleurs établi dans toutes les cours de justice, de finance, de police, de commerce, d'église, dans toutes les cours ; et dans toutes il est la vie, le cœur, l'âme de la magistrature, la vie, le cœur, l'âme de la justice.

Messire, a poursuivi l'avocat de Toulouse, en continuant à s'interroger en mon nom et à se répondre au sien, en ce moment vous me demandez quels sont ceux que vous voyez rangés sur les deux côtés des grands carrés que forment les divers corps judiciaires? Je trouve comme vous qu'ils ont l'air leste, dispos, animé, guerrier. On dirait d'une nombreuse troupe d'agiles maîtres d'armes, également prêts à porter et à parer les coups.

Ce sont les avocats. — Ils ont la robe noire, ainsi que les conseillers des présidiaux, et le chaperon fourré, ainsi que les conseillers des

présidiaux et les conseillers des parlements. Ici ils s'offrent rangés comme aux grands auditoires, construits tous sur le modèle de la grand'-chambre du parlement de Paris, où les hauts sièges des juges sont adossés à deux murs de la salle et forment un angle droit, où l'angle opposé est formé par les triples bancs des avocats, celui des avocats écoutants, celui des avocats plaidants, celui des avocats consultants. Je devrais dire par les quadruples bancs des avocats, car il y en a un quatrième fleurdelisé, où viennent noblement se montrer au public les avocats couronnés d'années et de célébrité. Ah! messire, de combien de grands orateurs j'y vois les noms écrits en lettres tous les jours plus grandes! On connaît en Espagne comme en Allemagne, comme en tout pays, les Dumoulin, les Aubery, les Riaultz, les de Thou, les Montholon plaidant pour le connétable de Bourbon, sous le règne de François Ier, les Lamartillère plaidant contre le duc de Guise, sous le règne de la Ligue. L'imprimerie fait entendre encore leurs plaidoyers, d'une extrémité du monde à l'autre. Vous en avez sûrement lu quelqu'un. Dans tous, même simplicité d'économie ora-

toire : proposition, exposition, discussion, conclusion ; défense de l'adversaire, réplique ; réplique de l'adversaire, duplique ; duplique de l'adversaire, triplique. Entre ces premiers mots : *Messeigneurs*, et ces derniers, *je concluds*, *je demande les despends et les intérests*, les anciens avocats répandaient l'érudition à jointées ; les avocats actuels, bien plus savants, mais en même temps bien plus habiles, la sèment légèrement sur les diverses parties de leurs plaidoyers, qu'ils brodent avec goût des fleurs de l'antiquité. Et maintenant ne soyez plus surpris de l'importance qu'a l'avocat ; ne soyez plus surpris si nos lois s'en occupent souvent, gouvernent sa vie publique, et quelquefois sa vie domestique ; si elles lui ordonnent sous peine de prison de ne se présenter à l'audience que vêtu de sa robe ; si elles s'emparent de ses mains, et le forcent à signer ses mémoires, à en répondre ; si elles lui lient les pieds, et le forcent à ne pas sortir de la ville, même les jours de repos ou réputés jours de repos, tels que le jeudi des déconfitures, sans en prévenir les procureurs, à ne pas sortir de l'audience sans en prévenir les juges ; si enfin elles lui lient aussi la langue et le for-

cent à ne pas discuter les faits convenus de part et d'autre avant l'audience, à ne discuter que les conséquences.

Maintenant, voyez derrière les avocats d'autres gens en robe qui les talonnent, qui leur parlent continuellement à l'oreille, qui ont, sinon une mine aussi guerrière, du moins un air aussi animé, aussi mutin, qui ont comme eux la robe noire, le bonnet noir, mais qui n'ont pas comme eux le chaperon fourré.

Ce sont les procureurs. — Ils ne peuvent prendre la parole que dans les petites causes ; et vous les voyez, dans les grandes, comme à la guerre lorsque le feu est très vif et que la seconde ligne charge les armes de la première, souffler aux oreilles des avocats de nouvelles raisons, de nouveaux moyens de droit ou de ruse.

Tout ainsi que les avocats ont été honorés par les nouvelles lois, qui ont voulu qu'ils tinssent la place des juges récusés, absents, tout ainsi les procureurs ont été honorés par les nouvelles lois, qui ont établi leurs mercuriales, leurs solennelles séances de louange et de blâme; mais les nouvelles lois ne les ont pas honorés lorsqu'elles ont pris au sérieux

Le monelegue du robin
Lequau a perdu son proucez,
Translatat de grec en francez,
Et di francez en bel latin,
Et peux di qui in poitevin ;

lorsque, ayant peur de leurs ongles, elles font taxer leurs honoraires par les juges; lorsque, ayant peur de leur bec, elles les traitent impoliment de *corbineurs*, leur défendre d'aller *corbiner* au-devant des messagers chargés des sacs des procès.

Messire, a continué, après une petite pause, l'avocat de Toulouse, en est-il dans votre Espagne comme dans notre France? Les procureurs, les plaideurs, sont-ils à genoux devant les juges quand on plaide leurs procès? Et, sans me donner le temps de lui répondre, il a ajouté : Vous êtes sans doute impatient de savoir quels sont ces hommes aussi à genoux derrière les plaideurs?

Ce sont les solliciteurs. — Nos lois font souvent mention des solliciteurs, qui, lorsqu'ils marchent ou parlent, ont le pied, la langue, si mobiles. Véritablement dans le mouvement et l'action du procès, ils deviennent quelquefois fort utiles ; quelquefois ils deviennent aussi fort

inutiles; quelquefois ils sont le cocher, quelquefois la mouche du coche.

Messire, a poursuivi l'avocat de Toulouse, puisque vous et moi nous nous sommes accordés à considérer la magistrature comme une milice, nous pouvons à toute force comparer à la cavalerie les juges montés, assis sur leurs sièges, à l'infanterie les avocats, les procureurs, les solliciteurs.

Mais, dans les diverses parties de la magistrature, n'y a-t-il pas des gens que nous puissions comparer aux gardes de l'artillerie? Il y en a : ce sont ceux qui écrivent les jugements rendus par les juges.

Ce sont les greffiers. — En effet, les jugements sont l'artillerie de la justice et les greffiers en sont les dépositaires.

Autrefois les greffiers étaient fort nombreux; ils le sont aujourd'hui davantage. Nous avons des greffiers civils tant et plus, des clercs de greffiers civils en titre d'office tant et plus; des greffiers criminels tant et plus, des clercs de greffiers criminels en titre d'office tant et plus; tant et plus de greffiers de parquet, de greffiers garde-sac, de greffiers de l'écritoire, de greffiers des

présentations, de greffiers des notifications pour les retraits, de greffiers de finances, de greffiers de tailles ; tant et plus de divers autres greffiers. Voyez leurs rangs continuellement s'allonger, s'élargir, s'épaissir.

Dans les armées, il y a des trompettes, des tambours pour rassembler les soldats : n'y en a-t-il pas aussi dans la milice de la justice pour rassembler les juges, les avocats, les procureurs et les plaideurs ? Il y en a aussi :

Ce sont les huissiers. — Les voilà qui entourent l'auditoire. N'est-ce pas qu'ils sont beaux à voir avec leurs papiers dans une main, leur verge ferrée d'argent dans l'autre, leur épée au côté, leur écusson de France pendu à la ceinture ? Je crois que, s'ils étaient réunis, ils seraient deux fois plus nombreux que l'infanterie française.

Vous me faites encore une autre question, et c'est la dernière, m'a dit l'avocat de Toulouse, dont le discours, comme les notes de la fin d'un air, tendait vers la tonique ; vous me demandez si, de même que dans les armées, il n'y a pas dans les milices de la justice des gens qui ne combattent pas, mais qui sont nécessaires aux

combattants, qui leur fournissent les munitions; s'il n'y a pas des munitionnaires? Il y en a de même :

Ce sont les notaires. — Et, en effet, bien qu'ils n'aient pas séance à l'audience des cours, bien que jamais ils n'y parlent, il n'en est pas moins vrai que ce sont eux qui font parler les avocats et les procureurs, qui font courir les huissiers, écrire les greffiers et juger les juges; car presque tous les procès naissent de la diverse manière d'interpréter les clauses de leurs actes.

Voyez-les, je vous prie, voyez sortir de leur fraise toujours bien blanche, toujours bien plissée, leur visage fleuri, jovial, content et satisfait; ce n'est cependant pas aujourd'hui frérie de la Saint-Jean, fête du plus ancien notaire qui soit en Paradis.

Est-ce qu'ils auraient oublié qu'on dit le cabinet des avocats, l'étude des procureurs, qu'on dit la boutique, qu'ils disent eux-mêmes comme aux derniers siècles la boutique des notaires? Non; c'est qu'ils pensent qu'en Dauphiné les ordonnances ont grand'peine à empêcher les nobles de se faire notaires, et que, s'il y a des états plus honorés, il n'y en a pas de plus honorable.

Est-ce qu'ils auraient oublié que les juges qui les ont examinés, institués, peuvent les mander, les admonester, les suspendre? Non; c'est qu'ils pensent que chaque peau de parchemin leur vaut un demi-écu, outre leurs vacations, tandis que les conseillers aux parlements, presque aussi mal payés qu'avant la découverte des mines d'Amérique, n'ont guère que quinze, vingt sous par jour, dont ils donnent, je ne sais si c'est par fierté, je ne sais si c'est par honte, la quittance en latin; tandis que les conseillers aux présidiaux n'ont que cinq sous par jour; tandis que les juges royaux, du moins certains juges royaux, n'ont que trois liards, n'ont qu'un liard par jour.

Est-ce qu'ils auraient oublié que, s'ils font un faux, ils ont le poing coupé? Non; c'est qu'ils se disent que tout homme qui, avec un bonnet noir, une robe noire, un cabas rempli de papiers, voudrait, autre part qu'aux mariages des comédies, faire le notaire, serait pendu.

Est-ce qu'ils auraient oublié qu'ils ont été divisés en trois classes, en notaires pour recevoir les actes, en tabellions pour donner les grosses, les expéditions, les extraits des actes des notaire

vivants, en garde-notes, en collationnaires, pour donner les grosses, les expéditions, les extraits des actes des notaires morts? Non; c'est qu'ils pensent qu'ayant presque partout échappé à cette fiscale mutilation de leur état, ils en triomphent en tête de leurs actes : « Par-devant nous, notaire, tabellion, garde-note, ont comparu... »

Est-ce qu'ils auraient oublié qu'ils sont déjà cent à Paris, quarante à Bordeaux, vingt à Tours, douze à Sens, et, à proportion, autant dans les autres villes? que ce grand nombre peut encore devenir plus grand? Non; c'est qu'ils savent que les seigneurs ne peuvent donner plus de commissions de notaire qu'en portent les titres de leur terre; c'est qu'ils se croient sûrs que les parlements, les états provinciaux, ne cessent et ne cesseront de s'opposer à la création de nouveaux offices.

Est-ce qu'ils auraient oublié que le roi paie en offices de notaire les dépenses de la toilette de la reine, qui porte dix, vingt offices à chaque pendant d'oreille, vingt, quarante à son collier?

La vénalité des offices. — Non; c'est qu'ils n'ignorent pas qu'aujourd'hui une grande partie des dépenses de la maison du roi, ainsi que des

dépenses de la guerre, de la marine, est acquittée avec les finances des offices vendus, et qu'il est possible que l'argent de l'office d'un président au parlement soit employé aux chausses des valets, aux fers des mules, aussi bien qu'aux diamants, à l'orfévrerie de la couronne. — Quoi! ai-je dit, ou plutôt me suis-je écrié, les charges, les dignités de votre milice de la justice sont donc vénales? — Oui, vraiment, m'a répondu l'avocat de Toulouse : notre magistrature a donné cent quarante millions à la France pour avoir le droit d'être héréditairement inamovible, fixe, héréditairement laborieuse, appliquée, studieuse, héréditairement grave, sage, intègre; oui, vraiment, elle a rempli plusieurs fois les coffres de l'état, pour avoir, aux premiers nouveaux besoins, le droit de les remplir encore. J'étais étonné, surpris. Messire, a ajouté l'avocat de Toulouse, en reprenant le chemin de la ville, croyez ce que je vous dis. Je dois être, sans doute, et je suis l'avocat des juges aussi bien que des plaideurs ; mais, surtout en ce moment, je dois être et je suis l'avocat de la vérité.



Lorsque j'étais roi de l'école... (page 84)

VIII. — LE VIEIL ÉCOLIER DE SAINT-FLOUR

Dans les montagnes de la haute Auvergne, les plaines sont chose un peu rare ; j'en ai cependant, aujourd'hui traversé une ; elle a été même assez grande pour que je m'y sois égaré. Elle porte le nom de la Planése; elle forme comme une haute terrasse de plusieurs lieues, dominant sur les beaux vallons de la Limagne. Le temps était si brumeux que, tandis que je croyais marcher vers Clermont, je revenais vers Saint-Flour; heureusement, un homme à pied dont j'ai fait la rencontre, s'est avec bienveillance entièrement détourné de son chemin pour me remettre dans

le mien. Cet homme allait si vite, si légèrement, que je ne lui aurais donné que trente, trente-cinq ans au plus; mais il avait les cheveux si gris et déjà si près d'être blancs, que j'aurais parié pour cinquante ans, et absolument pour soixante; quant à ses habits, ils pouvaient être ou d'un laïque ou d'un ecclésiastique. A force de regarder cet homme, j'ai pris une telle confiance en sa figure ouverte et franche que je me suis hasardé à lui faire part de mes doutes.

Les priviléges des écoliers. — Monsieur, m'a-t-il répondu, j'ai cinquante-trois ans et je suis écolier; je le suis depuis plus de quarante ans, et je ne suis pas lassé de l'être, car, à vrai dire, il n'y a de vie heureuse que la vie d'écolier, et ce sont les priviléges qui la rendent surtout heureuse. — Oh! oh! je voudrais bien connaître ces priviléges. — Monsieur, les voici :

D'abord le premier est de pouvoir étudier les dimanches et les fêtes. Les jeunes gens appliqués, rangés, modestes, le comptent pour beaucoup; cependant, j'avoue que pour moi je n'en ai jamais fait grand usage.

Je passe à d'autres.

Au parlement, l'avocat de l'université plaide

du côté du barreau des pairs; l'avocat du pape ne plaide que du côté du barreau du greffe. Plus d'une fois j'ai été me mettre orgueilleusement derrière notre avocat.

L'Université de Paris, fille aînée des rois de France, a rang de prince, et les écoliers aussi par conséquent.

Tous les écoliers sont d'abord nobles, cela va sans dire; ils portent l'épée. Quand ils ne sont pas présents, on les traite bien de grimauds; mais, quand on leur parle, on leur dit, ou on doit leur dire Monsieur, à la rigueur Messire, et à leurs femmes Mademoiselle, à la rigueur Madame.

Un écolier voyage-t-il, les fermiers sont tenus de lui fournir ou du moins de lui louer un cheval au prix ordinaire : il ne tient qu'à moi d'aller en demander un à la première ferme.

Un écolier arrive-t-il dans une ville où tous les logements sont occupés, il faut que les bourgeois lui en cèdent un.

Au contraire, le maître de la maison ne peut faire déloger un écolier du logement qu'il occupe.

Les artisans qui le dérangent par le bruit ou

les mauvaises odeurs de leurs ateliers sont obligés de changer de demeure. A Toulouse, où l'on aime beaucoup à chanter, un tailleur de mon voisinage m'étourdissait de ses chansons languedociennes. Je le fis assigner devant le juge : il fut condamné à déménager ou à chanter plus bas.

Un écolier qui tue et mange la volaille de son voisin, lorsqu'elle s'approche trop près du lieu de ses études, s'il en restitue la valeur, n'a plus à craindre la justice civile.

L'écolier qui étudie à Paris est Parisien ; l'écolier qui étudie à Toulouse est Toulousain ; il jouit de tous les priviléges accordés à la ville, et ne supporte aucune charge.

Qui est chanoine, qui étudie à Paris, à Toulouse, ou à toute autre ville d'université, est toujours présent à son église, et en reçoit les gros fruits.

L'écolier n'est sujet à aucun octroi, à aucun droit d'entrée.

Il n'est sujet à aucun aide, à aucun subside.

Malheur aux financiers imprudents qui voudraient le mettre au rôle ! Si le juge était sévère,

il pourrait les punir corporellement, ou du moins les bannir.

Malheur aux huissiers imprudents qui voudraient toucher aux maisons, aux biens d'un écolier, protégés par les signes de sauvegarde, les armes du roi et de l'université! Il serait perdu, s'il était traduit devant le conservateur des priviléges scolastiques.

Un écolier n'est pas, d'ailleurs, tenu de payer les dettes contractées avant le temps de sa scolarité.

Que s'il en a contracté pendant ce temps, le créancier doit l'assigner jusqu'à trois fois.

Lorsque l'écolier est créancier, ses dettes passent avant les dettes des autres.

Dans aucun cas on ne peut saisir ses livres.

Le père d'un écolier ne peut être cité en justice durant le temps qu'il va voir son fils à l'université.

Le juge ne peut faire arrêter un écolier dans l'enceinte de son collége.

Qui se prend à un écolier se prend à tous.

Si un écolier a battu un ecclésiastique, il peut être relevé de l'excommunication par ses supérieurs.

Si un écolier, dans une querelle, a commis un meurtre, et s'il s'est d'ailleurs distingué par ses progrès, il obtient grâce. Je me souviens qu'à Grenoble, un de nos camarades ayant été condamné à mort, nous allâmes crier devant le tribunal : Les catégories ! les catégories ! les éthiques! les éthiques! ce qui voulait dire qu'il était habile dans les catégories et les éthiques : il fut mis en liberté.

Les serviteurs et domestiques des écoliers participent à leurs priviléges. J'ai eu pendant longtemps à mon service un laquais assez mauvais drôle qui ne m'a pas demandé d'autres gages.

Peut-être, Monsieur, croyez-vous que ce sont là tous les priviléges des écoliers. Rebuffe en a compté jusqu'à cent quatrevingts, et sans doute il ne les a pas tous comptés.

Vive la joie! Messire, lui ai-je dit, je vois qu'en France les écoliers ne sont pas plus mal qu'ailleurs ; je voudrais seulement savoir s'ils s'y instruisent aussi bien. — Ils s'y instruisent mieux, m'a-t-il répondu ; notre siècle réformateur a réformé aussi nos vieilles méthodes ; les routes de l'enseignement ont été, comme nos grands chemins, aplanies, élargies, alignées, et

elles l'ont été dans toutes les parties. Je vais vous en convaincre.

Les écoles de lecture. — Monsieur! souvenez-vous d'un vieux écolier que vous avez rencontré dans les champs de seigle de la Planèse, quand à Paris vous passerez à la Vallée de misère; je n'y suis pas né, mais peu s'en faut; ma mère y demeurait; elle est originaire de Saint-Flour, où, étant venue de Paris à pied voir ses parents, elle me mit au monde presqu'en arrivant, et presque aussitôt elle repartit, m'emportant pendu à ses épaules, continuant, le long du chemin, à faire son métier d'acheteuse et vendeuse de peaux de lapin. Quant à mon père, il était matelot sur l'Allier; il descendit ensuite l'Allier, et devint matelot sur la mer, où, en quelques années, il devint officier de marine. Il l'était lorsque je fus assez grand pour apprendre à lire.

Monsieur! puisque vous allez à Paris, vous saurez d'avance qu'il y a sous le Châtelet une grande arcade qui vous paraîtra telle qu'elle est, vilaine et noire, qui me paraissait et qui me paraît encore belle et gaie, car c'était par là que, lorsque j'étais roi de l'école, mes petits cama-

rades venaient, suivant l'usage, me conduire chez moi en chantant.

Plus le nombre de mes années s'accroît, plus j'aime à me rendre présents les jours du jeune âge. Je me rappelle que nous entrions le matin à huit heures, et que nous sortions à onze; que, le soir, nous entrions à deux, et que nous sortions à quatre en hiver et à cinq en été.

Notre maître ne l'était pas en titre; de temps en temps, il nous récitait avec emphase ses lettres de coadjuteur ou vice-gérant que lui avait données le chantre de l'église de Paris, chef général de toutes les petites écoles de la ville; il finissait toujours ainsi : Mes lettres, comme toutes les lettres, valent pour un an; je suis maître pour un an; les trois cent trente maîtres, tous, nous sommes maîtres pour un an.

Dans d'autres moments, il s'écriait : A Paris, nous sommes peut-être trop de maîtres; mais, en province, nous ne sommes pas assez. Allez en Pologne, vous ne trouverez pas de si petit village qui n'en ait un. Allez dans les Pays-Bas, vous aurez de la peine à vous procurer un domestique, une servante qui ne sache lire et écrire.

Il va sans dire, a poursuivi le vieux écolier, que je me souviens aussi, et avec plus de plaisir, de nos jours de vacances, qui étaient les dimanches et l'après-midi du jeudi. Ces jours-là plusieurs d'entre nous ne manquions guère d'aller aux audiences de la chantrerie; en sortant, nous contrefaisions la voix des jeunes maîtres, la voix des vieux maîtres, leurs invectives, leurs injures mutuelles, et ensuite la voix du promoteur donnant ses conclusions, du chantre prononçant ses jugements : Vous avez tenu des écoles buissonnières, des écoles mal sonnantes, suspectes d'hérésie, je ne puis vous instituer. — L'écolâtre d'Amiens a pu vous instituer à Amiens, l'écolâtre de Reims a pu vous instituer à Reims, le scolastique d'Orléans a pu vous instituer à Orléans; mais je ne puis, moi, vous instituer à Paris.

Les écoles d'écriture. — Mon père avait avancé dans les grades; il lui tardait beaucoup que j'eusse avancé aussi dans l'instruction, que j'allasse apprendre à écrire. J'y allai enfin. Le maître écrivain, pendant les leçons, souvent interrompues ou même suspendues par les appariteurs de l'Université qui venaient fermer les

écoles qu'avait ouvertes le chantre, par les appariteurs du chantre qui venaient fermer les écoles qu'avait ouvertes l'Université, nous lisait et nous commentait lentement les quatrains de Jean Lemoine pour apprendre à bien tailler la plume, à bien la tenir, à bien écrire ; il nous vantait aussi les règles de l'art d'écrire données par le cordelier Gigantis. Il parlait avec un grand respect de Le Gaingneur, écrivain ordinaire du roi, le plus célèbre écrivain de France, qui faisait de si grandes, de si belles lettres à queue de serpent, à pattes, à becs d'oiseau, à ramages, à enroulements; mais il mettait au-dessus de tous Hamon de Blois. Il nous disait que c'était le plus grand écrivain connu, le plus grand écrivain du monde. Il ne nous disait pas qu'il avait été pendu.

Souventes fois, en se pavanant sur sa belle chaise de bois sculpté, qui lui attirait une grande considération, il répétait que les temps modernes avaient plus sensiblement gradué leurs progrès par la perfection du signe matériel de la pensée que par la perfection de la pensée, fausseté ou du moins erreur insigne, car, aux siècles passés, l'or, l'azur, coulaient de toutes

les plumes; et même, au siècle dernier, unie avec la peinture, l'écriture a longtemps lutté contre l'imprimerie; elle l'a même vaincue par la pureté et la finesse des formes; mais, vaincue à son tour par la rapidité de la presse, elle s'est dépitée, irritée de l'irrévocable préférence donnée à sa rivale; et, pour ainsi dire, elle s'est, dans sa mauvaise humeur, dans son dépit, hérissée de longues queues, de pointes tortueuses et barbares. Notre jeune maître se moquait des anciennes écritures, des anciens écrivains, trouvait et nous faisait trouver ces innovations pleines de raison, de grâce et de goût. Je dois, cependant, convenir qu'il nous enseignait avec beaucoup d'art l'écriture du temps; je lui veux aussi du bien de nous avoir appris non seulement à écrire, mais encore à signer. Nous avions pour modèle sa signature, que nous pouvions, nous disait-il, aller voir bien plus belle au tableau des signatures des maîtres écrivains de Paris, déposé chez monseigneur le prévôt.

Les colléges. — J'entrai au collége la même année que mon père fut nommé capitaine de vaisseau. Mon père témoignait plus de joie de mon avancement que du sien.



Guttemberg.

Bien des gens passent de longues années dans les colléges et en sortent qui savent sur le bout du doigt leur histoire de France, qui, cependant, ne savent pas l'histoire des colléges, de l'instruction publique; quant à moi, quoique naturellement peu curieux d'anciennes recherches, j'ai, cependant, écouté volontiers ceux qui, à cet égard, en avaient fait, et je crois ne pas avoir entièrement oublié ce que je leur ai entendu dire.

Le saint roi Louis IX fonda à Paris, en 1252, le collége de Sorbonne ; c'est le plus ancien des colléges de la France.

Depuis, à Paris et en province, on en fonda d'autres, et on ne cessa d'en fonder pendant les XIIIe, XIVe et XVe siècles ; mais c'étaient toujours des colléges de boursiers, des monastères, des cloîtres d'écoliers.

Le quinzième siècle, qui avait tant besoin de s'instruire, qui, dans les dernières années, en témoigna tant le désir, ouvrit les portes de plusieurs de ces colléges : l'instruction cessa d'être claustrale pour devenir publique.

Le seizième siècle a ouvert la porte de tous les

colléges, les a réformés tous, et la nation française est devenue une nation lettrée.

Combien d'écoliers estimez-vous qu'il y a, certaines années, à l'Université de Paris? Je crois moins ceux qui disent qu'il y en a trente mille que ceux qui disent qu'il y en a quarante mille. A l'Université de Bordeaux, le seul collége de Guienne en compte deux mille cinq cents. Les autres universités, notamment celle de Toulouse, ne sont pas moins florissantes.

On peut juger de l'état des études de nos colléges par le nombre des jeunes gens qu'on voit en robe noire et en ceinture, car c'est l'habit des écoliers.

Ce qui distingue les régents, ce n'est pas tant leurs robes à longues rangées de boutons que leur bonnet, qui est carré, à la différence de celui des écoliers, qui est rond.

Il n'y a guère aujourd'hui de ville un peu considérable où l'on ne voie un plus ou moins grand nombre de ces bonnets ronds et de ces bonnets carrés.

Je reviens à moi.

Je fus d'abord écolier à l'un des plus renommés colléges de l'Université, et ce n'est pas

sans attendrissement que je vous dirai que mon bon père, qui déjà avait commandé un gros vaisseau sur l'Océan Atlantique, embrassa par douzaines, en allant payer mes lettres de scolarité, tous mes petits camarades, réunis devant la porte de la classe, leur demandant leur amitié pour moi. Mon père, après avoir payé ces lettres, paya au régent la contribution pour le cours des études à raison de deux sous par mois d'écolage; il paya aussi ma contribution pour les bancs, les chandelles et les toiles des châssis.

Dans les colléges, et c'est au profit de l'instruction, les maîtres sont très respectés. Lorsqu'un régent passe, tous les écoliers s'arrêtent, se découvrent et s'inclinent. Lorsqu'il entre en classe, ils applaudissent, frappent le plancher avec leurs pieds, les bancs avec leurs livres, et crient : *Vivat!*

Ordinairement, chaque régent choisit pour aide un de ses écoliers, qui, sous le nom d'*explorator*, a les yeux sur la classe quand il les a, lui, sur son cahier. L'*explorator*, ou l'observateur, tient aussi comme censeur des causeurs la liste de ceux qui parlent français : car l'Université a tant d'horreur pour le français, qu'un

papetier auquel le recteur faisait, dans une harangue latine, des reproches sur ses fournitures, lui ayant dit : « Parlez français, je vous répondrai », fut mis en cause devant le parlement, où l'on ne prit pas les choses si au vif, où l'on excusa le papetier de ne pas entendre la haute latinité.

Monsieur, a continué le vieil écolier, il faut vous dire que dans notre France moderne les pères de famille des villes, encore plus les pères de famille des grandes villes, encore plus les pères de famille de Paris, se séparent trop facilement de leurs jeunes enfants, persuadés qu'ils sont, par les livres, qu'il n'y a de bonne éducation que sous les vastes toits des gymnases. Telle n'était pas l'opinion de mon père ; mais, lorsqu'il repartit pour la mer, il ne put que me mettre en pension, et tout aussitôt je fus au premier rang des écoliers : car les externes ou galoches, ainsi appelés de l'espèce de chaussure qu'ils portent en hiver, sont méprisés par les caméristes ou pensionnaires des pédagogues, qui sont à leur tour méprisés par les pensionnaires du collége ou de la pension du principal. C'est à cette pension que j'avais été mis. Là on

apprend, surtout quand le principal est un haut magistrat, un conseiller, un président au parlement, comme il y en a, les belles manières du monde.

On y apprend aussi, dans l'élégant latin d'Erasme ou d'autres instituteurs, les beaux préceptes d'éducation. Par exemple, j'appris qu'il fallait dire : Monsieur, en parlant au maître; qu'il fallait, en parlant à des personnages, des magistrats, à de vénérables et scientifiques personnes, à des régents de théologie, des docteurs, des clercs, fléchir de temps en temps le genou; qu'il ne fallait point parler des dents, qu'il ne fallait point se gratter la tête, qu'il ne fallait point gesticuler, qu'il ne fallait point tenir les pieds écartés, ni se pencher tantôt sur une jambe, tantôt sur l'autre. J'entendais souvent à table les maîtres crier aux nouveaux venus : *Poculum a dextris! ad lævam panis!* Le verre à droite! le pain à gauche! Il arrivait à de jeunes villageois de ne pas toujours baisser les yeux quand ils buvaient; si les maîtres le remarquaient, ils leur criaient : *Bibere intortis oculis illiberale est!* Et de même le principal criait à ces gros villageois qui ne savent rien dire, mais

qui mangent admirablement bien et ne se taillent guère de petits morceaux : *Carnem minutim in quadra dissere!* Au jeu, vous auriez continuellement entendu : *Absit dolus, absit mendacium!* Là aussi j'appris à mes dépens qu'on ne devait point parler au lit. Un soir, je voulus demander à mon ami si le lendemain nous irions aux champs : *In cubiculo laudatur silentium* fut toute sa réponse.

Les bourses. — J'étais en rhétorique lorsque la mer engloutit mon père avec toute sa fortune; ma mère se retira à Saint-Flour, et une sœur de mon père me fit entrer au collége de Montaigu, qui est le collége des pauvres. Ce nom de Montaigu me fit trembler, et ce n'était pas sans raison; mais tout de suite il fallut marcher. Bientôt nous arrivons. Une porte grillée, une espèce de porte de prison s'ouvre. Nous entrons; on nous présente au principal ou père des pauvres. C'est, lui dit l'ami de mon père, un jeune garçon qui est né de légitime mariage et qui est sans fortune. — Il est bien délicat, lui dit le père des pauvres. — Oh! Monsieur, lui répondit l'ami de mon père, il le paraît; il ne l'est pas. Nous allâmes nous présenter au prieur des

Chartreux, qui fronça le sourcil lorsque l'ami de mon père, auquel il fit la même objection, lui fit la même réponse. L'admission fut confirmée. Nous allâmes la porter au pénitencier de Notre-Dame; celui-ci, accoutumé aux figures pâles ou maigres, donna son visa sans objection. Nous retournâmes à Montaigu; l'ami de mon père me remit au père des pauvres; il sortit; la porte grillée se referma, et je me trouvai, comme un pinson nouvellement pris, dans une grande cage de hautes murailles noires, qui ne me laissa aucun espoir d'évasion.

Presque aussitôt, j'y devins de la couleur des autres oiseaux; je veux dire qu'on m'ôta mes habits de ville, et qu'on me revêtit d'une vilaine petite cape de drap tannée qui a fait donner aux écoliers de ce collége le nom de capettes.

Quelle vie, Monsieur, que celle des capettes de Montaigu! Tous les jours, n'importe la saison, nous nous levions à quatre heures du matin pour aller à la chapelle chanter les matines. Ensuite, à déjeuner: du pain, à dîner: un potage aux herbes et un plat de fèves, ou bien un plat de pommes cuites, ou bien un œuf, ou bien la moitié d'un hareng; jamais de viande, jamais de

vin; toujours étudier ou prier; pour la moindre faute, les punitions les plus rigoureuses. L'ombre du terrible principal Tempête semble se promener encore sous les lugubres portiques des cours; et, la nuit, il semble qu'on la rencontre quand on rencontre le père des pauvres marchant en silence, armé de sa lanterne de voleur, qui, à volonté, éclaire, n'éclaire qu'à demi, n'éclaire pas.

On se lasse d'être bien, à plus forte raison d'être mal; toutefois je pris patience jusqu'aux vacances; mais alors, un après-midi qu'il faisait chaud, que le portier avait laissé par hasard ouverte la porte, à laquelle il tournait le dos, je m'enfuis si subtilement et si vite, qu'il lui fut impossible de m'atteindre.

Je gagnai la campagne par le côté par où l'on devait le moins me poursuivre, par la porte Saint-Denis.

Dès ce moment, je redevins heureux. Il serait trop long maintenant de vous dire comment, suivant la plus ou moins longue persistance de mon goût pour la bière, pour le cidre, pour le vin, pour le vin de l'Orléanais, du Languedoc, de la Provence, je fis du Nord au Midi, en qua-

lité de boursier, un plus ou moins grand nombre de classes dans divers colléges; commençant et recommençant mes cours, tantôt sous le titre d'un pauvre écolier qui ne pouvait terminer ses études sans réclamer les fonds obituaires affectés à ce genre de secours, tantôt sous le titre de nouveau converti, tantôt sous le titre d'étudiant suisse entretenu par le roi; ici, sous le titre d'écolier qu'on avait retenu prisonnier chez les nations avec lesquelles nous étions en guerre, là, sous le titre de vieux gendarme qui se destine aux ordres; là encore sous le titre d'un des enfants de la nourrice du roi; plus loin sous un autre titre, et plus loin sous un autre...

Comment à Toulouse, ayant été nommé boursier, ou, ainsi qu'on dit dans cette ville, collégiat au collége de Foix, qui était bien aussi, comme celui de Montaigu et comme tous les anciens colléges, une noire souricière, toutefois avec cette grande différence que toujours la porte en était ouverte, j'y faisais depuis plusieurs années, notamment à ce collége, bonne chère, chère lie.

Mais je vous dirai seulement comment, après la cessation de nos discordes civiles, la paix

ayant ramené l'ordre, je fus dépossédé de ma bourse.

Mes camarades et moi nous allions au collége de l'Esquile ou de la Cloche. Un jour, le régent de philosophie me fit appeler; il savait que mon nom de baptême était Jean, et il me croyait Parisien. — Jean de Paris, me dit-il, tout le monde vous en veut de manger depuis longtemps le pain des enfants de dix ou douze ans, dont vous tenez dérisoirement la place, et votre régent, qui pourrait être votre fils, même absolument votre petit-fils, est résolu de vous faire baisser en public les chausses, la première fois que vous ne saurez pas votre leçon. — Je me mis à rire. — Jean de Paris, reprit-il avec un air plus sérieux, sachez, puisque vous ne le savez pas, que c'est de nos jours seulement que, par une concession qu'a faite l'ancien usage des grandes écoles aux progrès de la civilité, on ne donne plus le fouet aux étudiants des facultés de théologie, de droit canon, de droit civil, de médecine; mais que, dans la faculté des arts de nos universités, vous en êtes continuellement témoin, on le donne toujours fort et ferme. Et, à votre occasion, l'on veut le donner plus fort,

plus ferme, sans distinction ni de taille ni d'âge. Maintenant voici ce qui me reste à vous dire.

Les grades. — Jamais le fouet n'est entré dans ma classe, j'en ai rendu exempts mes plus petits comme mes plus grands philosophes; inscrivez-vous, et vous ne risquez plus rien que d'avoir des grades. — Mais, lui dis-je, il faut que je vive. — Oh! me répondit-il, on y a pourvu : démettez-vous de votre bourse de grammairien au collége de Foix, et tout de suite on vous nommera boursier philosophe au collége de Maguelone. — Maître, je crains la contention d'esprit. — Bon! on n'apprend en philosophie que ce qu'on apprenait, il y a je ne sais combien d'années ou de siècles, savoir : pendant le premier cours, les institutions de Porphyre, la logique d'Aristote; et, pendant le second, sa physique, sa métaphysique, le traité de la sphère, les éléments d'Euclide. — Ah ! j'aimerais mieux avoir le fouet que d'apprendre les mathématiques — N'ayez peur; maintenant on n'en tient plus aussi grand compte dans l'instruction publique. Voyez Charpentier, régent de mathématiques au collége royal, qui n'en savait pas un seul mot, et qui, par arrêt du Conseil d'état, a été

maintenu dans sa chaire. — Maître, je crains aussi les arguments; à mon âge, les contestations, sous quelque forme qu'elles soient, font du mal; j'entends ne pas argumenter. — Vous n'argumenterez pas. — Ni monter sur le pupitre, ni être augmenté. — Vous ne monterez pas sur le pupitre, vous ne serez pas augmenté; vous écouterez seulement, et même vous n'écouterez pas si cela vous fait du mal; ensuite, à la fin des cours, vous ferez une thèse de logique, de morale, ensuite une de mathématiques, de physique, de métaphysique, qui sera la table des matières que vous aurez apprises, que vous serez censé avoir apprises, ou vous ne la ferez pas; vous la dédierez au viguier, au juge mage, ou, comme dit la chanson,

« Au capitani do lo basoche
« Que n'o pas un hardit en poche »,

ou vous ne la dédierez pas; vous la soutiendrez, ou vous ne la soutiendrez pas. Si, d'ailleurs, vous en avez envie, vous serez gradué par bénéfice d'âge, sans rien savoir, ou, si vous n'en avez pas envie, vous ne le serez pas.

Je passai du collége de Foix au collége de

Maguelone; je suis encore à comprendre comment je n'y mourus pas de faim. Je vous ai déjà dit : Quel collége que celui de Montaigu! je vous dirai maintenant : Quel cuisinier que celui du collége de Maguelone! Notre dîner de huit heures et demie du matin ne valait pas un déjeuner. On nous nourrissait d'après le traité du médecin Dubois, au meilleur marché. Je ne pus y tenir que cinq ou six semaines. A la septième, je m'enfuis et du collége et de Toulouse. Je sortis par la porte de Montoulieu, qui, si je ne me trompe, est la porte du nord, non pour éviter les poursuites, mais pour prendre la route de Paris, où j'arrivai frais, gaillard et content.



... lorsque la ménagère jette... (page 116)

IX. — LES PAYSANS DE LA FRANCE

O mon parrain, que ne vous dois-je pas ! Vous m'avez envoyé un jeune Péruvien si intelligent, qu'en faisant ce que je lui dis, il fait en même temps ce que j'aurais dû lui dire ; si honnête, que, plusieurs fois, comme jeudi dernier, après avoir laissé entre ses mains mes équipages, mes malles, mon argent, je suis tranquillement parti pour aller faire une petite excursion dans le voisinage ; je ne pourrais plus maintenant me passer de votre Dominique !

Ce jeune garçon a écrit à sa peuplade. Il a

daté de Riom, où j'arrivai hier, sa longue lettre; la voici :

« Mes parents, mes amis, ne tenez pas compte de mes précédentes relations sur les paysans français; celle que je vous envoie aujourd'hui est la seule bonne et complète.

Les villages. — Il n'y a pas en Espagne, il y a en France des villages, c'est-à-dire de petits bourgs sans murailles, sans fossés.

Du milieu de chaque village, s'élève une église, un château; du milieu de chaque église, de chaque château, s'élève un clocher, un donjon ou grande tour. Les maisons de chaque village paraissent uniformément hautes, uniformément grandes, ou plutôt uniformément basses, uniformément petites.

Les anciens villages sont situés sur le sommet des montagnes. Les nouveaux villages couronnent les bords des rivières, marquent le centre des plaines.

Les hameaux. — Il n'y a pas en Espagne, il y a en France des hameaux, c'est-à-dire de petits villages sans églises, sans château.

J'en ai vu un grand et un très grand nombre tout nouvellement bâtis; j'en ai vu qui ne con-

sistent qu'en une grande cour carrée, fermée des quatre côtés par des corps de bâtiment où, sous le même toit, habitent plusieurs familles.

Mon maître disait un de ces jours que la multiplicité des villages annonçait la sûreté, la sécurité des campagnes, ou, ce qui revient au même, un haut degré de civilisation; que la multiplicité des hameaux annonçait un plus haut degré de civilisation.

Les fermes. — Et la multiplicité des fermes ou habitations isolées, un plus haut degré. Vous m'objecterez et je lui objectai que c'était tout le contraire au Pérou. Il me répondit que lorsque le Pérou aurait, comme la France, vécu trois ou quatre mille ans, il en serait dans ce pays le contraire de ce qui en est aujourd'hui.

Il y a en Espagne des fermes comme en France, mais il y en a infiniment moins; d'ailleurs, les fermes espagnoles sont de longues granges, au lieu que les fermes françaises sont belles et s'approchent même en assez grand nombre, sous le nom de maisons de campagne, de la forme et de la force des châteaux.

Depuis les grandes défriches faites pendant ce siècle, il n'est pas rare de voir en France des

fermes de douze, quinze charrues, et il n'est pas très rare d'en voir de vingt, de trente.

Je vous disais que les campagnes du Pérou me paraîtraient bien tristes en comparaison de celles de l'Espagne; je vous dirai aujourd'hui que les campagnes de l'Espagne me paraîtraient bien tristes en comparaison de celles de la France.

Les champs. — Cependant, en France, les terres sont plus fatiguées, plus épuisées, plus amaigries qu'en Espagne. En certains endroits, elles ne montrent que les pierres; je suis tenté de dire que les os.

Pour rendre aux terres les forces qu'elles ont perdues, les paysans français usent de toute sorte d'inventions, de méthodes.

Ils les mélangent, ils combinent avec art les terres argileuses, crayeuses, limoneuses, et les terres sablonneuses, caillouteuses, pierreuses; les terres rouges, noires, jaunes, et les terres blanches, grises, cendrées; les terres froides, humides, et les terres chaudes, sèches.

Ils les brûlent avec les herbes et les arbustes dont elles sont couvertes. Ils les saupoudrent de chaux après le premier labour. Enfin ils les

fument, non comme la nature, en les couvrant des feuilles qu'aux approches de l'hiver laissent tomber les arbres, mais en les couvrant de pailles décomposées dans les eaux stagnantes, dans les ordures des animaux; et, chose singulière, l'odeur de ces décompositions, qui vous ferait boucher le nez et fuir, est pour eux de plus en plus agréable.

Ordinairement le labourage se fait avec des bœufs accouplés sous un joug qu'on leur met sur la tête ou sur le cou; il se fait aussi avec des chevaux; il se fait de même avec des mulets, avec des ânes. Nos femmes qui travaillent les terres, qui sont nos paysans, ne voudront pas croire que les champs de France soient labourés au moins jusqu'à trois, quatre fois, et, quand il le faut, jusqu'à treize, quatorze.

C'est en automne ou au printemps qu'on sème, et c'est le plus qu'on le peut au croissant de la lune. On arrose légèrement les terres semées; ensuite on les herse. Depuis quelque temps on sème en France du maïs que, par reconnaissance, on devrait appeler blé américain, que, par la plus ingrate ignorance, on appelle blé turc. Depuis environ cent ans, on sème du

blé sarrasin. Depuis longtemps on sème du millet dans le midi. Toutefois, le froment, le seigle, l'orge, sont les espèces de grains qui généralement couvrent les champs. L'avoine est aussi fort commune. Il ne tint d'abord qu'à moi de croire que cette espèce de grains, qui est une curiosité en Espagne, l'était aussi en France, car les églises n'en dédaignent pas les offrandes, et j'en vis aux voûtes des sachets figurant des chausses, des jambes, des bras.

Observations générales : les grains de semence doivent être pris du midi au nord ; ceux de l'Espagne conviennent à la France, ceux de la France à l'Allemagne, ceux de l'Allemagne au Danemark.

J'ai ouï dire à mon maître que sur le globe on moissonne successivement durant toute l'année. J'ai vu qu'en France on moissonne successivement durant trois mois, depuis le commencement de juin jusqu'au commencement de septembre.

Les greniers. — On n'est pas obligé, comme en Espagne, de vendre les grains après la récolte ; on les achète, on les vend quand on veut, on les garde tant qu'on veut.

L'art de conserver les grains a excité ici mon attention; les meilleurs greniers, à ma connaissance, offrent de vastes bâtiments bien percés, bien aérés; on en lave les pavés, les carreaux avec du vinaigre et de l'eau d'herbes amères.

Les prés. — Ce qui, à notre entrée en France, surprit mon maître, ce qui me surprit encore plus, ce furent les champs d'herbes, les prés.

Il y a deux sortes de prés : les prés naturels, dont la terre, essartée, épierrée, unie, arrosée, close, produit naturellement du fourrage; les prés artificiels, dont la terre est semée de sainfoin, de trèfle, de luzerne.

L'herbe est coupée lorsqu'elle est parvenue à sa plus grande croissance. On se sert, non de la faucille ou grand couteau courbe à moissonner, mais de la faux ou grand couteau de deux ou trois pieds de long, fait en forme de couteau de table, emmanché d'un long bâton, au moyen duquel, sans se baisser, on fauche, on rase, comme avec un rasoir, la surface des prés.

Tandis qu'on ne moissonne qu'une fois les champs, on fauche deux, trois fois les prés naturels, quatre, cinq fois les prés artificiels.

Les granges. — L'herbe coupée, séchée, res-

séchée, s'appelle foin, mot inconnu dans la langue espagnole. Le foin est porté dans de grands bâtiments ou granges.

Quand les villageois n'ont pas de granges, ou qu'ils ont leurs granges pleines, ils forment sur le pré des fenils, de grandes meules de foin, fixées à la terre par une grande perche, renflées au milieu, et cordées de haut en bas comme les melons.

Les vignes. — Je vous ai beaucoup écrit sur la manière de tailler, de façonner les vignes en Espagne; c'est la même manière ou à peu près la même manière en France, où depuis longtemps elle est toujours la même.

Un jour peut-être vous ferez venir du plan de vigne au Pérou; il faut le tirer de Malvoisie, en Grèce : car c'est avec celui-là que les Provençaux, les habitants de la province la plus méridionale, commencent à renouveler leurs vignes.

Les caves. — Vous ai-je dit qu'en Espagne il n'y avait de caves que dans les villes, qu'en plate campagne on conservait le vin dans des citernes enduites de terre glaise, dont l'orifice, plus ou moins caché, n'est connu que de la famille? Oui, je crois vous l'avoir dit. En France,

au contraire, il y a partout des caves solidement et magnifiquement voûtées, comme des salles souterraines.

Naturellement, c'est dans les caves des moines que doit se perfectionner et que se perfectionne l'art de faire le vin. Il n'y a pas longtemps qu'un frère de l'ordre de Saint-Bernard, qui, à cet égard, en savait plus qu'un père, me disait, en me faisant goûter et en goûtant le sien, qu'il trouvait aussi bon qu'un poète auquel mon maître donnait dernièrement audience trouvait bons ses vers : Mon ami Dominique, autrefois, avec la même terre que la nôtre, avec les mêmes raisins que les nôtres, on n'avait pas le même vin. On foulait les raisins sur les cuves ou hors des cuves dans des fouloirs à grille ; on laissait bouillir le vin, on l'entonnait, on le miellait, on le parfumait; on ne savait pas d'autre malice. Au lieu que, grâce à l'invention, au bonheur des nouveaux essais, des nouveaux procédés, nos vins rouges, nos vins blancs, nos vins grecs, nos vins odorants, nos vins de rose, d'anis, de thym, sont bons, excellents, exquis, délicieux, parfaits.

Permis aux Français de parler ainsi de leurs vins. Pour moi, je ne connais de vins bons,


OLIVIER DE SERRES
PANNEMAKER.
GERLIER. DEL.

excellents, exquis, délicieux, parfaits, que les vins de Ribadavi, d'Olivarez, de Santoreaz, et les vins de mon maître.

Les vergers. — Un autre frère, un frère chartreux, qui aime autant les bons fruits que le frère bernardin aime les bons vins, me disait aussi que nos ancêtres n'entendaient rien à la culture des arbres fruitiers. Il me parlait des miracles des nouveaux espaliers, et me les prouvait par les fruits sucrés qu'il cueillait. Il me parlait aussi des miracles de la greffe, et me les prouvait aussi par les arbres auxquels il faisait porter en même temps des fruits de différentes espèces, de différentes saisons. Il se plaisait encore à me montrer des fruits auxquels il avait fait prendre la forme de têtes d'animaux, de têtes d'hommes, de têtes de moines encapuchonnées, la forme de toutes sortes de têtes, de toutes sortes d'objets.

Mon maître, que j'écoute si attentivement et que je ne saurais assez attentivement écouter, disait à un de ses amis, en déroulant devant lui la carte de France : Le long de telle rivière, de telle autre, continuité de vergers de pêchers, de

vergers de cerisiers, de vergers de poiriers, de vergers de pommiers.

Les noyerées. — Toutes les vallées du midi, lui disait-il encore, sont plantées de noyers, qui, de jour en jour, s'étendent vers le nord.

Les châtaigneraies. — Toutes les vallées du midi sont plantées de châtaigniers, qui, de jour en jour, s'étendent aussi vers le nord.

Les bois. — Toutes les montagnes du midi, du levant et du nord, sont couvertes de forêts.

Moi, natif de l'Amérique, de cette forêt qui s'étend d'un pôle à l'autre, je ne puis m'empêcher de rire quand j'entends mon maître faire éclater son admiration sur ces belles lois forestières qui règlent en France la coupe des futaies et des taillis, qui, par les peines les plus sévères, ne cessent de témoigner leur sollicitude sur les semis, les replantations; je ris encore bien davantage quand j'entends les Français parler de la forêt de Fontainebleau, qui a six lieues de tour, de celle de Montargis, qui en a sept, de celle d'Orléans, qui en a trente.

Les animaux ruraux. — Dans la campagne, un des spectacles les plus divertissants est celui de la basse-cour, lorsque la ménagère jette quel-

ques poignées de grains au milieu de la volaille dont elle est entourée, pressée, dont elle est chargée sur les bras, sur les épaules, sur la tête, dont elle est couverte, coiffée.

La volaille est, en France, bien moins rare et bien meilleure qu'en Espagne. Les poules, les poulets, les chapons, sont excellents et en quantité innombrable.

Il y a aussi beaucoup de faisanderies, de paonneries, de héronnières.

De même que j'ai remarqué en France avec plaisir notre blé d'Inde, de même j'y ai aussi remarqué avec plaisir nos pintades, nos canards d'Inde, nos coqs, nos poules d'Inde, qu'aujourd'hui on appelle dindes, dindons.

Je ne sais si j'ai vu de plus beaux, de plus nombreux poulaillers qu'en France ; je sais que nulle part je n'ai vu des laiteries plus propres, plus variées.

Les Français devraient aller au-delà des Pyrénées pour boire de bon vin, et les Espagnols devraient venir en deçà pour manger de bon caillé, de bon fromage, de bonne crème, surtout de bon beurre.

Et, cependant, les vaches et les bœufs, si l'on

excepte ceux du Lyonnais et du Limousin, sont de fort médiocre espèce.

Il en est de même des chevaux : même ceux de Normandie ne sont pas forts comme ceux de Hollande; et, comparés à ceux de l'Andalousie, même ceux de l'Auvergne, même ceux du Limousin, ne sont pas beaux.

Mais pour les mulets du Rouergue, de l'Auvergne, mais pour les ânes du Poitou, ce sont les plus forts et les plus beaux mulets, les plus forts et les plus beaux ânes que l'on connaisse.

A tous égards, les moutons de la France sont inférieurs à ceux de l'Espagne, et la vanité des Français, qui souffrirait à en faire compliment aux Espagnols, en fait volontiers compliment à leur terre et à leur climat. Il n'y a pas très longtemps que mon maître, parlant à un gros fermier, finit par s'impatienter. — Vous vous trompez, ou vous feignez de vous tromper, lui dit-il vertement. On a perfectionné chez nous les bêtes à laine, et on ne les a perfectionnées que depuis peu. Notre monarque actuel, Philippe II, pendant son règne, si vous voulez pendant son séjour en Angleterre, envoya dix mille brebis ou béliers en Espagne ; et c'est par les soins de

nos habiles bergers que l'espèce est devenue plus belle que dans le lieu de son origine.

Il s'en faut, d'ailleurs, qu'en France les troupeaux soient aussi nombreux qu'en Espagne ; je n'y ai vu nulle part des troupeaux de quinze, vingt mille bœufs, de trente, quarante mille moutons.

La louveterie. — Ici on prend toute sorte de précautions pour la sûreté des bestiaux ; les bergeries sont fort solides, bien bâties, et les parcs ont deux enceintes de claies. Quand mon maître dit à ce même fermier qu'en Espagne il suffirait d'entourer d'un simple filet, tendu par des bâtons fichés en terre, les troupeaux de brebis, il s'écria tout émerveillé : Et les loups ?

Véritablement ces animaux sont, en France, tellement audacieux, qu'ils ont pénétré, il n'y a pas longtemps, jusque dans Paris, où ils ont mangé un enfant sur la place de Grève ; tellement nombreux, tellement féroces, que, dans les dernières guerres, ils ont forcé une armée royale à sortir du Gévaudan.

On m'a dit qu'il y avait un grand louvetier du royaume, et, sous ses ordres, des louvetiers qui, dans les provinces, dirigent les chasses, les bat-

tues générales, lorsqu'à certains jours de dimanche ou de fête les paysans des paroisses sont assemblés, et viennent environner de toiles, tantôt les montagnes, tantôt les forêts. Nous devrions avoir aussi au Pérou une louveterie, ou mieux une lionnerie, une tigrerie, une crocodillerie, une serpenterie.

Les profits champêtres. — Je suis bien aise que vous sachiez ce que gagnent les paysans de la France, ou du moins ce qu'ils retirent de leurs terres :

Prix du setier de froment, mesure de Paris, 5 livres 12 sous; du setier de seigle, 4 livres 12 sous; du setier d'avoine, 3 livres. — Prix du muid de vin, mesure de Paris, 12 livres. — Prix d'un cheval fin, 200 livres; d'un cheval de trait, 150 livres; d'un bœuf, 50 livres; d'une vache, 20 livres; d'un mouton, 4 livres; d'un porc, 15 livres. — Prix d'une poule, 5 sous; d'un chapon, 7 sous; d'un dindon, 20 sous. — Prix de la livre de beurre, 5 sous; de fromage, 2 sous; de la douzaine d'œufs, 2 sous; de la livre de cire, 12 sous; de la voie de bois, 4 livres; d'un cent de cotrets, 5 livres. — Prix de la botte de foin, 1 sou.

Les frais de culture. — Ne concluez pas de ces prix que le fermier doive s'enrichir :

Car il faut qu'il paie au premier valet de charrue pour les gages, 45 livres ; — aux autres valets, 25 livres ; — à la ménagère, 12 livres ; — aux servantes, 10 livres ; — au maître berger, 36 livres ;

Car il faut que, pour le sciage, il donne aux moissonneurs, par arpent de champ de froment, trois boisseaux de froment, et que, par arpent de champ d'avoine, il leur paie 8 sous ;

Car il faut qu'il paie aux faucheurs, par arpent de pré, 15 sous ;

Car il faut qu'il donne aux batteurs en grange la vingt-quatrième partie du blé qu'ils ont battu ;

Car il faut que, pour les différentes façons de vignes, il paie aux vignerons, par arpent, 20 livres ;

Car il faut qu'il paie aux journaliers la journée d'été 8 sous ; — et la journée d'hiver, 6 sous.

Les dimanches des paysans. — Ces jours-ci nous n'avons fait qu'aller et venir. Nous avons passé la plus grande partie du temps à la campagne ; et hier, jour de dimanche, j'y suivis encore mon maître, qui alla dîner à un château, et

m'envoya dîner au cabaret. Je me trouvai d'abord seul, au milieu d'une grande table; mais bientôt, à ma droite, à ma gauche et devant moi, vinrent s'asseoir un grand nombre de bonnes gens; ils mangèrent bien, burent mieux, et nécessairement parlèrent beaucoup. C'est d'eux ou plutôt de leur bouche, puisqu'ils ne me dirent rien, que je tiens ce que je viens d'écrire de leur recette, de leur dépense, ce que je vais écrire de leur condition. — Nous ne tondons, dirent-ils, nos brebis qu'une fois l'an; nous sommes, nous, tondus bien des fois : nous le sommes par le décimateur, par le seigneur, par le collecteur des tailles, par les gens de guerre, et, le plus souvent et le plus près, par les gens de justice. — Combien, dit alors l'un d'eux, qui paraissait avoir porté les armes, avoir plus d'instruction, les paysans sont plus heureux que nous en Italie, où leur mise propre, agréable, réjouit l'œil du voyageur! en Angleterre, où c'est aussi un plaisir de les voir, en leurs riches chaumières, boire copieusement d'excellente bière dans une belle tasse d'argent! en Allemagne, où leur opulence égale quelquefois celle des grands seigneurs! en Suède, où ils ont leurs droits politiques particu-

liers, où ils forment un ordre de l'Etat! Mais, continua-t-il, en France, dans quelle province sont-ils heureux? Est-ce dans la Normandie? ils vivent souvent d'avoine. Dans la Bretagne? ils n'ont pas de vêtements d'étoffe, ils sont habillés de peaux. Dans le Périgord, le Limousin? ils ne mangent à tous les repas que de gros légumes : le pain est pour eux un régal assez rare. Dans le Bordelais, le Béarn? ils ne connaissent que le pain de millet. Enfin, est-ce dans nos montagnes de Lorraine, de Forez, d'Auvergne? ils partagent l'habitation des animaux; ils se nourrissent toute l'année avec de la chèvre salée, avec du laitage, avec du brouet de blé noir.

Les plaintes sont longues, surtout celles des bonnes gens, le dimanche, lorsqu'ils ont les pieds sous la table et la bouteille dessus. — Mes amis, leur dit un vieillard majestueux par sa taille et par son âge, Henri IV a habité, vécu, mangé avec nous ; il règne : vous allez voir un nouveau et meilleur jour, dont l'aurore vient déjà teindre mes cheveux blancs et fait tressaillir mon cœur de père et de grand-père. Attendez-vous que maintenant le roi voudra que vous semiez et que vous plantiez à votre volonté, qu'il

voudra de plus longs termes de baux à ferme, qu'il ne voudra plus que dans son royaume il n'y ait qu'un haras royal, qu'il voudra que vous puissiez porter des habits noirs si bon vous semble, et que vos gens puissent aussi porter des habits bleus, verts, rouges, s'ils ont du goût pour ces couleurs, ou même des habits gris, des chapeaux gris, s'il leur prend envie d'être habillés et coiffés comme lui; qu'il ne voudra plus qu'en temps de pluie ou de froid vous ne puissiez porter un manteau. Mes amis, n'en doutez pas, le roi voudra, le roi veut que nous soyons heureux; nous avons tous, dans toute la France, entendu ces paroles : *Je veux, si Dieu me prête vie, que le plus pauvre paysan de mon royaume mette, au moins, le dimanche, la poule au pot.* A l'instant, toutes les tasses, de verre, de bois, de corne, se remplirent, se choquèrent au milieu des vœux pour le bon roi.



En France, un homme salue... (page 126)

X. — LA CIVILITÉ FRANÇAISE

Bien que je sois arrivé de bonne heure à Nevers, j'y passerai cependant la journée. J'ai à voir le château, et, avant tout, j'ai à alléger ma tête de quelques observations que, depuis plusieurs jours, je sasse et je ressasse, j'ordonne et je réordonne. Je vais en charger le papier.

Les autres peuples disputent aux Français la palme du courage, la palme du génie, la palme des arts; aucun, pas même le peuple d'Italie, ne lui dispute aujourd'hui celle de la politesse ou de l'entregent. La civilité française est étudiée

et fait loi dans tout le monde; un petit traité en serait surtout fort utile au Pérou.

Le salut. — En France, un homme salue en ôtant le chapeau ou le bonnet; une femme, en pliant les genoux, en se baissant sur elle-même. Il en est ainsi ailleurs, mais les Français saluent d'une manière plus légère et plus leste : c'est qu'ils saluent plus souvent.

En France, rien de si commun que les saluts; on se salue en allant, en venant, en courant; on se salue de près, de loin, dès qu'on se rencontre, dès qu'on se voit, dès qu'on s'aperçoit.

On ne saurait croire jusqu'à quel point les saluts sont habituels en France, jusqu'où se porte cette habitude.

Lorsque, dans certaines provinces, vous rencontrez dans un chemin l'exécuteur de la justice, que vous reconnaissez facilement à son habit, il ne manque pas de vous saluer : *Dieu vous garde de mes mains!* vous dit-il d'une voix douce et presque cordiale.

Dans ces provinces, quand ce même exécuteur, au haut de la potence, passe la corde au cou du condamné, il lui dit : *Ami, le roi te salue.*

Enfin, en France, les saluts sont même au nombre des devoirs seigneuriaux, d'après la jurisprudence des parlements; et, d'après d'habiles jurisconsultes, les créanciers peuvent les faire saisir comme droits honorifiques.

L'abord. — Lorsqu'un Français en aborde un autre, aussitôt qu'il ôte son chapeau, son bonnet, il met, pour ainsi dire, un visage serein et riant, dont les traits gracieux sont arrangés par les plus doux sentiments du cœur.

Les compliments de l'abord. — Si un Français vous aborde, il vous dit, suivant l'heure : Bonjour, ou bonsoir! Comment vous portez-vous? Il a raison : quand on se porte bien, la santé est bonne; quand on se porte mal, quand on a de la peine à se porter, la santé est mauvaise; quand on ne peut plus se porter, quand on est porté, on ne vit plus.

Les embrassades. — Dans les provinces du midi, les Français s'embrassent souvent, ils prennent souvent, serrent souvent la main; dans les provinces du nord, les Français s'embrassent plus rarement, ils prennent, serrent la main plus rarement.

On n'embrasse pas les grands aux joues, aux

épaules; on les embrasse aux genoux, on leur embrasse la cuisse, la botte. On leur baise la main, les doigts, un doigt.

A l'égard des grandes dames, on se met à genoux, on leur baise la main ou le bas de la robe.

Entre femmes d'un certain rang, les baisers ne sont pas seulement d'amitié, ils sont de droit. Quand on y manque, une femme qui sait son monde ne se fait faute de dire à la maîtresse de la maison : Madame, vous devez me baiser.

Les qualifications. — Si vous parlez à un grand seigneur, à un cardinal, à un évêque, vous lui dites : Monseigneur; si c'est à un chevalier, vous lui dites : Messire ou Monsieur; si c'est à un magistrat, Monsieur ou Monsieur-maître. Vous dites à un avocat, à un médecin : Maître; vous le dites ou vous êtes obligé de le dire au bourreau : car, ainsi qu'autrefois, c'est encore aujourd'hui son droit, comme ministre de la justice. Vous dites aux tout jeunes gens ou écoliers : Mes petits maîtres. Vous dites à un marchand, à un artisan : Sire Denis ! Sire Jean !

Si vous parlez à la femme d'un grand seigneur ou d'un chevalier, vous lui dites : Madame; si

c'est à la femme d'un gentilhomme, d'un avocat, d'un médecin, vous lui dites : Mademoiselle. Vous dites à la femme d'un marchand, d'un artisan : Dame Perrine, dame Françoise. Dans le midi, on dit aux femmes d'un rang élevé : Madone; aux femmes de la classe moyenne : Done; à une jeune femme ou jeune fille : Done jeune; et, quand elle est belle, on lui dit : Escarrabillade, ancien et joli mot français, qui a vieilli dans le nord, mais qui, dans le midi, est encore dans toutes les bouches. A Paris, aujourd'hui la qualification de Madame commence à descendre même jusqu'aux femmes des avocats, des médecins, même jusqu'aux femmes des libraires, des marchands.

Parmi les personnes de la haute classe, le mari dit à sa femme : Madame, et elle lui répond : Monsieur; le fils, la fille dit à son père, à sa mère : Monsieur mon père, Madame ma mère; le père et la mère répondent : Monsieur, Mademoiselle.

Il est défendu aux évêques de se qualifier du nom de la capitale de leur diocèse. Arrêt du parlement qui défend à l'évêque de Montpellier de

s'appeler Monsieur de Montpellier; mais la civilité a cassé cet arrêt.

Lorsque, dans les actes écrits, il s'agit d'un bourgeois, on scie ordinairement en deux la qualification de Monsieur : le sieur Le Blanc, le sieur Le Roux, le sieur Martin. L'esprit de parti a scié encore ce mot dans les écrits polémiques et de controverse ; on y lit : Mon sieur Calvin, mon sieur Théodore de Bèse, le sieur de Montmorenci, le sieur de Guise.

Le tutoiement. — Insensiblement l'usage de tutoyer se restreint. Il n'y a aujourd'hui que les gens très âgés qui tutoient les gens qui sont très jeunes, que les gens très élevés qui tutoient les gens qui leur sont très inférieurs. On dit vous à une seule personne comme si l'on parlait à mille. Nos grammairiens ont beau lutter contre l'usage, l'usage reste le plus fort. Toutefois, les auteurs tutoient encore le public dans leur préface : Ami lecteur, tu sauras que ce n'est qu'à la sollicitation de plusieurs personnes d'un grand mérite que j'ai entrepris ce livre.

On dit que François Ier ne voulait être tutoyé ni en vers, ni en prose, ni dans les préfaces, ni



Henri IV

dans les livres; on dit que l'auteur qui aurait pris cette liberté aurait eu le fouet.

Je ne sais si l'auteur du Grand cuisinier de toute cuisine a cru parler à François Ier; mais, contre l'usage ordinaire, il ne tutoie pas son lecteur: «*Prenez du veau et le tranchez par lopins*», c'est ainsi qu'il commence son livre, sans autre introduction ni avant-propos que la gravure du frontispice, où est représenté un homme qui embroche une volaille. C'est ici le cas de rappeler le proverbe français: «La civilité se met à toutes sauces ».

L'éternuement. — Vous êtes dans une maison, dans une assemblée; vous éternuez : tout le monde ôte son chapeau et s'incline. En même temps, tout le monde vous dit: Dieu vous assiste! Dieu vous aide! Dieu vous bénisse! Vous ôtez votre chapeau; vous vous inclinez, vous répondez : Merci! grand merci!

Le moucher. — En France, comme partout, le petit peuple se mouche sans mouchoir; mais, dans la bourgeoisie, il est reçu qu'on se mouche avec la manche. Quant aux gens riches, ils portent dans la poche un mouchoir; aussi, pour

dire qu'un homme a de la fortune, on dit qu'il ne se mouche pas avec la manche.

Les visites. — Toujours le cœur sensible des Français est disposé à diverses affections. Quand quelqu'un a éprouvé une perte, un accident, enfin quand il souffre, tous ses amis viennent souffrir avec lui; quand il est dans la joie, tous ses amis viennent se réjouir avec lui. S'il ne veut pas les recevoir, s'il veut être seul, tous ses amis laissent dit à sa porte ou qu'ils sont venus pleurer, ou qu'ils sont venus rire.

Les siéges. — Dès qu'une personne entre, la civilité veut qu'on l'invite à s'asseoir sur un grand, sur un petit fauteuil, sur une chaise, sur un banc, sur un coffre, sur une selle. La justice fait aussi aux accusés la politesse de les faire asseoir sur une petite selle, appelée sellette. La justice ne veut pas qu'on refuse cette politesse. Un gentilhomme, pour l'avoir refusée, fut condamné à voir le fouet dans la Conciergerie.

A la maison, on donne par civilité le coin de son feu à la personne qu'on veut honorer, de même qu'on lui donne à l'église le coin de son banc.

La conversation. — Peu à peu, l'ancien usage

qui obligeait l'inférieur à demander à son supérieur la permission de parler se perd. Il est peut-être moins à regretter que celui qui obligeait la femme à demander la même permission à son mari.

J'avertis les étrangers que les Français ont les oreilles très chatouilleuses sur certaines expressions. Il n'y a que le roi qui soit dispensé de choisir et de peser ses paroles.

Les jurons. — Il serait incivil de prononcer les mots de Corbleu! Diantre! mais la civilité admet : Ma foi! Par ma foi! On s'est battu si longtemps en France pour la foi, que ce juron est aujourd'hui d'une grande valeur et d'un grand usage. Le juron de Ventre-saint-gris! est le juron du roi, et par conséquent celui de la cour et du beau mondè. Le juron de Cadédis! si fréquent dans les provinces méridionales, réjouit tous les théâtres.

Les démentis. — Il serait encore plus incivil, ou plutôt il serait dangereux de dire : Ce n'est pas vrai! Vous en avez menti! Il n'en faudrait pas davantage pour perdre son fief. Mais on peut dire : Ce n'est pas vrai, sauf votre grâce! Vous en avez menti, ne vous déplaise! Ces paroles

sont maintenant reçues partout pour bonnes, belles et civiles.

Les excuses. — Lorsque j'arrivai en France, quelqu'un me dit que Cordoue était sur le Tage. — Vous vous trompez, lui répondis-je, cette ville est sur le Guadalquivir. On m'apprit que j'aurais dû dire : Pardonnez-moi, ou excusez-moi, cette ville est sur le Guadalquivir. La civilité veut qu'on demande pardon ou qu'on fasse des excuses d'avoir raison.

La main. — Quelquefois on dispute pour céder la main, quelquefois pour la prendre; les cours souveraines font volontiers le coup de poing pour la garder. A leur imitation, les cours inférieures se battent et montrent beaucoup de courage. Les abbesses n'en montrent pas moins contre les abbés, et les abbés contre les abbesses; j'entends dire qu'ils plaident dispendieusement, vigoureusement, pour le pas.

Les notaires. — Oh! que les notaires sont civils! Pardevant nous fut présent, en haute personne..., fut présent haut et puissant seigneur..., fut présent noble homme, fut présent honorable homme, sage homme... Dans les écritures du notaire, un homme est toujours haussé

au-dessus de sa dignité, ou du moins dans sa dignité. Le notaire, poli dans tous les contrats, l'est surtout dans les contrats de mariage : sur son parchemin, il range avec un tact admirable chacun des assistants à sa place naturelle, et prévient toutes les tempêtes de la vanité, en même temps que la sonore magnificence des diverses qualifications qu'il donne charme toutes les oreilles, et, en une soirée, lui fait cent amis.

Les repas. — Je me trouvai dernièrement à un banquet. Une personne, vis-à-vis de laquelle j'étais, ne mangeait ni ne buvait. Je jugeai qu'elle se croyait placée au-dessous de la place qui lui était due. Je fus assez adroit ou assez heureux pour m'assurer que mes conjectures étaient fondées : cette personne était assise à la plus honorable place d'autrefois, au bout de la table ; elle voulait l'être à la place la plus honorable d'aujourd'hui, au milieu. Pour le maître de la maison, un des points les plus difficiles de la civilité française, c'est de faire asseoir convenablement les convives.

Et pour les convives, c'est de porter convenablement les santés, de rendre de même celles

qu'on leur a portées, de les rendre dans l'ordre dans lequel on les leur a portées, et de les rendre rubis sur l'ongle quand on les leur a portées rubis sur l'ongle. Quelquefois à un bout de la table une personne tient haut son verre, a la bouche ouverte, est pressée de boire, et ne le peut parce qu'elle vous a crié : Monsieur un tel, à votre santé! et qu'elle attend que vous lui répondiez : Je l'aime de vous! Vous êtes quelquefois distrait ou sourd; alors les voisins vous avertissent du coude et de la parole. Pendant tout le repas, les santés se croisent dans divers sens. A la fin on choque, vers un point central, les verres, qui font alors un cliquetis fort singulier, en même temps que les bras des convives forment au-dessous comme un faisceau de manches et de manchettes.

Que j'écrive encore ici qu'en pays étranger les marchands mettent un genou en terre lorsqu'ils portent la santé du roi.

Le laver. — On lave au moins les mains une première fois au commencement du repas, une seconde fois à la fin. Il est civil au maître de la maison de faire circuler à cette seconde fois un bassin rempli d'eau parfumée.

Quand la personne assise à la première place est une personne de distinction, il est de même civil de lui offrir, en outre, de l'eau à laver la bouche.

Les messages. — Elle ordonne aussi aux messagers de baiser la lettre qu'ils portent avant de la présenter à celui à qui elle est adressée.

Les lettres patentes. — Il n'y a guère que le roi qui écrive des lettres ouvertes ; quelquefois cependant les grands, les très grands seigneurs, en écrivent aussi.

Il n'y a guère que le roi qui alors fasse contresigner par un secrétaire ses lettres ; quelquefois, cependant, les grands, les très grands seigneurs, font alors aussi contresigner les leurs.

Les lettres missives. — Ordinairement on date ainsi les lettres : De votre maison de Paris ; de votre maison de Lyon ; de votre maison de Rouen ; de votre maison de Toulouse, le tel jour ; de votre château du Ménil, le tel jour. Il semble qu'on donne son bien à celui auquel on écrit.

Il semble aussi qu'on se mette à son service, car, si on termine quelquefois les lettres par ces mots : « Je salue vos bonnes grâces ; je me recommande à vous ; je vous baise les mains ; je

prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde », on les termine le plus souvent par ceux-ci : « Votre très humble et très obéissant serviteur, ou par cette abréviation : L'entièrement vôtre ».

Les simples particuliers signent au-dessous de l'écriture, les grands seigneurs à la marge.

Le pli des lettres. — Je pense que la manière de plier les lettres tient aussi à la civilité.

Il est inutile de dire que les lettres patentes ne sont pas pliées ; on y fait deux entailles pour recevoir la queue ou attache qui porte le sceau.

Au siècle dernier, on faisait aussi des entailles aux lettres closes ou missives ; on y passait une bande de papier ou de parchemin, suivant que, sur du papier ou du parchemin, la lettre était écrite, et on scellait les deux bouts de la bande, afin qu'on ne pût lire la lettre sans rompre le sceau. Maintenant on la plie d'une manière plus simple, et on se contente de mettre un cachet sur les deux bouts d'un fil qui ferme le côté par où on l'ouvre.

Les femmes, qui ont des secrets à garder au moins autant que les hommes, ne ferment cependant leurs lettres qu'avec un simple cachet de cire d'Espagne.



... je l'ai suivi. (page 142)

XI. — L'ARMÉE FRANÇAISE

Il est une ville qui voulait être impériale, mais qui ne voulait pas être à l'empereur, et qui, avec une obstination historique, se battit victorieusement contre lui : c'est Metz, où j'ai déjà passé quelques jours, où je compte en passer quelques autres.

Ce matin, je sortais de la place d'armes, j'ai été aussitôt forcé d'y rentrer : deux belles compagnies d'infanterie venaient vers moi ; elles tenaient toute la rue ; ensuite j'ai été forcé d'y rester, à cause du plaisir que j'avais à les voir

s'exercer. D'abord ce n'a été que les commandements français ordinaire :

Haut l'arquebuse !

Bas l'arquebuse !

Chargez !

Prenez le pulverin !

Amorcez !

Prenez la mèche !

Mettez la mèche au serpentin !

Compassez la mèche !

Soufflez la mèche et ouvrez le bassinet !

En joue !

Tirez !

Mais bientôt le capitaine a montré tant d'application et d'habileté, que lorsqu'il s'est retiré je l'ai suivi. Il est entré, je suis entré dans une auberge ; il s'est dépouillé de sa pesante armure, même de son hausse-col, de ses épaulières ou épaulettes, et il n'a gardé que son juste-au-corps.

La table était dressée : il a demandé un couvert, j'en ai demandé un autre. Je me suis placé à côté de lui, et, comme il m'avait remarqué sur la place d'armes, notre connaissance s'est trouvée déjà commencée. Après plusieurs compliments réciproques et de politesse et de bienveil-

lance, je lui ai avoué avec plaisir comment j'étais entré dans cette auberge ; je lui ai aussi dit franchement quel était l'objet de mon voyage en France. Je lui ai fait part de mes observations sur les troupes françaises. Il m'a demandé si j'étais homme de guerre. Je lui ai répondu que je l'avais été dans ma première jeunesse; je ne lui ai pas caché les raisons qui m'avaient engagé à cesser de l'être. A son tour, il m'a parlé de lui; il m'a appris quelle était sa famille, et par quels motifs il avait pris l'état militaire.

L'infanterie française. — Je suis né, m'a-t-il dit, dans un village nommé Chénevières, au pied du Cantal.

Mon père n'était noble que lorsqu'il allait chasser avec les nobles ou qu'il les invitait chez lui. Hors de là, il avait des contradictions continuelles à essuyer de la part des gens de finance; on l'avait mis à la taille, et c'est ce qui l'irritait le plus. J'aimais beaucoup mon père; j'aimais beaucoup aussi ma sœur, à qui mon père refusait les parures de son âge, parce que le peu d'argent qu'il avait était emporté par le collecteur.

Je résolus d'affranchir les terres de mon père

et de procurer à ma sœur les moyens de se parer aussi bien que ses compagnes.

J'avais seize ans; j'étais à la ville, où je faisais mon cours de philosophie, lorsqu'un jour de vacances j'entendis le tambour annoncer l'arrivée d'un capitaine de gens de pied qui avait commission de lever une compagnie.

Une foule de jeunes gens allèrent aussitôt lui présenter leur supplique pour être soldats. Je tremblais de ne pas être admis. — Cadet, me dit le capitaine, ton air de bonne volonté me convient; je te reçois avec plaisir, car je m'imagine que, bien que les engagements ne soient que pour un mois, tu ne nous quitteras pas si tôt. Du reste, ajouta-t-il, je te préviens, comme les autres, que dans ma compagnie on exécute rigoureusement l'ordonnance, et que chaque soldat ne peut tenir tout au plus qu'un seul domestique. — Mon capitaine, lui répondis-je, c'est assez, si ce n'est trop pour moi, car mon père n'est rien moins que riche. — Ah! me dit-il, en jetant les yeux sur mes chausses rouges, qui, vous le savez, sont du costume de la noblesse, tu es comme moi gentilhomme pédescaux. — J'étais un peu embarrassé pour lui répondre. Il

faut vous dire, Monsieur, que dans mon pays, les jeunes gens d'une ancienne ou riche bourgeoisie se disent tous nobles à deux lieues de leur village; j'en étais à trois. Cependant, je ne voulus pas mentir tout à fait; je me contentai de rire. Mon capitaine continua, et me dit : — Va! Duguesclin était comme nous un pauvre pédescau, et il n'en fut pas moins connétable; cadet, j'aurai soin de toi. Il me tint parole.

Je fus, l'épée au côté, embrasser mon père et ma sœur. Avant mon départ, notre domaine fut exempté de vingt sous de taille.

Quand je fus arrivé au régiment, je tâchai de bien remplir mes devoirs, de me rendre agréable à tout le monde, surtout à mon capitaine. Lorsqu'il sortait, j'allais souvent causer, me promener avec lui; mais, au retour, je ne faisais pas comme plusieurs de mes camarades, je n'entrais pas dans la maison afin qu'il m'invitât à dîner ou bien à souper; aussitôt que nous en étions à quelque distance, je prenais congé de lui.

La première année, je fus d'abord piquier à pique simple, à pique sèche; ensuite je fus successivement fait piquier à corselet, arquebusier, mousquetaire.

La seconde année, je fus fait lanspassade. Mon père tenait beaucoup à ce titre : véritablement il me donnait rang de cavalier, car lanspassade veut dire lance cassée ; et ce mot nous est venu du Piémont, où, durant nos guerres, les cavaliers démontés servaient dans l'infanterie avec ce petit grade, qui les distinguait des gens de pied.

Ma paie de simple soldat se trouva un peu haussée ; mais ce que j'estimais le plus de ce premier grade, c'est que le sergent n'avait plus le droit de me frapper avec la hampe de sa hallebarde. Dans les commencements, je faisais involontairement beaucoup de fautes ; je ne pouvais m'accoutumer à ce genre de correction, et il m'arrivait toujours, lorsque j'étais frappé, de regarder la poignée de mon épée. Le sergent était brave et aimait les braves ; il me dit un jour, en me voyant rougir de colère, que j'apprisse que le bâton de la hallebarde n'avait jamais déshonoré les épaules d'un homme de guerre, et cela était vrai. Il en est de même de la canne du tambour-général : car, lorsque les tambours des compagnies en ont reçu quelques coups, ils n'en portent pas moins haut la tête.

A Coutras, je fus fait caporal ; ma paie de simple soldat était de huit sous par jour; elle fut portée à dix. En me recevant, le capitaine me dit : —Tu es, dès ce moment, un petit lieutenant du roi; tu le représentes dans ton escouade; ami Bataille, j'espère que tu te rendras digne de l'importance de ta charge. — Monsieur, mon nom n'est pas tout à fait Bataille; mais je ne suis pas fâché que, dans la prononciation, il soit confondu avec le mot qui plaît le plus aux militaires.

J'avançai assez rapidement de grade en grade.

A Saint-Cloud, lorsque l'armée reconnut Henri IV, je fus fait fourrier. On m'avertit que j'allais remplir des fonctions hasardeuses; je le savais. J'avais déjà vu donner le fouet à un fourrier pour n'avoir pas écrit sur la porte le nom des soldats qu'il avait logés dans la maison. J'en avais vu pendre un autre pour n'avoir pas logé les soldats dans des villages où on lui avait fait des présents, pour les avoir logés dans des villages où on ne lui en avait pas fait.

A Arques, je fus fait sergent. Entre autres charges, le fourrier a celle des détails de la solde; il est à moitié financier. Le sergent n'est

chargé que de l'instruction militaire. Ce nouveau grade me plut davantage.

A Ivry, on me donna une enseigne. Je puis me vanter que je ne la fis jamais porter, comme bien d'autres, qui ne la prennent qu'à mille pas de la ville, et qui la rendent à leur valet lorsqu'ils en sont sortis. Ils sont d'autant plus inexcusables que l'enseigne, étant officier, a un cheval lorsque la compagnie est en route.

A l'entrée de Henri IV à Paris, je fus fait lieutenant.

Au siége de La Fère, j'obtins le commandement d'une bande, ou compagnie de gens de pied.

Au siége d'Amiens, j'obtins le commandement de deux, avec promesse d'être fait maître-de-camp d'un régiment à une des premières vacances; et bien sûrement je le serai, pourvu qu'on n'impose pas à ce grade une grosse finance, à moi remboursable par mon successeur. Ensuite je ne puis monter plus haut sans sortir de l'infanterie : la charge de coronal ou colonel-général, lorsqu'elle n'est pas donnée à un seigneur favori, l'est toujours à un des premiers personnages de l'Etat; et nous ne sommes plus



Armure de François Ier

au temps de la ligue, des troubles, des révolutions, où des hommes bien au-dessous de moi, où des laquais, sont devenus maréchaux de France.

Dès que je fus enseigne, le domaine de Chénevières devint entièrement franc d'impôt. Qu'il m'en tardait! et combien de fois, dans la chaleur du combat, ne m'avait-on pas entendu dire, en tirant mon arquebuse : — Voilà pour la taille de Chénevières! voilà pour le champ! voilà pour la vigne! et voilà pour le pré!

Ce brave capitaine Bataille me charmait. Il était aussi bon frère que bon fils, car il tirait aussi des coups d'arquebuse pour les parures de sa sœur, pour ses colliers, pour ses anneaux, ses bracelets.

Je ne pouvais d'ailleurs me lasser de le voir : sa figure, naturellement martiale, avait été toute déchiquetée par le fer de l'ennemi; il ne restait plus de place pour y appuyer le bout du doigt sans toucher une cicatrice.

Je ne pouvais non plus me lasser de l'entendre.

— Le premier argent que j'eus, continua-t-il, quand je fus arrivé au régiment, je le mis à un

habit de guerre galonné sur toutes les tailles, et je fus alors habillé comme les soldats de ma compagnie, une des plus belles.

Quant à l'armement, que le roi donne, et qu'en grande partie les financiers donnent au roi comme pot-de-vin des aides qu'ils afferment, il était fort bon ; il est aujourd'hui meilleur. Les Français, quelquefois les plus prompts à inventer, sont toujours les plus prompts à adopter les inventions des autres.

En effet, combien de temps y a-t-il qu'on a remplacé les arquebuses en épaule de mouton par les arquebuses droites? Environ soixante ans. Eh bien! il y a près de soixante ans que les Français en ont. Combien, depuis qu'on se sert de mousquets? Vingt ans, peut-être. Eh bien! il n'y a guère moins que les Français s'en servent. Au commencement de ce siècle, les Suisses croyaient rester les seuls en possession des longues piques; les Français les leur arrachèrent à Marignan, et depuis ils ne les ont plus quittées. Ces diverses armes deviennent de plus en plus magnifiques, riches.

Voyez maintenant marcher au son du tambour, que nulle nation ne bat aussi bien que la

nation française, un bataillon d'infanterie; voyez les piquiers coiffés d'un brillant casque d'acier ou de cuivre ; voyez les arquebusiers avec leurs grands chapeaux, leurs grandes chausses bouffantes, leurs bandoulières garnies d'espace en espace par les charges ou les petits étuis de cuir qui les renferment; voyez les mousquetaires, tenant d'une main leur mousquet de six pieds, qu'ils portent sur l'épaule, et de l'autre la fourchette ou canne à fourche, sur laquelle ils appuient leur arme quand ils veulent faire feu; voyez les arquebusiers, avec l'ancien petit bâton à feu, qu'ils chargent et qu'ils tirent si vite: tous sont chaussés de bottines, tous ont la tête ombragée de plumes éclatantes, tous ont une longue épée. Qui dirait maintenant que cette belle et redoutable infanterie était dédaignée, méprisée, il y a peu d'années!

Monsieur, on nomme François Ier le Père des Lettres; je le veux bien, quoique avant lui il y eût un grand nombre de savants. On devrait plutôt le nommer le père de l'infanterie française. Avant lui, il n'y avait que des troupes misérables, des francs-taupins, des francs-archers, tels que ceux que nous voyons encore

en Bretagne. C'est lui qui, par son ordonnance de Saint-Germain-en-Laye, institua sept légions de gens de pied de six mille hommes chacune.

Aux légions de François Ier succédèrent les légions de Henri II; à celles-ci, d'autres, sous le nom de régiments.

Le nombre de nos régiments n'a jamais été et n'est pas encore fixe. Les quatre vieux régiments : Piémont, Champagne, Picardie et Navarre, sont seuls immuables; quant aux autres, qui portent le nom de leur maître-de-camp, on les crée aujourd'hui, et demain on les casse.

Tous les vieux régiments sont de vingt compagnies, tous les autres sont de quinze.

Les compagnies sont tantôt de cent, tantôt de deux cents hommes. Suivant les gens de l'art, elles devraient être de soixante hommes en temps de paix, de deux cents en temps de guerre.

Monsieur, nous nous félicitons d'avoir à notre solde de l'infanterie suisse, dont chaque compagnie a toujours en tête un certain nombre de soldats français pour la guider, pour la nationaliser. Nous nous félicitons surtout d'avoir à notre solde de l'infanterie espagnole : elle a

formé notre infanterie française. Nous vous devons bien des institutions.

Nous vous devons cette nouvelle discipline qui fait qu'un gentilhomme obéit sans réplique à son caporal comme à son capitaine. Quand nos officiers voient ceux de l'infanterie espagnole, réputée, hors de la France, la meilleure du monde, porter le corselet et la pique, ils ne font plus difficulté de les porter. Je voudrais bien que nous vous dussions plusieurs autres de vos institutions. Nos officiers, nos soldats, ont des camarades, mais ils n'ont pas vos amis d'armes, qui multiplient chez vous les actions généreuses et les actions d'éclat. Comme vos soldats, les nôtres baisent bien la terre avant de se battre, mais, comme les vôtres, ils n'attendent pas toujours la voix de leurs chefs pour commencer et pour cesser le combat.

Je vous le dis, Monsieur, j'en suis persuadé, il se prépare en France la même révolution militaire qui a eu lieu dans votre Espagne : l'infanterie deviendra la force de l'armée. Remarquez déjà la fixation de sa quotité, relativement à celle de la cavalerie. Sous François Ier, l'infanterie fut sur le pied de cinquante mille hommes, la cava-

lerie sur le pied de quinze mille. Il en fut de même sous Charles IX, lorsque, toute la France étant en armes, on compta cent trente mille fantassins et trente-cinq mille cavaliers. La cavalerie n'était déjà alors que d'un quart des armées; aujourd'hui elle n'est que d'un cinquième. C'est le temps qui le veut : la force de l'état passe de la cavalerie, de la noblesse, à l'infanterie, au corps de la nation. Autrefois, on ne disait pas, on dit maintenant, le capitaine Colombet, le capitaine Jacques.

La cavalerie française. — Une manière de serviteur à livrée, ayant deux baguettes de tambour sous le bras, a paru, en ce moment, à la porte de la salle ; le capitaine l'a congédié d'un signe, et il a continué ainsi : Dans mon village, il y avait un jeune homme nommé Fulcrand de la Neuville, avec qui j'étais intimement lié. Il était entré dans la cavalerie vers le temps où je m'étais engagé dans l'infanterie. Nous nous revîmes; je le trouvai un peu froid, et même un peu honteux de moi. Je le laissai. Lorsque j'eus été fait sergent, il se trouva, par hasard, à la garde montante que je commandais, et, tout à coup, son amitié se réchauffa jusqu'à ne me lais-

ser ni cesse ni repos que je ne fusse gend'arme. Il me disait que, d'après les ordonnances, mon grade de sergent me dispensait des preuves de noblesse; il me disait que je serais l'égal des enseignes, des lieutenants, même des capitaines d'infanterie, qui s'estimaient fort heureux d'entrer dans les rangs des simples gend'armes; il me disait que, lorsque je deviendrais sous-officier, officier, j'aurais et la paie de gend'arme et la paie de mon grade.

Mon capitaine fut informé des sollicitations de Fulcrand; il se contenta de me dire : — Sergent, si vous me quittez, vous ne tarderez pas à vous en repentir. — Quelle que fût ma confiance dans mon chef, le nom antique, noble et militaire d'hommes d'armes sonnait si bien à mon oreille, que je ne pus résister à l'envie d'aller passer quelques jours à la compagnie de mon ami : elle n'était pas éloignée de notre garnison. Je n'ai jamais vu tant d'orgueil. Je fus surtout indigné de la manière dont on parlait des troupes à pied. Plusieurs fois je fus tenté de me faire connaître, de demander jour et champ, et de tirer l'épée au nom de toute l'infanterie. Mais je craignais de nuire à Fulcrand. Cette seule

considération me retint; je m'en retournai.

Maintenant que le temps a refroidi mon irritation, je parlerai plus impartialement.

La gend'armerie (1) est un beau, un superbe corps. Elle se croit toujours le rempart de la France. Au siècle dernier, cela était vrai; cela, aujourd'hui, l'est beaucoup moins; bientôt cela le sera beaucoup moins encore.

D'abord il n'est rien de plus brillant, et même, en apparence, de plus terrible, que la charge d'un escadron de gend'armes, tout composé de gentilshommes, nourris d'honneur et de bravoure, façonnés par les exercices de la guerre, couverts des armes les plus riches : vous ne voyez alors que choc, feu, argent et or; mais souvent les reîtres, avec leur épaisse cuirasse de fer vernie, avec leur longue épée, ont l'avantage. Je sais bien qu'entre les mains de nos jeunes gend'armes, la lance brille, étonne; toutefois, j'ai souvent moi-même vu qu'elle n'est pas meurtrière comme la forte épée des reîtres, qui ont d'ailleurs la pistole. Les gend'armes français l'ont bien aussi, et même la pistole à pierre

(1) Ne pas confondre avec la gendarmerie d'aujourd'hui, qu'on appelait alors la maréchaussée.

pour feu ; malheureusement, ils la dédaignent, et rarement ils quittent la lance.

Je remarquai encore dans la gend'armerie un autre défaut notable : c'est qu'autant elle est leste un jour de bataille, autant elle est embarrassée un jour de marche. Aux termes des ordonnances, le capitaine est tenu d'avoir seize chevaux, le lieutenant huit chevaux, le guidon six chevaux, le maréchal-des-logis cinq chevaux, le gend'arme trois chevaux, l'archer deux chevaux. C'est trop de chevaux.

On compte en France environ cent cinquante compagnies de gendarmerie, dix mille hommes d'armes, ce qui, au siècle dernier, où chaque lance fournie était d'un homme d'armes, deux archers, un page et deux coutilliers, aurait supposé soixante mille hommes de cavalerie; ce qui, au milieu de ce siècle, où la lance fournie n'était que d'un homme d'armes et d'un archer, aurait supposé vingt mille hommes ; ce qui, au jour actuel, où le nombre des archers continuellement diminue, où il n'y en a guère plus, ne supposerait guère que dix mille hommes.

Le riche habillement, le riche équipement de la gend'armerie fera périr ce corps, je devrais

dire va le faire périr. L'utilité ne balance pas la dépense. Un gend'arme coûte encore par jour vingt sous. Il coûte un quart de plus que le chirurgien-major, que le payeur de la compagnie, que le trompette, que le maréchal-ferrant, que le fourrier-sellier, que les autres officiers, pour parler comme dans la cavalerie.

Qui remplacera la gend'armerie? Qui? Le corps des chevau-légers, le corps des carabins, le corps des dragons.

Les chevau-légers, organisés par compagnies de cinquante, de cent, de cent cinquante maîtres, commandés par des chefs au même nombre que ceux de la gend'armerie, obéissant, comme l'infanterie, à un colonel-général, réunissent les avantages du gend'arme et de l'archer. Ces cavaliers, tous riches bourgeois, sont plus modestes et coûtent beaucoup moins que les gend'armes.

Les carabins, lestes, élégants, hardis, se font redouter par leur carabine ; ce sont les mousquetaires de la cavalerie ; ce sont aussi les anciens estradiots : ils vont à la découverte et battent l'estrade.

Les dragons sont tantôt des cavaliers à pied,

tantôt des fantassins à cheval. Cette nouvelle organisation, due au comte de Cossé-Brissac, est le dernier effort du génie de la guerre.

Le ban et l'arrière-ban de France. — Monsieur, ai-je dit au brave capitaine, vos anciennes histoires parlent souvent du ban et arrière-ban : se rassemble-t-il encore? — Oui, m'a-t-il répondu, mais assez rarement. J'y ai été une fois, et quand je m'en souviens je ne puis m'empêcher de rire.

Les guerres civiles de notre temps ont tellement appauvri la noblesse, qu'aujourd'hui elle ne possède guère que la moitié des fiefs, et tous les jours encore elle vend ceux qui lui restent. Les bourgeois, par vanité, par désir d'allonger leur nom, donnent la préférence à ce genre de biens. Mon père possédait le fief de Petitmont, et prenait, comme les autres, le titre d'écuyer sieur de Petitmont. Un de nos voisins avait acheté celui de Beauval, et ne manquait pas non plus de prendre le titre d'écuyer sieur de Beauval.

Tout à coup, les ennemis se montrent en armes dans les provinces voisines ; la trompette du ban sonne dans les villes et dans les villages. Le fief

de Petitmont devait fournir la moitié d'un archer, et celui de Beauval l'autre moitié. Mon père, afin de ne pas payer le droit de franc-fief, avait fait passer la propriété du fief de Petitmont sur ma tête. Je servais à l'armée ; je n'étais légalement tenu qu'à payer la moitié de l'équipement, suivant l'assiette faite par les commissaires. C'était au sieur Beauval à marcher ; mais il n'en avait nulle envie. Mon père lui conseilla d'alléguer qu'il n'était pas noble ; il ne voulut jamais y entendre. Il prétendait que la possession des fiefs anoblissait, ce qui était vrai autrefois, ce qui maintenant ne l'est plus, ou ne l'est plus que des baronies. Enfin, il s'avisa de dire qu'il avait mauvaise vue ; l'excuse de la mauvaise vue n'ayant pas été reçue, il pratiqua si bien mon père, qu'il lui fit entendre que, notre province étant un pays d'infanterie, le ban marcherait à pied, que j'y aurais un grade supérieur au mien ; enfin il parla tant et tant, que mon père m'écrivit qu'il désirait me voir au ban desservir les deux fiefs. Les désirs de mon père étaient pour moi des ordres : je demandai et j'obtins un congé.

Arrivé au lieu du rassemblement, je vis, non

un bataillon de seigneurs, mais une troupe de gros valets, de gardes-chasse, ou de gentilshommes trop pauvres pour mettre un homme à leur place ou pour payer cinq sous par livre du revenu de leurs fiefs.

Nous fûmes passés en revue par des gens de justice en robe longue, en bonnet carré. L'un d'eux fit une longue harangue où il parla de Marathon et des Thermopyles. Un autre en fit aussi une, mais il connaissait mieux son auditoire. — Braves salades ! dit-il, si vous n'arrêtez les ennemis, ils vont manger vos châtaignes, vos raves, et gare les fèves ! Ces mots enflammèrent tous les courages.

On se mit en marche. Je n'avais jamais rien vu de plus plaisant que ces gens de village, représentant les brillants seigneurs des anciens temps, et sans doute portant plusieurs de leurs vieilles épées ou de leurs vieilles hallebardes. Vous avez remarqué sans doute que si, comme les Anglais, tous vêtus d'habits rouges bordés de jaune, nous ne nous piquons pas d'une aussi rigoureuse uniformité de couleur, nous sommes, cependant, assez uniformément habillés de bleu, de rouge; eh bien ! ces bonnes gens portaient

leurs habits de dimanche de toute sorte de couleurs. Mais enfin, tels quels, je les commandais en qualité de capitaine, et j'avais dans ma compagnie, comme dans toutes celles de l'infanterie, un tambour et un fifre.

Nous joignîmes bientôt les troupes à cheval; elles étaient encore plus plaisantes à voir : grands, petits chevaux et armes aussi inégales. Un vieux sénéchal, qui n'entendait que la chasse du renard, nous commandait. Plus nous approchions du lieu où l'on disait qu'était l'ennemi, plus nous perdions de monde, car chacun se disait ou boiteux ou malade. Heureusement, les ennemis ayant disparu, on congédia le ban, et aussitôt hommes et animaux reprirent fièrement et gaillardement le chemin de leur maison.

Alors le ban et arrière-ban, déjà affaibli à la fin du siècle dernier, était, cependant, encore évalué à dix mille chevaux. Aujourd'hui, il ne l'est pas à trois mille; il n'est plus d'aucune utilité; il n'est que ridicule.

De retour à mon régiment, je cachai avec le plus grand soin que j'y eusse servi.

L'artillerie. — J'ai vu le tambour reparaître; cette fois, il avait sa caisse sur la hanche et les

deux baguettes en l'air. — Vous ne pouvez demeurer plus longtemps, ai-je dit au capitaine. — Il n'a pas répondu, il a souri ; aussitôt nous nous sommes levés et nous nous sommes amicalement salués, nous penchant l'un vers l'autre, étant sur le point, ou du moins, si j'en juge par moi, ayant le désir mutuel de nous embrasser.

Je croyais m'en aller seul. Un homme, marchant précipitamment sur mes talons, m'a fait regarder derrière moi : c'était un artilleur. Je l'ai reconnu à son pourpoint serré, à son grand collet et à son petit chapeau sans ailes. — Monsieur, m'a-t-il dit, je suis un ami du capitaine Bataille ; si vous désirez voir l'arsenal, ce sera pour moi un bien grand plaisir de vous y conduire. — Je lui ai répondu par une profonde révérence. L'excellent homme que cet artilleur ! Il se nomme Julien ; il s'est montré, autant par son intelligence que par sa politesse, le digne ami du capitaine. Il m'a tout fait voir, il m'a parlé de tout.

Je vais joindre à ses documents ceux que j'avais déjà.

En France, il y a treize grands arsenaux. Celui de Paris est le principal.

La fonte du plus grand nombre de pièces d'artillerie se fait sous les hangars de cet arsenal.

En France, la dimension de l'artillerie a été réduite de moitié. Le canon avait, au commencement du siècle, environ vingt-quatre pieds; il en a à peine douze. Le poids du boulet a été réduit des deux tiers; il était de cent; il n'est plus que de trente-trois livres. Maintenant le canon ne pèse qu'environ six mille livres; l'ouverture n'en est que de six pouces de diamètre.

Les pièces d'artillerie moindres que le canon sont la couleuvrine, la bâtarde, la moyenne, le faucon, le fauconneau. Jamais je n'ai pu faire entendre à l'artilleur Julien que le décroissement devrait en être arithmétiquement régulier, par trois quarts, par moitié, par quart, par huitième et par seizième; il en revenait toujours à ses cartons figurant des cercles de décroissements irréguliers.

Je sais et je savais même avant mon arrivée en France, que la charge de poudre du canon est réglée par le poids du boulet, qu'elle est des deux tiers.

Le service d'un canon veut au moins quarante-sept chevaux, vingt-trois pour le traîner, et

vingt-quatre pour les six charrettes de ses munitions. On emploie souvent des chevaux de louage.

Pour manœuvrer un canon, il faut trente pionniers. Pour le charger, le pointer, le tirer, il faut trois chargeurs et deux canonniers.

On estime qu'un canon porte, au blanc, jusqu'à huit cents pas. J'ai été fort content de la manière leste et adroite dont les canonniers français haussent, baissent leur canon, ou par le moyen des leviers, ou par le moyen des coins ajoutés, ôtés. J'ai été encore plus content de leur ingénieux usage du bâton de Jacob, du quart de cercle et de l'équerre garnie du fil à plomb qu'ils placent dans la bouche du canon, pour en déterminer l'inclinaison à l'instant de la visée.

Il n'y a que les canonniers allemands qui puissent disputer de science avec les canonniers français; il n'y a pas de canonniers au monde qui, avec eux, puissent disputer d'adresse.

Chargez! criait avec action à ses canonniers, l'artilleur Julien.

Le sachet!

Le fourrage!

Refoulez !

Pointez !

Haut la mèche !

Haut le bras !

Depuis qu'au lieu du chargeoir, ou lanterne de cuivre emmanchée d'un bâton qui allait porter au fond du canon la charge de poudre; on se sert d'un sachet de toile enveloppant la poudre et le boulet, le canon, pourvu qu'il soit de temps en temps rafraîchi avec de l'eau et du vinaigre, peut tirer en batterie jusqu'à cent vingt coups par jour. L'invention de la charge toute prête de l'arquebuse a dû mener à l'invention de la charge toute prête du canon ou du sachet de toile que le chargeur, après avoir poussé dans le canon, déchire en y enfonçant un instrument tranchant au-dessous de la lumière ; et l'invention du sachet de toile a dû mener à celle du sachet de ferblanc rempli de morceaux de métal ou de mitraille, mis dans le sachet du canon au lieu de boulet.

Je trouve écrit dans une de mes notes qu'aux batailles du siècle actuel, la France n'avait eu que vingt, quinze, dix, quelquefois seulement six canons. Cependant, l'artilleur Julien m'a

dit qu'en cette année 1600, l'armée qui marchait contre le duc de Savoie traînait quarante canons à sa suite. Est-ce forfanterie nationale? est-ce la vérité? me suis-je demandé. L'artilleur Julien, s'apercevant de mon étonnement et peut-être de mes doutes, a offert de me faire voir les états contrôlés : c'est donc probablement et très probablement la vérité. — Aujourd'hui, m'a-t-il dit, on ne veut, par mille hommes, ni moins ni plus d'un canon.

Autrefois le boulet ne frappait qu'en renversant, aujourd'hui il frappe en tombant. Le boulet lancé par le canon, après avoir parcouru le dixième de l'espace qu'il doit parcourir, tend graduellement à se rapprocher de la terre, où enfin il tombe. Quelle est la cause qui affaiblit graduellement la force du boulet pendant les neuf derniers dixièmes du temps qu'il est en l'air? On l'ignore. Mais on a remarqué cet affaiblissement progressif, et l'on en a déduit l'invention des boulets tombants, au moyen de laquelle on dirige sur une ville ou une pluie de gros boulets qui l'écrasent, ou une pluie de boulets d'artifice, faits avec des pots de grès, des

écuelles de bois, des globes de cuivre, qui l'incendient.

L'artilleur Julien se moque des boulets ramés; il se moque des batteries mouvantes, des plates-formes à roues chargées de canons; il se moque des orgues de mousquets et d'arquebuses que, par le moyen d'une ficelle attachée aux détentes, un seul homme peut tirer; il ne se moque pas moins de l'invention des hottes, des charrettes, chargées de faisceaux de mousquets, d'arquebuses, qui, dès qu'on les touche, tirent sur ceux qui sont à l'entour.

Mais il ne se moque pas de l'invention des pétards ou petites boîtes de métal attachées, par leur ouverture, aux portes des villes, qu'ils déchirent, qu'ils mettent en éclats ou qu'ils font sauter. Il se moque seulement de ceux qui les appliquent aux murailles des villes, aux piles des ponts.

Quant aux feux d'artifice ou compositions de poudre combinée avec le napthe, le pétrole, le soufre, l'eau-de-vie, le mercure, il fait seulement cas de la lance à feu et de la fusée. — Avec l'une, dit-il, on peut porter le désordre dans les

rangs des ennemis ; avec l'autre, on peut incendier leurs camps.

Tous les différents arsenaux de France ressortissent au bailliage de l'arsenal de Paris, où sont des avocats, des procureurs, et un bailli aux appointements de cent écus. L'artilleur Julien m'a parlé en détail de cette juridiction, et encore plus en détail des priviléges des officiers, des médecins, des chirurgiens d'artillerie et des maîtres-canonniers des principales villes. — Les officiers, m'a-t-il dit, nous sommes tous réputés commensaux de la maison du roi ; cependant, j'ai été plusieurs fois à la cour : jamais on ne m'a offert ni pain, ni vin, ni un verre d'eau. Il est vrai, a-t-il ajouté par manière de plaisanterie, qu'il faudrait une table plus longue que de Paris à Metz pour inviter tous les commensaux de cette maison, ou du moins tous ceux qui en ont le titre.

Le code militaire de France. — J'écrirai d'abord que le brave capitaine Bataille admire les ordonnances pénales. Il n'en excepte que celle du morion, qui, suivant lui, avilit le militaire, l'homme.

Quand un soldat, m'a-t-il dit, est condamné

aux honneurs du morion, il est d'abord obligé de se choisir, parmi ses camarades, un parrain; aussitôt le parrain le désarme, lui place le chapeau sur la pointe d'une pique, qu'il lui donne à tenir, et le fait mettre dans la position de quelqu'un à qui l'on va donner le fouet sur les chausses, et, véritablement, le parrain le lui donne avec le bois d'une arquebuse. On compte les coups de cette manière : on lui demande s'il est gentilhomme; il doit répondre qu'il l'est, puisqu'il est soldat; on lui dit alors qu'un gentilhomme doit avoir tant de pages, tant de valets, tant de chiens, tant de faucons : et autant de pages, autant de valets, autant de chiens, autant de faucons, autant de coups. On lui demande combien de tours il y a à son château; s'il répond qu'il ne s'en souvient pas, on répond pour lui qu'il y en a tant : autant de tours, autant de coups. On lui demande ensuite quels sont les princes de la famille royale; il les nomme ou on les nomme pour lui : autant de princes, autant de coups. On passe aux maréchaux de France, aux officiers du régiment; il les nomme ou on les nomme : autant de maréchaux, autant d'officiers, autant de coups. De temps en temps le parrain ajoute :

Honneur à Dieu! — Service au roi! — Tout pour toi! — Rien pour moi!

Le tambour avait battu un ban au commencement, il en avait battu un autre à la fin.

Quant à moi, je trouve bien sévère aussi la punition, ou plutôt la peine de l'estrapade, que j'ai déjà vu donner plusieurs fois depuis mon arrivée en France, et qu'on donne fort souvent à Paris, sur la place de ce nom, hors la porte Saint-Jacques. Le soldat, lié par les pieds et par les mains, est suspendu au haut d'un mât, d'où on le laisse tomber à peu de distance de terre.

Les règlements veulent que, lorsqu'un soldat a donné un soufflet à un de ses camarades, il en reçoive un autre de sa main, en présence de la compagnie assemblée. Les règlements veulent aussi que, lorsqu'il a donné un démenti à un autre soldat, il lui en demande publiquement pardon.

Dans certains cas, les règlements permettent le duel pour injures graves; mais ils exigent qu'il ait lieu en public. Les règlements punissent de la dégradation d'armes le duel qui a lieu sans autorisation. Je n'ose ni approuver ni blâmer.

Soldat qui déserte est puni de mort.

Soldat qui s'enrôle dans deux bandes est puni de mort.

Soldat qui fait violence à une femme est puni de mort.

Soldat qui frappe son hôte est puni de mort. La loi n'est que juste, en se montrant rigoureuse envers l'homme armé auquel l'homme désarmé est obligé d'ouvrir ses foyers.

Soldat qui emporte de force quelque chose à son hôte est encore puni de mort. Le délit est moindre, la peine devrait l'être.

Le bon Louis XII portait dans son cœur la paix et la sûreté des chaumières : il voulait que les troupes ne fussent logées que dans les villes closes. Comment son ordonnance est-elle tombée en désuétude ?

J'ai lu avec plaisir les nouvelles ordonnances où Henri IV prend sous sa sauvegarde les villageois et leurs bestiaux. Il y menace les soldats des peines les plus sévères ; on croit l'entendre parler.

Les prévôts, assistés de six notables avocats du plus prochain siége, peuvent condamner à mort sans appel. Quant au connétable, il suffit

de son ordre. « Pendez-moi celui-ci! branchez-moi celui-là! faites-moi passer cet autre par les piques! disait, tout en se promenant ou tout en récitant son chapelet, le vieil Anne de Montmorency ». La mémoire de cette police expéditive ne s'est pas encore perdue parmi les soldats : *Dieu nous garde des patenôtres de monsieur le connétable!* est passé en proverbe.

En France, quand on dégrade un soldat, on le fait promener publiquement avec une pioche sur l'épaule. La pioche, instrument nourricier et respectable, ne peut dégrader; c'est un contre-sens social que la vieille France a transmis à la France actuelle.

François Ier donna des anneaux d'or, des marques d'honneur; il institua des prix permanents; cette conception si heureuse, si follement abandonnée, aurait peuplé de héros tous les rangs de l'armée.

Le noble cœur du soldat est vivement ému aux funérailles militaires, où, dans les rangs des prêtres chantant les dernières prières des morts, les homicides piques sont traînées sur la terre, où le drapeau, porté sur l'épaule, reste enroulé, où le tambour, porté sur l'épaule, reste muet.



Le pont de l'île Notre-Dame.

XII. — LA CAPITALE DE LA FRANCE

Me voilà enfin à Paris, et depuis quelque temps.

Que de questions me seront faites à mon retour en Espagne ! Voyons si je pourrai y répondre.

Quelle est la grandeur de Paris? — Comparé à Madrid, à Tolède, Paris égale ces deux villes réunies; et tous les jour encore, luttant contre les bornes que luï a posées la main des rois, il les a plusieurs fois renversées.

Paris renferme environ quinze mille maisons; il est divisé en croix par la longue rue Saint-

Martin, prolongée par la longue rue Saint-Jacques, et par la longue rue Saint-Honoré, prolongée par la longue rue Saint-Antoine. Paris forme donc comme quatre villes : la ville des gens de cour, où sont le Louvre, les Tuileries; la ville des gens de guerre, où sont le château-fort de la Bastille, l'Arsenal, tout rempli d'armes, le Temple, tout rempli de poudre; la ville des gens de lettres, où sont les colléges de l'Université; enfin, la ville des gens d'églises, où sont les cordeliers, les jacobins, les chartreux et le plus grand nombre de couvents.

Quels sont les principaux édifices de Paris? — Tout le monde va d'abord, en arrivant, visiter Notre-Dame : cette basilique est grande, vaste, mais un peu massive, et même, aux yeux d'un Espagnol, un peu nue.

Un des clercs-portiers, ayant remarqué mon attention à tout voir, à tout examiner, se douta que j'étais étranger, et m'offrit de me montrer les diverses curiosités de cette église. J'acceptai.

Vous saurez d'abord, me dit-il, que les fondements sont bâtis sur pilotis.

Regardez maintenant les portes : elles sont superbes; elles sont couvertes de cuir, attaché

avec des ornements et des clous de fer doré.

Il y a, dans cette église, vingt-deux autels. Celui-ci est l'autel des paresseux : on y dit, le dimanche, la dernière messe à onze heures.

Lorsque nous eûmes fait le tour de l'église, le clerc-portier, tout en me reconduisant, me fit arrêter auprès de la principale porte, devant un très grand lit de bois, scellé au pavé, sur lequel, me dit-il, les enfants trouvés et leurs nourrices se placent aux jours de solennités, pour solliciter la charité publique.

Il me reconduisit jusqu'à la grande porte, où il prit congé de moi, après m'avoir montré, avec sa longue baguette, une à une, les nombreuses effigies des rois qui ont gouverné la France, et qui, là, semblent maintenant se présenter au jugement des peuples.

J'avoue que j'ai passé plusieurs jours sans aller voir ni le Louvre ni les Tuileries. J'ai trouvé que cela ne seyait pas mal à la fierté espagnole, à la gloire de notre Buen-Retiro et de notre Escurial.

Quels sont les principaux hôtels de Paris? — Dans cette ville, les hôtels des princes et des grands seigneurs paraissent être, par leurs vas-

tes dimensions, les châteaux des rues où ils sont bâtis.

Suivant moi, l'hôtel de Carnavalet, rue de la Culture-Sainte-Catherine, élevé sur les plans de l'abbé de Clagny, décoré par les sculptures de Goujon, est le plus beau, le plus élégant.

L'hôtel de Cluny, rue des Mathurins, malgré les dentelles en pierre de ses portes et de ses fenêtres, ne peut lui être comparé.

Il me tardait de voir le fameux hôtel d'Hercule, devant la porte duquel ce fou de Rabelais fit tant de folies divertissantes, afin d'attirer l'attention des gens du chancelier Duprat, afin d'être admis à son audience. Cet hôtel est sur le quai des Augustins, à côté de l'église de ces religieux, la rue entre.

A peu de distance, du même côté de la rivière, est le magnifique hôtel de Nevers, pour lequel Henri III fit bâtir le Pont-Neuf.

Je n'approchai pas sans un sentiment de respect de l'hôtel de Clisson ou de la Miséricorde, rue du Chaume ; il n'y a pas encore douze ans qu'il était habité par le duc de Guise.

Ma pensée fut de même profondément saisie, en approchant de l'hôtel qu'habita une femme

d'un grand caractère, qui remua aussi le monde, qui aiguisa pendant plusieurs années, et sans cesse, les ciseaux dont elle voulait faire une couronne de moine à Henri III : c'est l'hôtel de la fameuse duchesse de Montpensier, situé au coin des rues de Tournon et du Petit-Bourbon. Aujourd'hui il y a solitude comme à celui de son frère le duc de Guise.

Il en est encore aujourd'hui de même, dans la rue Coquillière, à l'hôtel de Soissons, bâti avec une dépense toute royale par Catherine de Médicis. La haute colonne astronomique, dont il est surmonté, a fait croire au peuple que dans ses vastes appartements avaient lieu des opérations et des scènes de magie. Le peuple a toujours aimé à croire aux magiciens, surtout aux magiciennes couronnées.

Même solitude, et depuis bien plus longtemps, sur le quai du Louvre, à l'hôtel du connétable de Bourbon. Tout le monde sait qu'il prit les armes contre son roi, et qu'il le fit prisonnier à Pavie. Les portes et les fenêtres de son hôtel furent barbouillées de jaune par la main du bourreau. Encore les pluies de plus de soixante hivers ne les ont pas lavées.

J'allai, rue Saint-Antoine, visiter l'hôtel de Brissac. Celui-là est fort fréquenté, fort animé; j'espérais y voir ce fameux duc qui, à la journée des Barricades, avec quelques barriques placées à l'extrémité de chaque rue, fit sortir de Paris Henri III; qui, sept ans après, au moyen des bas de chausse blancs que portèrent, comme signe de ralliement, les bons Français, y fit entrer Henri IV.

Quels sont les plus beaux ponts de Paris? — Il n'y en a qu'un de beau, c'est le Pont-Neuf, vraiment neuf : car depuis vingt grandes années, deux architectes, Androuet, Marchand, n'ont encore pu le finir.

Tous les autres ponts en pierre sont bordés de maisons, et ne paraissent être que la continuation des rues aboutissantes.

Le Pont-au-Change, le pont de l'île Notre-Dame, le pont des Tuileries, sont surmontés d'une grande croix dans leur milieu. On les a faits en bois, comme des ponts de village.

Quelles sont les principales rues de Paris? — De même que dans toutes les villes du monde chrétien, à Paris, un fort grand nombre de rues, surtout les principales, portent le nom des

apôtres ou des patrons du royaume : Saint-Jacques, Saint-Antoine, Saint-Honoré, Saint-Denis, Saint-Martin, Saint-Germain, Saint-Marcel, Saint-Louis.

En y entrant, on remarque d'abord une merveilleuse propreté; tous les jours les pavés sont nettoyés, et ils sont lavés à grands seaux d'eau plusieurs fois le jour.

On remarque encore que chaque maison, ou par dévotion, ou par esprit de parti, a sur la porte son saint dans une niche.

Vous êtes frappé aussi, dans les riches quartiers, de ce grand nombre de hautes et larges portes nouvellement bâties, appelées portes cochères, portes carrossières, du nom des coches, des carrosses, auxquels elles s'ouvrent.

Vous ne l'êtes pas moins de la richesse et de la magnificence des enseignes. Parmi les Parisiens, c'est à qui se ruinera en enseignes, à qui aura les plus belles, surtout à qui aura les plus grandes. Les nuits où le vent, mêlé de pluie, agite les nombreuses enseignes d'une longue rue, vous diriez d'un ouragan déchaîné à travers une forêt. Ordinairement, les plus grandes enseignes sont portées sur des piliers. Toutes



Atelier d'armurier.

sont peintes, ou des images des saints, ou des croix de tous les métaux et de toutes les couleurs. Avant le siége et pendant le siége de Paris, les enseignes de la croix de Lorraine étaient les plus multipliées. Un marchand, fort économe, qui voulait bien vivre avec tout le monde, avait fait peindre d'un côté de son enseigne : « Vive le roi ! » et de l'autre : « Vive la ligue ! » Suivant le temps, il tournait et retournait son enseigne.

Quelles sont les places de Paris ? — Dans les différentes villes de l'Europe, on nomme places les grands espaces carrés ou circulaires, environnés de maisons. A Paris, il n'y a pas de place.

Quels sont les marchés de Paris ? — Les Parisiens sont habitués, cependant, à nommer places de petits ou de grands carrefours où se tiennent de petits ou de grands marchés au pain, à la viande, au poisson, aux œufs, aux fruits, aux légumes.

Le marché le plus spacieux est celui de la grande halle, qu'on nomme simplement la halle; quatre des plus grandes rues y aboutissent comme quatre grands canaux qui viennent

y décharger les plus belles productions des quatre régions de la France.

La grande halle est entourée de piliers; elle tient à la halle au blé, bâtiment circulaire bien aéré, bien fermé; à la halle aux œufs, à la halle au beurre.

Je ne dois pas omettre la fameuse halle des Mathurins, où, aussitôt que les marchands ont déployé leurs rouleaux de parchemin, écoliers, régents, procureurs, notaires, greffiers, accourent. Autrefois, ils y accouraient en bien plus grand nombre, et quoique la halle des Mathurins reste depuis longtemps la même, elle devient tous les jours plus grande.

Je cherchai assez longtemps la halle au vin; je ne pouvais facilement la trouver : il n'y en a pas. On ne vend le vin que sur les bateaux, où les marchands parisiens ont des banderolles de couleurs éclatantes, où les marchands forains n'en ont d'aucune couleur.

Le marché aux chevaux est devant le Châtelet. Je ne l'ai pas cherché, je ne l'ai que trop souvent rencontré : car, lorsqu'il se tient, il ne faut point passer au bas de la rue Saint-Denis, ou il faut y passer entre les coups de pied des

chevaux et les coups de fouet de ceux qui les vendent.

Quelle est la population de Paris? — Il y a environ quatre cent mille hommes à Paris; c'est un peu plus qu'à Londres, c'est un peu moins qu'à Constantinople.

Dans une des dernières montres de la garde bourgeoise, on compta cent mille hommes.

L'armée de la Ligue, qui, dans tant de provinces a livré tant de batailles, était en grande partie composée de cette garde.

On dit qu'ordinairement il y a mille malades à l'Hôtel-Dieu.

On dit qu'il meurt à Paris, chaque jour, huit personnes. Il serait peut-être plus vrai de dire trente-cinq, quarante.

On porte le nombre des pauvres à dix-sept mille.

On porte le nombre des marchands en gros, ayant plus de cinq cents mille livres, à deux cents.

Et le nombre des autres marchands ayant une fortune médiocre, à vingt mille.

On croit qu'il y a au moins douze cents boulangers.

On évaluait, il y a plus de soixante ans, le prix des loyers à trois ou quatre cent mille livres.

On évalue aujourd'hui la consommation du vin à trois cent mille muids.

On a calculé ce que Paris boit: on n'a pas calculé ce qu'il mange.

Quelles sont les diverses conditions du peuple de Paris? — J'ai dit qu'à Paris il y avait quatre villes; j'aurais dû dire qu'il y en avait cinq, que la cinquième, celle du commerce, était située au centre, s'étendant vers le nord; j'aurais même dû dire qu'il y en avait six, que la sixième, celle des fabriques, était située à l'orient. A certains égards, les lois municipales semblent maintenir cette fixité de ces diverses villes, cette fixité de domicile des Parisiens, car plusieurs professions ne peuvent passer d'une rive à l'autre. Par exemple, il est défendu aux libraires d'aller s'établir en delà des ponts sur la rive droite, et il est défendu aux maîtres d'armes d'aller s'établir en deçà sur la rive gauche.

Le petit peuple, avec lequel se confondent les Irlandais et les gens pauvres logés chez les logeurs à un liard, se trouve partout, mais en

plus grand nombre dans les quartiers orientaux, où il appartient aux fabricants qui lui donnent du travail, et dans les quartiers méridionaux, où il appartient aux moines qui remplissent son écuelle.

Quels sont les délits les plus fréquents à Paris? — Sous un gouvernement faible, où il y a des émeutes, des séditions, des révolutions, il n'y a guère, à Paris, de voleurs, de malfaiteurs; mais sous un gouvernement fort il y en a en grand nombre, et ils s'y organisent par grandes compagnies, appelées compagnies des guilleris, compagnies des plumets, compagnies des rougets, compagnies des grisons, compagnies des tire-laine ou voleurs pauvres diables, détroussant les bourgeois, compagnies des tire-soie ou voleurs de bonne famille, n'attaquant jamais que les gens de qualité.

Il y a aussi la compagnie des barbets, qui prennent les divers habits des divers états pour s'introduire dans les maisons.

Il y a aussi la compagnie de la Mate, qui a ses membres, ses affidés, ses fins matois, qui est publiquement connue, qui n'est guère inquiétée.

Il y a aussi des compagnies de meurtriers, entre autres celle des mauvais garçons, qui se louent publiquement au plus offrant et qui gagnent impunément leur argent.

Aux voleurs, aux coupeurs de bourse, aux affronteurs, aux mauvais garçons, joignez, d'un côté, les nombreux et turbulents écoliers de l'Université, et, de l'autre, les nombreux et turbulents compagnons ouvriers, les nombreux et turbulents laquais ou valets, qui souvent, au milieu des rues, se livrent de petites batailles; joignez toute cette jeune noblesse indisciplinée qui, la nuit, fait gloire de charger le guet et de le mettre en fuite.

Quelle est la police de Paris? — Tous les ans on compte dans cette ville un plus ou moins grand nombre et toujours un très grand nombre de meurtres; on y en compterait toutefois un bien plus grand nombre sans son excellente police.

D'abord, il n'est permis à personne d'avoir plus d'une porte à sa maison; s'il en a plus d'une, le magistrat fait aussitôt maçonner l'autre ou les autres.

Il n'est pas non plus permis de laisser sa mai-

son inhabitée. Le magistrat fait placer un gardien à celle où les propriétaires absents n'en laissent pas. C'est que, dans les temps où les délits nocturnes se multiplient, toutes les maisons sont obligées de faire à leur tour le guet de la rue; et, dans ces temps, il y a successivement à chaque maison un homme qui, derrière la vitre, regarde ou écoute, qui, au premier bruit, au premier cri, ouvre la fenêtre, sonne sa clochette jusqu'à ce que les clochettes voisines l'aient entendue : alors et à l'instant toutes les clochettes de Paris sonnent, toutes les fenêtres s'illuminent, tout le monde sort en armes, et les malfaiteurs sont poursuivis, environnés, arrêtés.

Il ne faut pas, d'ailleurs, croire qu'aussitôt que les barres qui assujettissent les portes sont poussées, avec un retentissement général et presque simultané, Paris soit dans les ténèbres : tout le monde sort, une lanterne à la main, ainsi que l'ordonnent les règlements, et ce mouvement de milliers de lanternes, aux sombres soirées de l'hiver, fait spectacle.

J'ajouterai que la police force les habitants de la ville à suspendre, pendant certains mois de

l'année, devant leur porte, une lanterne allumée.

Il est à regretter que, depuis environ quarante ans, on ait renoncé aux grandes lanternes publiques, appelées falots, suspendues à de hautes potences. On a eu sans doute de bonnes raisons; je désirerais bien, cependant, les savoir.

Je ne veux rien omettre, et je dirai aussi que, dans tous les quartiers, il y a un grand nombre de seaux de cuir pour assurer des secours dans les cas d'incendie.

La police de Paris a pour chefs les dizeniers, les cinquanteniers, les quarteniers.

C'est dans les dizeniers que les étrangers, à leur arrivée, se font enregistrer.

Quelle est la garde de Paris? — Ainsi que Paris est formé de maisons très vieilles, vieilles, neuves, la garde soldée de cette ville est formée des anciens archers, au nombre de cent vingt, tous décorés de l'ancien ordre de l'Etoile; des arbalétriers de Charles VI, au nombre de soixante; des arquebusiers de Charles IX, au nombre de cent.

Quant à la garde non soldée qu'on nomme le guet, elle est formée des corps de métier.

Quels sont les magistrats de Paris? — Depuis qu'il y a des prévôts, il y en a sans doute à Paris; aujourd'hui il y en a deux : l'un, le prévôt chef de la justice civile, le prévôt du roi; l'autre, le chef de la justice commerciale, le prévôt des marchands. D'abord insensiblement, ensuite plus sensiblement, et surtout aux derniers siècles, l'autorité municipale a passé des mains de l'un dans celles de l'autre, et si, à cet égard, l'un, aujourd'hui, n'a guère plus à gagner, c'est que l'autre n'a guère plus à perdre.

Quel était hier Paris? — Je soupais, il n'y a pas longtemps, avec un de mes voisins. Quand nous fûmes entre la poire et le fromage, entre une bouteille de vin de Mâcon et une bouteille de vin de Bordeaux, il revint sur sa vie passée, m'avoua qu'il avait été aussi franchement bon ligueur qu'il était aujourd'hui franchement bon Français, bon serviteur du roi; et, tout en disant son *mea culpa*, il m'amena pour ainsi dire au milieu du terrible Paris de la Ligue.

Quelles années, me dit-il, que les années 1592, 1593 et 1594! il n'en sortira jamais de pareilles du sein des siècles. Paris était changé en un camp muré, les maisons en tentes, les bour-

geois en soldats, parmi lesquels les marguilliers, les sacristains, les clercs, les chantres, étaient colonels, capitaines, sergents, enseignes.

Continuellement tambours, cloches; et silence au palais du roi, et silence au palais de justice; et silence aux colléges; et silence aux halles, aux marchés. Pour les plus riches comme pour les plus pauvres, de la viande de chien, de chat, de cheval, du pain d'avoine.

Vers la fin, des racines, des herbes cueillies sous les canons des assiégeants et des assiégés.

Bientôt les rues se remplissent de mourants et de morts. Les vautours descendent du ciel; la terre vomit des serpents.

Quel est aujourd'hui Paris? — Lorsque je me souviens des narrations de cet ancien ligueur, je suis encore plus émerveillé de la face actuelle de ce grand Paris. Comme les corps vigoureux, tout aussitôt qu'on l'a rendu à lui-même, il redevient ce qu'il était.

Paris a maintenant repris toute sa vie, tout son embonpoint, toutes ses couleurs.

On me dira que je n'ai pas vu Paris avant la ligue : sans doute, mais j'ai vu ceux qui l'ont vu.



Auvergnat, porteur d'eau. (page 195)

XIII. — LE TOUR DE FRANCE D'UN AUVERGNAT

J'aime beaucoup les habitants de l'Auvergne. J'aime leur taille élevée, leurs vives couleurs, leurs yeux brillants, spirituels; j'aime surtout leur continuelle gaieté.

La population active et industrieuse de l'Auvergne déborde dans toutes les autres provinces. Je me souviens que, lorsque j'arrivai en France, je demandais d'où étaient ces hommes forts qui, dans les villes, portent des seaux pleins d'eau; on me répondit : De l'Auvergne. Et ces jeunes garçons qui montent si hardiment dans les cheminées pour les désengorger de la

suie? De l'Auvergne. Et tous ces chaudronniers ambulants, tous ces fondeurs ambulants? De l'Auvergne. Et ces troupes de scieurs de long qu'on rencontre au bord des forêts? et ces troupes de faucheurs, de moissonneurs, qui vont faire les récoltes des riches provinces? De l'Auvergne, de l'Auvergne.

Ce n'est pas tout : ces braves Auvergnats se chargent encore des plaisirs de la France; j'ai déjà dit ou je dirai que les meilleurs comédiens sont de leur pays. Il en est sans doute de même des musiciens et des danseurs, si l'on en juge par ce grand nombre d'Auvergnats chantant et dansant sur le pavé de toutes les villes.

Ce matin, aux heures où je partais d'Amiens, il faisait un jour des plus froids, il gelait à pierre fendre; une neige fine blanchissait la terre, les arbres, les hommes, les animaux, et était poussée à la figure par un vent glacial. En traversant un village, où tout le monde, renfermé dans les maisons, ne se montrait que derrière les vitres, j'ai trouvé sur la place un vielleur jouant de sa vielle devant quatre petits garçons dansant, sautant, se réjouissant, faisant éclater leur joie par leurs gestes et leurs cris répétés.

J'ai regardé un moment; j'ai continué ma route. A peine suis-je entré dans un endroit creux, dominé à droite et à gauche par un tertre, que j'ai vu mon vielleur, suivi de ses quatre petits garçons, tous vêtus de toile, tous marchant fort vite. J'étais monté sur ma grande mule; la tête du vielleur se trouvait à la hauteur de la mienne. — Monsieur, m'a-t-il dit, comme si je l'interrogeais, et sur le même ton que s'il m'eût répondu, il n'y a rien à faire dans ce village; les gens y sont aussi pauvres que dans notre Mont-d'Or. — Eh! lui ai-je dit, vous êtes donc de l'Auvergne? — Oui, Monsieur, j'en suis. — C'est un si beau pays! et cependant vous l'avez quitté! — Oui, par force.

Comment la maison de Guillaume tomba. — Nous étions trois familles dans la même maison : l'une possédait le rez-de-chaussée, l'autre le second étage, je possédais l'étage du milieu. Un matin que nous étions tous aux champs, la maison prit ce temps pour crouler de fond en comble ; à notre retour, nous ne trouvâmes que des pierres, du bois pourri et de la poussière.

Je n'avais plus rien. Je ne savais plus où me retirer, où vivre. Je ne voyais pas de remède à

mon malheur. J'allai chez un homme d'expérience, le conseil du village. Nous examinâmes longuement ensemble ma situation et mes ressources. — Guillaume, me dit-il, tout bien vu et bien considéré, il me semble que tu ne peux être ni sabotier, ni galochier, ni allumettier, ni fagotier, ni ramasseur de champignons, ni cressonnier, ni pêcheur de grenouilles, ni preneur de rats, ni vendeur de chiffons, ni ramasseur de clous, ni graisseur de bottes, ni marchand de peaux de lapins; tu ne peux que jouer, chanter et danser; j'ai une vieille vielle depuis longtemps couverte de poussière; la voilà.

J'allai rejoindre ma femme; elle m'attendait avec impatience. Quelle nuit nous passâmes! Ma femme ne fit que pleurer; moi, je pleurais, je chantais, je dansais, je m'exerçais à jouer de la vieille vielle; il me fallait à l'aube du jour en gagner ma vie.

J'avais deux petits garçons et deux petites filles déjà assez grandelettes; je troquai avec un de mes parents mes deux petites filles contre ses deux petits garçons, dont, en compensation, je me chargeai. Mon beau-père, tout pauvre qu'il était, consentit à recevoir ma femme avec un

petit enfant qu'elle allaitait. Je vendis mon droit de rebâtir entre le rez-de-chaussée et le deuxième étage; j'eus à peine de quoi payer mes dettes. Je partis.

Comment Guillaume viella dans l'Auvergne. — Monsieur, bien que vous soyez d'une autre condition que la mienne, vous avez sans doute, ainsi que moi, éprouvé qu'en tout les commencements sont difficiles; toutefois, nous réussîmes d'abord assez bien, et ce fut aux boades, aux vinades, aux rassemblements des charrettes à bœufs, des charrettes chargées de vin; mais, ensuite, la timidité nous prit devant ces beaux messieurs, dont les uns étaient vêtus de jupons ou soubre-vestes, à travers lesquels passaient leurs manches à soufflet, étaient chaussés de bottes à découpures, laissant voir avec leurs bas de soie leurs jarretières tressées d'or; dont les autres portaient sur leur court manteau de parade leur long manteau de pluie : je ne pus jamais chanter, je ne pus que vieller. Je ne pus ni chanter ni vieller devant ces beaux chanoines auvergnats coiffés d'un grand capuce d'hermine, qui tenaient en souriant une petite pièce d'argent pour nous la donner, qui nous fai-

saient en riant des signes pour nous encourager et peut-être pour nous enseigner.

Sur les places publiques, devant les pauvres gens, nous ne fûmes pas timides ; mais ils ne le furent pas devant nous. Ils contrefaisaient mon chant, ma vielle ; leurs petits garçons contrefaisaient le chant, la danse, de mes petits garçons.

Jamais je n'oserai repasser par Issoire ; je ne sais comment s'appelle la place de cette ville, mais je sais qu'elle est plus longue que large. Je la vois encore, je la verrai toujours, tant on s'y moqua de nous. Ce fut à ce point qu'un ancien soldat, que les Pères de la Merci avaient racheté des galères turques, dit en nous voyant si bafoués, si honnis, qu'il aimerait mieux ramer que vieller. Que je dise toutefois aussi que le bourreau fut plus humain : car, tout content d'avoir ce jour-là gagné ses quarante sous à fouetter un homme coupable d'avoir, à une fête, coupé un arbre pour en faire un mai, il nous donna un *hardi,* que je laissai tomber, mais que mes petits garçons ramassèrent.

Nous nous enfuîmes d'Issoire, et ne nous arrêtâmes qu'à Ussel.

En chemin, nous vîmes que nous n'étions pas, il s'en fallait bien, les plus malheureux. Nous passâmes près de la prairie d'un château, où un chien enragé était entré pour mordre deux demoiselles et un page. Tous les trois étaient devenus enragés. On voulait, suivant l'usage, leur ouvrir les veines ou les arquebuser. Le page avait demandé à être arquebusé, les demoiselettes, à être étouffées entre deux matelas. On leur avait promis de contenter leurs fantaisies et dans le jour même on devait leur tenir parole. Mes petits garçons voulaient attendre, s'imaginant que dans une aussi grande réunion il y aurait à vieller; je marchai et je les fis marcher devant moi.

Comment Guillaume viella dans le Limousin. — Monsieur, ne perdez pas de vue que nous jouions, que nous chantions, que nous dansions en particulier, tout le temps que nous n'étions pas à jouer, à danser, à chanter en public ; les progrès de mes petits garçons étaient surtout admirables, et, un dimanche, devant le peuple, ils surprirent tous les connaisseurs, ils me surprirent moi-même. C'était à voir avec quelle dextérité, dans le branle du balai, ils se

faisaient passer de main en main le long balai de genêt, avec quelle précision, dans la sabotière, ils marquaient la mesure avec leurs sabots. Malheureusement, nous étions passés dans le Limousin, où, comme tout le monde sait, les beaux talents ne sont guère accueillis. J'offrais à de presque aussi pauvres diables que moi de leur jouer et de leur danser la Frisque, les Pauvres Gend'armes, le Frère Pierre, le Beurre frais, la Mercière, la Tripière, pour une jointée de châtaignes; la Rouërgasse, la *Mal Maridado*, pour autant.

Et pour une rave :

Cothorino ! Cothorino !
Pourto de civado aux buaus.
Et de fé o los golinos.
Tu beiras qu'anren force uaus.

Mais ils se retiraient ; toutefois, il faut dire que leurs raves sont fort grosses, et que les jointées des mains limousines ne sont pas petites. Quel pauvre pays d'ailleurs ! Je n'ai jamais vu là, comme ailleurs, de ces coupe-pains, de ces lames de couteau fixées par une extrémité au couvercle d'une caisse ou d'un panier carré, où, dans certaines maisons, chaque année, on coupe

par morceaux d'une ou deux livres, les pains de deux ou trois cents setiers de blé qu'on y a boulangés; et le plus magnifique banquet où j'aie viellé fut celui où l'on servit un petit porc farci de châtaignes, rôti à une broche tournée par une roue creuse, en planche, où était renfermé un chien. J'ajoute : quel triste pays! il est tout couvert de châtaigniers. Je voulais en sortir par les belles campagnes bleues du Quercy, par ses champs de safran; mais, sur ce qu'on me dit des merveilles de Limoges, je me décidai à prendre de ce côté.

On me dit que cette ville avait été brûlée par les Anglais; que, depuis, l'empereur avait aussi tenté de la faire brûler, ainsi que les plus belles villes de France; on me fit voir les signes des brûleurs : c'étaient de petites branches d'arbres, comme des mesures de cordonnier, hérissées de plusieurs pointes signifiant les lettres ou les mots du secret langage de ces scélérats. On aurait plutôt dû me dire que les maisons de Limoges, en partie bâties de bois, n'avaient rien moins qu'un aspect riche. Monsieur, si vous y allez, ne faites pas comme moi : je pris l'hôtel-de-ville pour l'hôpital, et l'hôpital pour le châ-

teau ou palais. Au demeurant, cette ville n'est pas mauvaise pour la vielle. Il y a de l'argent, qui lui vient moins de son hôtel des monnaies que de son commerce.

Comment Guillaume viella dans le Poitou. — Je ne me rappelle pas trop ce qui put m'attirer à Poitiers, où je ne comptais point passer.

Poitiers n'est pas bon pour la vielle : beaucoup de maisons, peu d'habitants. Poitiers est si grand qu'on y trouve des fermes où l'on fauche, où l'on moissonne. J'allai inutilement sur leur porte vieller en l'honneur des fermiers, en termes de vielleur, vieller les fermiers; comme s'il n'y eût eu que des bêtes, personne jamais ne sortit, même ne mit la tête à la fenêtre.

A Niort, le maire est maire-aumônier. Je le viellai lorsqu'il était en grande pompe au milieu de ses trompettes et de ses gardes; sa main s'ouvrit, ou au son de mon instrument, ou à l'aspect de ma misère.

Fontenay, qu'on pourrait appeler la ville aux belles foires, est bon, excellent pour la vielle.

Un soufflet donné à une princesse par le seigneur de Parthenay renversa les fortes murailles de la ville, car, pour punir cette inso-

lence, le roi les fit raser. Les habitants, après une pareille leçon, ne peuvent être que polis : je les viellai avec plaisir, et j'y trouvai mon compte.

Comment Guillaume viella dans le Berry. — Quand on est forgeron, tisserand, on ne peut pas dire que le Berry est un mauvais pays; on peut le dire quand on vit de la vielle.

Les fermiers royaux fourmillent dans les villes, mettent la main à tout, prennent de l'argent de tout; lorsqu'on les voyait venir, on me disait: — Ah! voici bien une autre chanson, vielleur; bonjour! bonjour!

Dans les campagnes, ils ne fourmillent pas moins.

Et de même que, lorsque je viellais dans les villes, on me disait : Allez vieller devant les riches bourgeois de dix sous, devant les riches bourgeois de vingt sous; de même, lorsque je viellais dans les campagnes, on me disait : Allez vieller devant les riches bourgeois de l'avoine, devant les riches bourgeois de l'orge. Je ne comprenais rien à cela, j'ouvrais de grands yeux. J'appris que, dans les villes, les bourgeois étaient classés par leurs différentes taxes

d'argent, et que, dans les campagnes, ils l'étaient par leurs différentes taxes de différentes espèces de blés.

Je me souviens, cependant, qu'à certaines heures mes petits garçons prenaient grand plaisir à voir les vignes bordées de feux allumés, et de vignerons se chauffant ou faisant cuire leurs aliments ; mais ils furent tout attrapés de ne pas entendre le tintamarre dont je leur avais tant parlé : les gens âgés nous dirent que, depuis un demi-siècle, on ne frappait plus, à l'ouverture ni à la clôture des travaux de chaque jour, les marres l'une contre l'autre.

En passant à Bourges, on avertit mes petits garçons de prendre garde, le jour, aux méchants pauvres de la rue des Miracles, et, la nuit, aux fenêtres qu'ils entendraient ouvrir : car, dans cette ville, on n'est pas aussi exact qu'ailleurs, lorsqu'on est près de jeter quelque chose dans la rue, à crier trois fois, ou en français, Gare ! ou, comme dans le Midi, *Passe rés?* Nous n'eûmes cependant pas de mésaventure ; au contraire, nous gagnâmes de l'argent.

Alors, nous eûmes de quoi faire carreler nos souliers ; nous y fîmes mettre un quartier neuf,

et, à la première ville, un autre: vous savez qu'en France les lois ne permettent pas de mettre tout à la fois aux vieux souliers deux quartiers neufs.

Comment Guillaume viella dans la Touraine. — J'avais fait une excursion dans l'Orléanais, et, plus loin, une autre dans le Bourbonnais ; j'étais venu dans la Touraine.

Malgré tout ce qu'on put me dire, je voulus aller à Tours. D'abord je m'en repentis : je ne gagnai rien le premier jour ; mais le lendemain, ayant avisé un maçon appliqué à façonner une grosse pierre carrée, je voulus un peu le récréer; je le viellai, et je lui dis que je le viellais pour rien. — Ce ne sera pas vrai, me répondit-il, si vous m'écoutez : tel jour, telle heure, tel autre jour, telle autre heure, trouvez-vous devant l'hôtel-de-ville.

Je n'y manquai pas.

A l'un de ces jours, ce fut une assemblée de tous les divers états formant la commune ; je ne sais pas de quoi on y traita : moi, je n'y vis qu'une file de fournées de pain et de brocs de vin. Les sergents, les clercs de l'hôtel-de-ville, couverts de leurs robes brunes, enrichies de broderie et

d'orfèvrerie, en distribuèrent à tout le monde, jusqu'aux vielleurs.

A l'autre, ce fut une fête du maire. On posa dans la grande salle ses armoiries sculptées et peintes. Je dansai, je me tournai, je me retournai ; je fus remarqué. On m'envoya une pièce d'argent si belle, si grande, que le plus content de la salle ne fut plus le maire.

Comment Guillaume viella dans la Bretagne. — J'entrai dans la Bretagne. Une partie de la ville de Nantes est espagnole, je veux dire peuplée de marchands espagnols. Ces bonnes gens ne se montrèrent pas très curieux de nous voir danser ni de nous entendre chanter. Il y a tant d'Auvergnats en Espagne !

Nous fîmes mieux nos affaires en avançant dans le plat pays. Dès que je commençais à vieller, j'étais sûr d'avoir bientôt un cercle de villageois ; mais, souvent, mal leur en prenait : ils n'entendaient pas crier : Au feu ! ils n'y allaient pas ; ils étaient mis à l'amende. On leur criait de la maison voisine, où l'on assemblait une charpente : A l'aide ! à l'aide ! Ils n'entendaient pas non plus, ou, pour écouter notre chanson jusqu'à la fin, ils faisaient semblant de

ne pas entendre; ils étaient encore mis à l'amende. Vous trouvez cela trop sévère; je le trouvai de même, et je manifestai tout haut mon sentiment.

En traversant l'évêché de Léon, je rencontrai un propriétaire qui, la veille, possédait une grande ferme, mais une ferme congéable, dont l'intendant de l'évêque venait de le congédier en l'indemnisant de toutes ses améliorations. Il tenait une grosse bourse à la main. Je devais le vieller, je le viellai; il me paya en malédictions; il voulait briser ma vielle.

Mais, au prochain village, un homme fort bien habillé, qu'avait fait arrêter là un homme qui l'était fort mal, ayant été mis en liberté sur mon attestation que je n'y avais trouvé ni pain ni vin, ce qui alors, dans ce singulier pays empêchait qu'on pût arrêter personne, me paya, sans être viellé, mieux que si je l'avais viellé.

En avançant toujours dans la Bretagne, on me dit qu'au moment présent les états de la province étaient assemblés; on ne me conseilla pas d'y aller, parce que le temps était mauvais, et que, d'ailleurs, chaque année les états s'assemblaient. Je partis à l'instant, et je ne cessai de

marcher que lorsque je fus devant la grande porte du lieu de leur assemblée. Je viellai. Ne voilà-t-il pas qu'aussitôt il sort un brave garçon, doux, point fier, bien qu'il fût valet de salle : je le viellai avec plaisir; il s'en aperçut, et tout de suite il me prit en amitié. — Auvergne, me dit-il, viellez en l'honneur de ceux qui passeront, à mesure que je vous les nommerai. Allons vite ! me dit-il, un moment après, lorsque la porte s'ouvrit :

C'est le commissaire du roi, il le représente; il ne cesse de demander aux états. Demandez-lui vous-même; viellez d'une main et tendez votre bonnet de l'autre.

C'est le procureur général des états.

C'est le conseil ou l'avocat des états.

C'est le trésorier des états.

C'est le chambellan des états.

C'est le porte-manteau royal des états, à qui le manteau royal, après leur tenue, appartient; mais, sauf respect, il n'a guère de peaux de roi, car le roi ne vient guère.

C'est le hérault des états : il fait l'appel des dix, quinze députés du clergé; des trente, des soixante, des quatre-vingts députés de la no-

blesse ; des vingt, des trente députés du tiers-état ou des villes ; il parle le premier à l'ouverture, ensuite il ne parle plus.

Comment Guillaume viella dans la Normandie. — De la Bretagne, qui est une France hors de la France, je passai dans la Normandie, qui en est une autre, mais où le peuple est plus riche, plus instruit, plus mutin, plus plaideur. Le peuple croit toujours être à l'audience, toujours il parle le langage des avocats. Vielleur ! si j'avais plus d'avoirs, de biens, je serais plus généreux. Vielleur ! je vous donnerais davantage si mon mariage n'avait été encombré, si ma dot n'avait été injustement aliénée. Vielleur ! vous me devez la dépense de tant de jours ; il me faut des nantissements, des gages ; vielleur ! payez-moi au taux de l'auberge, ou j'en viendrai au clam, à l'assignation. Clameur de bourse, clameur de haro, charte normande, s'entendent continuellement dans la bouche des personnes de tout état, de tout âge, de tout sexe. Il n'y a pas un Normand qui ne veuille ou plaider ou juger ; vous voyez, sur tous les tribunaux des ecclésiastiques siégeant, sinon comme juges, du moins comme amateurs constitués, aussi

attentifs, aussi animés, aussi procureurs que les procureurs.

Je fis le tour de la Normandie. J'allai à Bayeux vieller à la foire des morts, ensuite à Rouen, vieller à la foire des malades.

Un soir, devant le feu, un vieux homme, lunettes sur le nez, lisait d'anciens papiers; j'étais à l'autre côté de la cheminée. Je crus que c'étaient des procès, je n'écoutai guère; cependant, bientôt je reconnus que c'étaient des histoires. Je les aime beaucoup. Oh! comme j'écoutai celle de Blanchard, maire de Rouen! Après un long siége, soutenu par les habitants, il alla dans le camp ennemi se livrer lui-même pour le rachat de leur courageuse résistance. Eh bien! les méchants Anglais le firent cruellement décapiter sur la place. Je pensai toute la nuit que, le lendemain, je gagnerais de l'argent et de l'argent à aller sur cette place chanter la complainte de Blanchard, nom que j'avais substitué dans une ancienne complainte dont le sujet était à peu près semblable. Personne ne s'arrêta; le nom de Blanchard se trouva inconnu, et je vis que le métier de vieller était souvent aussi

bon que celui de mourir si gratuitement pour la patrie.

Monsieur, la Normandie, dont aujourd'hui les campagnes, entièrement plantées de pommiers, sont couvertes, tantôt de fleurs, tantôt de fruits, dont les caves des villes et des villages sont remplies de tonneaux d'excellent cidre, tous les jours plus perfectionné, tous les jours meilleur, est un pays beau, délicieux, qu'il est bien difficile de quitter.

J'y étais encore retenu par les bruits qu'on faisait courir : on disait que Henri IV était si content d'avoir attiré à Saint-Denis un peuple immense accouru pour entendre la messe qu'il entendait, qu'il voulait aussi aller en entendre une dans toutes les grandes villes, à commencer par Rouen, la plus voisine. On disait qu'alors la Seine serait de nouveau couverte de bateaux tendus de velours rouge, naviguant parmi d'énormes poissons de carton, animés par des machines intérieures.

Comment Guillaume viella dans la Picardie. — J'attendis longtemps; je me lassai d'attendre. Je pris le chemin de la Picardie.

Là, je ne tardai pas à poser pour quelque

temps la vielle. Je trouvai mieux mon compte à me louer avec mes petits garçons pour crier aux oiseaux qui se jettent sur les semailles.

Je trouvai encore mieux mon compte, le printemps, à empêcher des corneilles de nicher, et, l'été, à dénicher celles que je n'avais pu empêcher de nicher.

A la fin, je repris la vielle à l'occasion de la singulière annonce d'un mariage. Elle ne se fit pas à l'église, car la forme des bans est partout la même; partout l'on dit : *Mariage est accordé entre un tel et une telle; c'est pour la première, la seconde, la troisième publication;* mais elle se fit dans les champs, où les bonnes gens m'employaient comme je viens de le dire. J'étais sur un arbre, lorsque, tout à coup, j'entends une troupe de jeunes garçons s'amusant à contrefaire le cri de différents animaux, de différents oiseaux, et, entre autres, de celui qui est l'ennemi des époux et qui est moins facile à contrefaire avec la vielle qu'avec la voix. Bientôt une noce passe, les cris redoublent. J'apprends que c'est à l'occasion de la jeune fiancée, qu'on accusait de ne s'être pas toujours sévèrement conduite. Cela ne m'empêcha pas d'aller chercher

ma vielle et de vieller de mon mieux. Je fus si bien payé, que j'aurais volontiers soutenu que tous ces dires n'étaient que mensonges et calomnies. On dansa pendant trois nuits. Lorsqu'on fut lassé de danser sur le plancher, on dansa sur les tables, sur les bancs, sur les escabelles, les escabeaux, et tout finit ensuite par des présents dont fut rempli le grand bassin posé devant les mariés. Pour moi, je n'avais à leur offrir que des vœux. On conserve, leur dis-je, à l'abbaye de Sainte-Mellaine, près Rennes, un beau jambon destiné à ceux qui ont passé la première année sans se repentir de s'être mariés : il reste encore entier, quoiqu'il soit frais et appétissant; ne cessez de vous aimer; ayez-en l'entame.

Dans ce pays, la police est aussi plus âpre, car, lorsque vous approchez d'une ville, le guet du clocher tinte sur la cloche autant de coups que de personnes vous êtes. Ainsi, lorsque nous approchions, on tintait cinq fois; bientôt on n'en tinta que quatre, et je vais vous dire comment.

En passant devant une grande église, il nous prit envie d'y entrer : nous y entrâmes. On chan tait les vêpres, nous les chantâmes; mon petit

aîné les chanta si bien, qu'on me proposa de le garder pour enfant de chœur, et, afin que j'y consentisse plus facilement, on me proposa la place de souffleur d'orgues; et, comme elle ne valait que huit livres, on me donna parole que je pourrais bientôt y joindre ou celle d'un des artisans attachés à l'œuvre, ou celle de porte-bannière, ou celle d'allumeur de chandelles, ou celle de nettoyeur de tombes. J'aime mieux courir; mon fils aima mieux rester.

Comment Guillaume viella dans la Lorraine. — Je passai dans un grand nombre d'autres villes dont je n'ai rien à dire.

J'arrivai à Metz, où, je vous en avertis d'avance, vous ne pourrez demeurer une seule nuit sans avoir un billet du commis aux registres des étrangers, excepté qu'on vous traite différemment que les vielleurs et que les autres.

Dans une ville près de Metz, on me montra un bourgeois que la justice, me dit-on, venait de déclarer riche : je le vielle; aussitôt il se retourne. — Vielleur, me dit-il, je viens d'être obligé à nourrir des parents qui, par leur inconduite, se sont ruinés, et qui maintenant, par leur pauvreté, vont me ruiner. Vielleur, je n'ai



Entrée de Henri IV à Paris.

pas envie de danser; j'aurais plutôt envie de me pendre.

Dans un village près de cette ville, je viellai le maire; il me répondit amicalement en passant vite : A demain ! à demain ! aujourd'hui, je suis tout occupé à signifier des exploits. Monsieur, en Lorraine, les maires d'un grand nombre de villages sont, en même temps, maires et huissiers; je vous dirai aussi que les cours de justice n'y portent pas, comme en Picardie, le beau nom de plaids de vérité; je vous dirai encore que les parties plaidantes sont obligées de fournir aux juges leur pitance en nature. J'ignore si elles sont aussi obligées de leur fournir des gâteaux, pétris au beurre, à l'huile, au miel, aux œufs, au safran, qu'on fait dans le pays; ces gâteaux sont si bons, qu'il me paraît bien difficile que la justice s'en passe.

A Vic, ils sont encore meilleurs; mais, excepté en carême, on ne peut en acheter chez les boulangers.

Et, excepté qu'on les ait commandés, on ne peut dans aucun temps en acheter chez les pâtissiers. J'exposai que j'étais étranger, que mes enfants en avaient grande envie; je donnai

mille excellentes raisons. Vous aurez beau parler, me disait-on, vous ne changerez pas les lois de Vic.

Une autre loi de Vic, c'est qu'après la cloche sonnée on ne peut ni vieller ni jouer d'aucun instrument. Il va sans dire qu'on ne peut danser. Je ne sais si on peut chanter.

Mon Dieu! j'avais oublié de vous dire combien les taverniers sont malheureux en Picardie : on ne leur permet pas même de mêler deux vins différents; c'est ce qu'ils me disaient, lorsque je chantais la chanson des taverniers et de leurs fraudes, pour laquelle ils me payaient gaiement, plus que les autres auditeurs.

Et toutefois, en Lorraine, ils sont encore plus malheureux : ils ne peuvent donner à boire à un bourgeois domicilié que lorsqu'il est en la compagnie d'un bourgeois forain, et lorsqu'en même temps le bourgeois forain paie.

Les ivrognes y sont encore plus malheureux : ils sont condamnés à six livres d'amende s'ils ne portent d'un pas ferme leur vin, et la police est toujours là pour ceux qui chancellent.

Comment Guillaume viella dans la Bourgogne. — Le bon cidre est sans doute bon; la

bonne bière est sans doute bonne, mais le vin est encore meilleur : aussi, fut-ce avec un bien grand plaisir qu'après avoir traversé l'Ile-de-France, la Champagne, j'entrai dans la Bourgogne, province toute de vignes, toute de vignobles, toute vineuse, où l'on ne parle plus de lois contre les taverniers ni les ivrognes, où l'on ne parle que de bien boire.

J'arrivai à Dijon vers le mois de janvier; les rues retentissaient de la vente aux bancs-à-vin des habitants, aux bancs-à-vin des halles, aux grands bancs-à-vin de Saint-Etienne. La ferme du cri des vins est un des revenus de la ville; un autre revenu, c'est la ferme du marché aux gardes des vignes; un autre, la ferme du reliage des futailles; un autre, la ferme du courtage des futailles pleines; un autre, la ferme de leur chargeage; un autre, la ferme des verres loués aux foires, aux élections, aux assemblées.

Pensez comme dans ce pays la vielle doit tourner!

A Dijon, les huit plus anciens conseillers au parlement ne sont guère plus révérés que les huit prud'hommes qui fixent le premier jour des vendanges.

Si Dijon veut offrir au roi un témoignage de son amour, il lui envoie des tonneaux de vin par centaines; s'il passe un ambassadeur, un illustre personnage, ce sont, à son entrée, de petits compliments et de grands flacons de vin. La ville donne aux arbalétriers et à leur roi, aux arquebusiers et à leur roi, à d'autres et à bien d'autres, du vin, beaucoup de vin.

Enfin la plus grande abbaye de la Bourgogne, Citeaux, est, dit-on, aujourd'hui résolue à changer avec la plus grande abbaye de la Champagne, Clairvaux, son grand réfectoire de trente-cinq pieds de long, mesurés par les moines de Clairvaux, contre sa grande tonne contenant huit cents muids, mesurés par les moines de Citeaux.

Dans la Bourgogne, les propriétaires donnent volontiers aux passants, et surtout aux vielleurs, des raisins; mais les lois ne veulent pas qu'on les leur prenne : les propriétaires ont le droit de fustiger avec des verges les jeunes voleurs ; et, quant aux voleurs plus âgés, on les expose sur la place publique, la tête couronnée de branches de vignes garnies de grappes.

Y a-t-il un meilleur, un aussi bon pays que

celui-là? Je viellais, je buvais; je ne cessais de vieller, de boire : j'y étais venu en temps de vendanges.

Quelquefois, j'entrais dans un vallon de plus en plus animé par les chants, auxquels tout à coup succédait le silence. Les vendangeurs d'un coteau avaient envoyé défier ceux d'un autre sur les meilleures chansons, sur la meilleure manière de chanter, et, à l'instant, le combat commençait. Les vendangeurs qui avaient défié chantaient les premiers, d'abord à une seule voix, ensuite en chœur; les vendangeurs qui avaient été défiés chantaient de même à leur tour Il n'y avait pas toujours des juges, et la plupart du temps, la victoire étant des deux parts contestée, on passait vite aux injures et encore plus vite aux coups; on se battait avec les pistoles de Sancerre, avec les perdreaux, c'est-à-dire avec de petites pierres, avec de gros cailloux, et alors la vielle, venue pour se mêler à la joie générale, fuyait : car la musique a toujours laissé le champ libre aux batailles.

Comment Guillaume viella dans le Lyonnais. — Si jamais l'on me demande quels sont les deux meilleurs amis, ma réponse est toute

prête : ce sont deux vielleurs, quand l'un va au septentrion et que l'autre va au midi, ou quand l'un vielle et que l'autre a cessé de vieller. A Lyon, je fis la connaissance d'un vieux vielleur qui avait fait danser les pages de François Ier à son passage dans cette ville, qui depuis longtemps ne viellait plus.

Auvergne! c'est ainsi que hors de notre province on nous appelle, les pauvres gens, et surtout les vielleurs, j'aurais déjà dû le dire; mon ami Auvergne! tu sauras, pour ton profit, que Lyon, où tu es arrivé, est tantôt bon, tantôt mauvais pour la vielle; pendant soixante-dix ans, je l'ai vu et vérifié.

Je ne parle pas de l'ancien temps, de ce funeste jour où là nouvelle de l'arrivée du pape avait rassemblé le peuple de France, rempli la ville de joie et de vielleurs; où, lorsque le pape passa, la quantité d'hommes qui chargeait les remparts les fit écrouler; où, en quelques instants, la ville fut remplie de cris, de deuil.

Une année, l'armée victorieuse revient d'Italie, amenant son jeune roi couronné de lauriers; une autre, elle revient sans roi et toute déconfite.

Une année, vingt mille hommes de garde,

rangés sous leurs trente-six pennons, autour des murailles, semblent être la brillante, l'immortelle écharpe de cette ville; une autre, la peste tue ou chasse toute la population.

Une année, les indulgences du jubilé appellent les pèlerins, et aussitôt s'élève une seconde ville de feuillée, où l'on prie, où l'on boit, où l'on chante; une autre, les impies huguenots surviennent, et tous les clochers, toutes les églises, se taisent, toutes les lumières sont éteintes.

Une année, les officiers municipaux quittent le méridional titre de consul pour prendre le pompeux titre parisien de prévôt des marchands, d'échevins; une autre, la garde, ou du moins les clés de la ville tombent entre les mains d'un valet de chambre que le roi déclare capitaine des portes de Lyon.

Une autre année, la face de la campagne est toute riante; une autre année, la ville regorge de blés; une autre année, les chenilles noircissent les arbres; une autre, la récolte entière périt, et, dans la rage de la faim, le peuple se jette sur les prés et en dévore l'herbe.

Enfin, une année, elle fait construire la plus belle boucherie qu'on ait vue; une autre année,

elle y joint à grands frais un vaste abattoir; une autre année, elle élève ce magnifique couvent qui ouvre au saint ordre des capucins les portes de la France; une autre, la ville se trouve épuisée par de grands emprunts du roi.

Ainsi, mon ami, ne viens pas ici, à l'avenir, sans demander quel temps il fait pour la vielle.

Comment Guillaume viella dans la Provence. — Mon intention était de parcourir rapidement le Dauphiné, et plus rapidement la Provence. J'en parlai au vieux vielleur; il s'y opposa. — Quoiqu'il y ait, me dit-il, beaucoup de vielleurs de Barcelonnette, vos chansons *Digas me Jeannette*, vos finales *Gai! gai! gai! tarirette!* vos vives bourrées, donnent à la vielle d'Auvergne un caractère différent de celui de la vielle de Provence. Je suivis ses conseils; je m'arrêtai notamment à Marseille.

Les terres des environs, nouvellement défoncées, brisées, rebrisées, me parurent comme de fertiles alluvions nouvellement jetées sur les côtes. Elles étaient chargées de fruits, surtout de gros muscats de toutes les couleurs. Nous dansâmes autour des vignes, autour des vergers, autour des claies de roseaux, où séchaient, aux

rayons du soleil, de belles figues jaunes.

J'allai au port, où chaque jour arrivent cinq cents bateaux pêcheurs; j'allai à la halle au poisson, à la pesquerie; là et là, rien. J'allai à la porte de l'église majour, de la grande église; là, pas plus qu'à la porte d'une église ordinaire. J'allai aux accoules, ou deux églises; là encore pas plus qu'à la porte d'une simple église. Toutefois, à la sortie de la messe matinale qu'on dit au grand marché, comme dans les autres grands marchés des villes, ma cueillette de deniers et de tournois valut mieux; mais ce ne fut qu'aux douze ou quinze cents jolies petites maisons de campagne ou bastides bâties autour de Marseille que ma bourse put bien se remplir.

Je suis trop content des Marseillais pour ne pas les défendre contre ceux qui se plaisent à en dire du mal.

On leur reproche de fouler aux pieds sur la place publique les raisins étrangers apportés dans leur ville; je réponds d'abord qu'ils sont maîtres chez eux; je réponds ensuite que Marseille est comme une grande boutique de toutes sortes de marchandises, de denrées; qu'en pareil cas un marchand serait bien fou d'y en laisser vendre d'autres que les siennes.

On leur reproche de répandre le vin étranger qu'on y porte, d'en brûler les futailles, et quelquefois même la galère ou le vaisseau sur lequel il a été embarqué; même réponse.

Comment Guillaume viella dans le Languedoc. — Je sortis de la Provence par Avignon; j'entrai dans le Languedoc par Nîmes. Je ne fus pas peu surpris de voir que le fameux chevrier de Nîmes y est bien moins fameux qu'ailleurs.

Je passai à Montpellier, ville de malades, de médecins, et ville aussi de vert-de-gris. Une vieille racleuse, qui en avait tant raclé que ses cheveux blancs étaient devenus verts, me proposa d'y être racleur. Je lui répondis comme à un apothicaire de Poitiers qui me proposait d'être preneur de vipères, dont on fait un grand commerce dans le pays : je lui jouai de la vielle. Je continuai à en jouer, jusqu'à Toulouse.

En y arrivant, j'allai vieller à la promenade du beau monde, au pré de Sept-Deniers, où je gagnai beaucoup d'argent. Les Toulousains aiment beaucoup à danser.

Ils aiment aussi beaucoup à rire. Un jour, à la halle des fripiers, nommée l'encan, parce qu'on y vend les habits à l'enchère, on y disputait

assez vivement un chapeau de feutre à lames de fer; je me dressai sur mes pieds, en disant : Et moi j'y mets un air de vielle. On rit, on me le laissa.

Ils sont aussi fort curieux. Un autre jour, la grande place était couverte de monde; je viellais, je gagnais à pleines mains. Quelqu'un dit qu'on venait de mettre un blasphémateur en cage, qu'on allait le plonger dans la rivière : la moitié de la foule y courut; quelque autre ajouta que c'était une blasphématrice : il ne resta plus personne.

Sans doute le mail, la paume, sont des ennemis de la vielle; mais les cloches le sont bien davantage. A Avignon, où elles sont en si grand nombre, elles n'ont que du caquet; mais à Toulouse, c'est souvent au moment que vous viellez, que vous chantez, que vous vous plaisez, qu'on se plaît le plus à vous entendre, que le grand Cardaillac vient à sonner; il faut alors finir. Il en est de même à Rouen, où il y a le grand George-d'Amboise; de même à Rhodez, où il y a le grand Caumont, mais où on le ménage, on l'épargne; et il n'interrompt que rarement les vielleurs. Quant à la fameuse grande

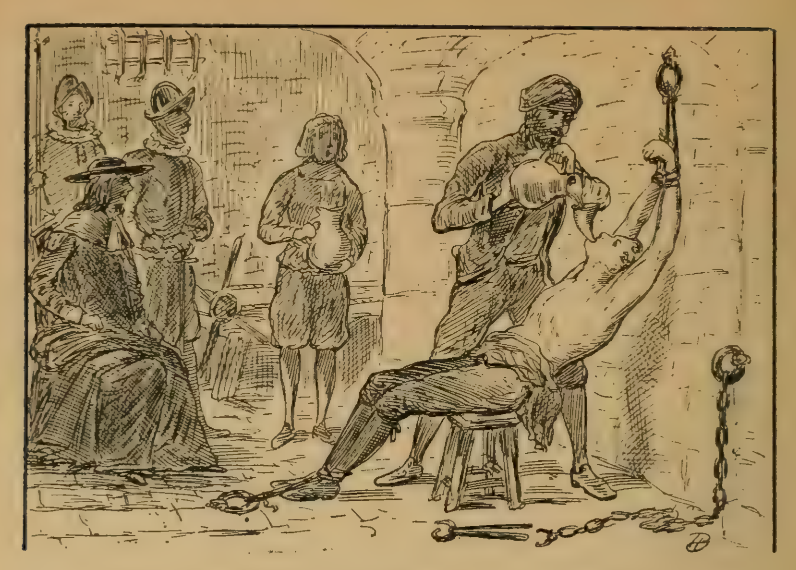
cloche de Mende, elle les interrompt encore moins : les huguenots l'ont fondue, et le gros battant gît derrière la porte, où depuis vingt ans il ne dit mot.

Vielleur, ne cessait-on de me répéter avant que je quittasse Toulouse, venez avec moi en Béarn. Je refusai; mais ce n'est pas que je craignisse de ne pas entendre le patois, car, des Pyrénées à la Loire, tous les patois, ou provençaux, ou gascons, ou dauphinois, ou autres, sont, à quelques terminaisons près, les mêmes. Vielleur, me disait-on encore, venez avec moi à Lectoure. — Je m'en garderais bien : les habitants font gloire de n'exercer aucun art mécanique; ils sont glorieux et pauvres. — Vielleur, venez avec moi à Blaye. — Je m'en garderais bien : on ne peut y lever les yeux; on ne peut y regarder les murs de la ville. On me disait encore : — Vielleur, venez avec moi à Bordeaux. — Je refusai de même, bien qu'il y eût de bon vin, de bon cidre, de bon pommé, ou, pour parler comme dans le pays, de bonne pommade; bien qu'il y eût de bons marchands, de bons bourgeois, à la tête desquels la loi met, n'importe qu'ils soient vielleurs, ramoneurs ou pis,

les possesseurs de la maison du Puy-Paulin.

Comment Guillaume doit faire encore trois ou trente fois le tour de France. — Je refusai bien d'autres propositions. J'avais indispensablement besoin d'aller en Auvergne y chercher une nouvelle recrue de petits garçons : les trois autres m'avaient aussi quitté. J'avais, d'ailleurs, la bourse pleine et lourde, et je voulais la déposer entre les mains de mon beau-père.

A mon arrivée au village, je trouvai la maison encore toute tombée. Ainsi que je vous l'ai dit, elle appartenait, de la terre au ciel, à trois différents propriétaires. Chacun me vendit ses droits, que je payai sans demander de terme. Ensuite, après avoir compté avec mon beau-père l'argent qui me restait, nous calculâmes que, pour relever tous les étages, pour acheter le grand champ de derrière, le grand pré de devant, pour avoir toujours la tourte, le pain de seigle sur la table, enfin, pour pouvoir ne jouer de la vielle qu'auprès de mon feu et à mon plaisir, il me fallait faire encore le tour de France trois fois si nous avions la paix, trente fois si nous avions la guerre.



Dans la bouche une corne remplie d'eau... (page 235)

XIV. — LE TOURMENTEUR DE PARIS

Si l'on ne peut pas me dire que je suis logé chez le bourreau, on peut me dire que je le suis chez le tourmenteur ou questionnaire. Ce matin, pendant que je déjeunais, il me l'a appris lui-même. Il ne se soucie pas trop d'ailleurs qu'on le sache. Je ne m'en soucie pas trop non plus, et je lui ai volontiers promis de n'en point parler.

Messire, m'a-t-il dit, je sens qu'il n'appartient guère à un simple logeur d'hôtel garni, tel que moi, d'avoir son cousin-germain premier commis greffier du Châtelet.

Mon cousin-germain, qui a marié avantageu-

sement mes jeunes sœurs, a cru devoir se charger aussi de ma fortune; il me fit venir à Paris pour être tourmenteur ou questionnaire du Châtelet. — Tu auras, me dit-il à mon arrivée, de bons appointements, un bon habit, des provisions d'officier royal scellées du grand sceau; et, dans toute l'année, tu n'auras peut-être pas vingt, peut-être pas quinze jours de travail. Je te vois jeune, leste, adroit : la nature t'a jeté dans le moule des tourmenteurs, tu réussiras dans cet état : c'est demain que tu dois y entrer.

Les cordes. — Effectivement, le lendemain à deux heures après-midi, m'étant trouvé avec le tourmenteur provisoire aux prisons du Châtelet, le geôlier vint nous ouvrir une chambre voûtée, au-dessus de laquelle les clercs de la bazoche jouaient la comédie. Nous allons, me dit le tourmenteur provisoire, donner la torture par extension. Il y a deux manières : l'une consiste à passer une corde à la poulie que vous voyez au haut de la voûte, à suspendre l'accusé par ses deux bras attachés ensemble derrière le dos, tandis qu'un énorme poids de cent livres pend à ses deux pieds attachés de même ensemble; l'autre consiste à tirer l'accusé par chaque

main et par chaque pied, au moyen de deux cordes passées à ces deux anneaux scellés dans le mur à la hauteur d'environ trois pieds et à deux pieds de distance l'un de l'autre; comme vous voyez, et au moyen de deux autres cordes passées dans ces deux autres anneaux, scellés au pavé à douze pieds de distance du mur, et à un pied de distance l'un de l'autre, comme vous voyez aussi, à augmenter successivement la tension, en mettant au-dessous de l'accusé des tréteaux de plus en plus élevés.

Au bout d'une heure, longue pour le tourmenteur provisoire, courte pour moi, le juge et le greffier arrivent et s'asseyent.

Bientôt on amène un vieillard à cheveux blancs, mais fort et vigoureux. Pendant le premier degré de tension, le juge l'interroge, l'exhorte à confesser son crime. Le vieillard répond par des injures et des jurements. Plus grand degré de tension, plus grandes injures, plus grands jurements. La tension, par ordre du juge ne cesse d'augmenter; les injures et les jurements redoublent. Enfin, après une demi-heure de questions d'une part, de dénégations obstinées de l'autre, le vieillard est délié; il

cesse les injures et les jurements, mais il persiste dans ses réponses : il est absous. Un barbier, qui, toujours se trouve là, remet en un tour de main les dislocations, et le vieillard sort de la prison en menaçant la partie civile de bien lui faire payer ses tortures.

L'eau. —J'avoue que, durant toute cette question, le cœur me faillait continuellement, et que le vieillard n'aurait été torturé que par une de ses mains et par un de ses pieds, ou du moins aurait été fort mal torturé, si le tourmenteur ne fût venu tirer mes deux cordes; mais je ne fis, me dit-on, pas aussi mal quelques jours après. Il s'agissait de donner la question de l'eau.

On amena un jeune homme pâle, mince et fluet; on l'assit sur une sellette de bois ; on lui attacha les deux bras au-dessus de la tête, avec une corde qui passait dans un anneau scellé au mur, et ses deux pieds avec une autre qui passait dans un anneau scellé au pavé. Le tourmenteur provisoire le prit d'une main par le nez, et de l'autre introduisit dans sa bouche une corne remplie d'eau ne tombant que goutte à goutte. Le juge, à chaque corne d'eau épuisée, demandait au jeune homme : Voulez-vous

avouer? — Non. — De l'eau! Le juge réitéra longtemps et inutilement sa demande, criant à chaque nouveau refus : de l'eau! Mais enfin, quand le jeune homme vit que, sur quatre pintes d'eau à tomber dans sa bouche, il en restait encore trois, il s'avoua coupable. On le délia et on le ramena dans la prison.

Je remarquerai que, pour rendre ses aveux plus complets, on le menaça de la question de l'eau compliquée de celle de la tension.

Le feu. — Je remarquai aussi qu'on le menaça en outre de la question du feu, quoiqu'elle ne soit guère en usage. Le tourmenteur était un ancien et habile praticien : je lui demandai en quoi elle consistait. Il me dit qu'on présentait devant un grand feu allumé la plante des pieds de l'accusé, pendant l'espace de temps prescrit par le juge, ou jusqu'à l'aveu du crime.

Les planchettes. — Mon cousin-germain me loua beaucoup du courage que j'avais montré à la dernière question, pendant laquelle j'avais si bravement porté l'eau que le tourmenteur provisoire versait dans la corne. Il me loua d'avoir ainsi, malgré l'opinion des innovateurs et réformateurs, aidé les juges à découvrir la vérité ; et,

comme il était le bel esprit du greffe, il ajouta que c'était avec raison que les philosophes disaient que la vérité était au fond du puits.

Mais bientôt il rétracta ses éloges.

Le tourmenteur provisoire, un des plus assidus courtisans de mon cousin-germain, lui proposa de me faire briller à une question de brodequins qu'on devait donner dans quelques jours; mon cousin-germain y consentit. — Maître, me dit le tourmenteur provisoire, la question des brodequins est une des tortures les plus simples. Vous asseyez votre accusé; vous lui prenez la jambe droite, vous la mettez entre deux planchettes; vous lui prenez la jambe gauche, vous la mettez entre deux autres planchettes; vous serrez l'une contre l'autre les deux jambes avec des cordes; ensuite, suivant que le juge vous le commande, vous enfoncez avec un gros marteau, entre les deux planchettes placées entre les jambes, un, deux, trois, jusqu'à huit coins de bois, voilà tout; c'est, je vous assure, tout. Cette leçon de torture me parut facile à retenir, et, comme les provisions du grand sceau me tenaient au cœur, je promis de bien faire mon devoir. Afin de m'animer encore mieux,

on me dit que je n'aurais à torturer qu'une méchante femme qui avait fait périr son époux, qu'il s'agissait d'un exemple pour toutes les femmes, pour la mienne aussi bien que pour les autres. Je m'animai moi-même : je me représentai une femme à la démarche, à l'air audacieux, au visage féroce. Je me rends à la chambre de la question avant l'heure fixée : le juge paraît; il était accompagné de mon cousin-germain qui, ce jour-là, pour me donner plus de courage, était venu remplacer le greffier. Moi, j'étais assisté du tourmenteur provisoire, j'avais tout préparé, j'étais prêt. Enfin, la porte s'ouvre; je vois entrer, environnée d'archers, les armes hautes, une toute jeune femme plus belle que le jour; ses yeux doux, tendres et brillants, se portent successivement sur ceux qui l'entourent, sur moi comme sur les autres. — Asseyez madame, me dit le tourmenteur provisoire; il fut obligé de m'aider. Déchaussez madame, ajouta-t-il; alors je tombai dans une pamoison, pendant laquelle on m'emporta chez le geôlier, qui eut bien de la peine à me faire revenir. Lorsque j'eus entièrement repris mes sens, ce fut une risée générale parmi les guichetiers et les gens de la geôle.

Mon cousin-germain me reçut fort mal ; il me dit que si j'avais conservé quelques moments encore un peu de courage, j'aurais été quitte; que cette dame n'avait été condamnée qu'à être présentée à la question; qu'on lui avait lu l'arrêt de manière à lui faire croire qu'elle y avait été condamnée ; qu'on ne voulait que lui faire peur, afin d'obtenir des aveux; que la justice avait ses ruses, et que je n'étais qu'un sot.

Tu aurais d'ailleurs, ajouta-t-il, pu tirer parti de ta tendre sensibilité, en vendant aux accusés, ainsi que les autres tourmenteurs, des recettes, des secrets, des adoucissements.

Je me disposais à repartir; mais mon cousin-germain, ne voulant pas laisser sortir de la famille ce bel office, comme il disait, me fit appeler avec le tourmenteur provisoire, et il nous signifia ses arrangements. — Toi, me dit-il, tu seras en titre *tourmenteur du roi nostre Sire;* tu assisteras à la question les yeux fermés et les oreilles bouchées si tu veux, et tu signeras le procès-verbal. — Toi, dit-il au tourmenteur provisoire, tu donneras la question, et tu auras seul les salaires et vacations, soit directs, soit indirects; et toi, me dit-il, en s'adressant de nou-

veau à moi, tu n'auras que les appointements fixes. Depuis, j'en fais tous les quartiers la quittance, et j'ai de plus ce grand habit bleu que je porte les dimanches.

CONCLUSION

Tout le monde a entendu parler de Salamanque ; je suis né dans cette ville.

A vingt ans, je formai le projet de voir la France; à trente, je résolus de partir; à quarante, après avoir habillé tout de neuf mes gens, rempli de ducats ma valise, je partis.

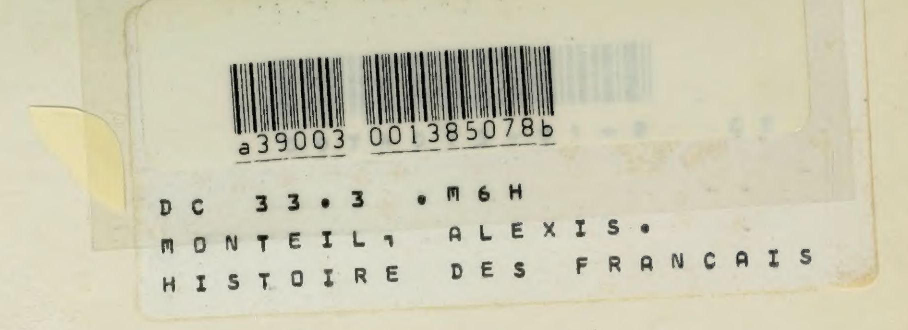
La détermination. — Quand il m'a pris envie de retourner en Espagne, je m'y suis déterminé à l'instant. C'est que j'ai vécu avec les Français, et que j'ai fini ou que je finis par faire comme eux.

Les adieux. — Adieu donc, Français ! Je vous ai aimés aussitôt que je vous ai connus, et tous les jours je vous ai aimés davantage. En demeurant au milieu de vous, je vous l'ai peut-être quelquefois dit. Je pars; je ne cesserai de le dire.

FIN

Limoges. — Imp. Eugène Ardant et Cie

Réseau de bibliothèques Université d'Ottawa Échéance	Library Network University of Ottawa Date Due


a39003 001385078b
DC 33.3 .M6H
MONTEIL, ALEXIS.
HISTOIRE DES FRANCAIS


U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 04 02 12 03 06 9